

CONSEIL MUNICIPAL

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 13 février 2019

L'an deux mille dix-neuf, le mercredi 13 février, le Conseil municipal de Brétigny-sur-Orge, dûment convoqué en date du jeudi 7 février 2019, s'est réuni en séance ordinaire, salle Maison Neuve, sous la présidence de M. Nicolas MÉARY, Maire.

PREAMBULE

M. le Maire procède à l'appel nominal.

ETAIENT PRESENTS :

M. Nicolas MÉARY, Mme Christiane LECOUSTEY, M. Didier JOUIN, M. Michel PELTIER
Mme Natacha LALANNE, M. Lahcène CHERFA, Mme Patricia MARTIGNE, M. Adrien
MARGUERITTE, Mme Christine BERNIAU-BACHELIER, M. Alain GIRARD, M. Pascal PIERRE
Mme Marie-France DELPUECH, M. Giorgio CERISARA, Mme Aline FLORETTE, Mme Pascale
RAFFALLI, Mme Nathalie CATZARAS, M. Jean FABRE, M. Mathieu BETRANCOURT, Mme
Isabelle PERDEREAU, Mme Jocelyne GARRIC, M. Philippe CAMO, Mme Sandra AFONSO-
MACHADO, M. Steevy GUSTAVE.

ONT DONNE POUVOIR :

M. Francis BONDOUX à M. Nicolas MÉARY
Mme Cécile BESNARD à M. Didier JOUIN
M. Christian DEVLEESCHAUWER à Mme Christiane LECOUSTEY
M. Emmanuel SADARGUES à M. Lahcène CHERFA
Mme Grâce DUARTE FERREIRA à Mme Patricia MARTIGNE
M. Clément MARGUERITTE à M. Adrien MARGUERITTE
Mme Amélie COINCE à Mme Natacha LALANNE
Mme Nathalie LEMAGNE à Mme Isabelle PERDEREAU
Mme Mauricette VIANA à Mme Jocelyne GARRIC
Mme Sylvie DAENINCK à M. Steevy GUSTAVE
M. Jean-Luc MONCEL à Mme Sandra AFONSO-MACHADO
Mme Elisabeth PETIT à M. Philippe CAMO

SECRETAIRE DE SEANCE :

M. Adrien MARGUERITTE

Les données nécessaires au traitement du procès-verbal de séance du Conseil municipal de Brétigny sur Orge font l'objet d'un traitement informatisé en conformité avec la loi "Informatique et Libertés" du 6 janvier 1978. Vous pouvez exercer votre droit d'accès aux données vous concernant et les faire rectifier en vous adressant au service informatique.

M. Le Maire ouvre la séance.

Décisions municipales : 035,068, 070, 071, 072, 073, 074, 075, 076, 077, 078, 080, 083, 084, 085, 086, 087, 088 /2018 - N° 001, 002, 003, 004, 005, 006, 007, 008/2019

M. Le Maire : Des questions ?

M. CAMO : Sur les modifications de tarifs du parc de stationnement régional, on voudrait savoir de quelle nature sont ces tarifs et de quels montants ?

Et même question pour la fixation des nouveaux tarifs du restaurant municipal.

Mme PERDEREAU : Juste une question sur la destruction du matériel informatique, je voudrais savoir s'il n'avait pas été envisagé de donner du matériel à certaines associations qui ont des difficultés pour se payer ce genre de matériel ?

Et sur la 088 concernant la déclaration sans suite de la procédure de marché relative au réaménagement de l'ancien CFA en pôle services associatifs, peut-on avoir des précisions ?

M. Le Maire : Sur la question des tarifs du PSR, Parc de Stationnement Régional, il n'y a pas de changement sur les moins de deux heures ; il y a une augmentation de 10 centimes pour toutes les tranches qui vont de deux heures à cinq heures ; et une augmentation de 20 centimes pour cinq heures et plus. Il n'y a pas de changement sur le tarif Brétignolais, l'abonnement mensuel Brétignolais que nous avons mis en place à 29,90 €, ainsi que pour le tarif nuit et week-end Brétignolais à 19,90 €.

Il y a une augmentation de 48 à 50 € pour le forfait mensuel classique.

Cela correspond à un rythme d'augmentation à peu près égal à l'inflation, sachant qu'il n'y avait pas eu d'augmentation l'année précédente de mémoire, mais en gardant le principe de dire qu'on ne changeait pas les tarifs pour les durées courtes ni les tarifs spécifiques mis en place pour les Brétignolais, pour favoriser l'utilisation du PSR. Il faut souligner sur ce sujet qu'autant il y a quelques années le PSR n'était pas assez utilisé, autant par l'action combinée de mettre en place des tarifs spécifiques pour les Brétignolais et le fait de demander aux équipes de la police municipale de passer pour faire respecter les règles de stationnement, maintenant il est très largement utilisé.

Sur la deuxième question, la fixation des nouveaux tarifs du restaurant municipal, le tarif passe de 3,86 à 5,88, ce qui correspond à une augmentation significative mais qui était discutée dans le cadre du chantier RH il y a maintenant trois ans, parmi les éléments d'évolution il fallait qu'il y ait cette augmentation de tarifs pour les agents de la commune, en tout cas dans le restaurant municipal, et donc c'est conforme à l'augmentation dont nous étions convenus à ce moment-là.

Sur la mise à réforme ou destruction de matériel informatique, ça fait partie des pistes qui sont régulièrement envisagées quand c'est possible, je ne saurais pas vous dire sur ceux-là spécifiquement mais ça fait partie des choses où, quand on peut, on se pose la question de réutiliser ce matériel, parfois ce n'est pas toujours possible vu l'état du matériel.

Et concernant la déclaration sans suite de la procédure de marché pour le réaménagement de l'ancien CFA, il y a de nombreux lots sur lesquels il n'y a pas eu de réponse suffisante, et donc le marché a dû être déclaré sans suite pour être relancé dans de bonnes conditions parce que l'on avait défini neuf lots de mémoire et un certain nombre n'ont pas eu assez de réponses pour être dans les clous par rapport à ce que nous avions prévu.

M. CAMO : La hausse du prix du repas au personnel communal me semble assez lourde, près de 2 €, il me semble que dans le contexte actuel, ce n'est pas rien que de payer 2 € ou même un peu plus pour un personnel compte tenu qu'aujourd'hui il y a gel de l'indice dans la fonction publique, il y a des problèmes de pouvoir d'achat, il faudrait revoir peut-être cette tarification et ne pas voter ce soir cette décision municipale, qui passe en débat d'ailleurs, et revoir avec les concernés à quel niveau on peut mettre le prix du repas, sinon au moins ne pas le changer. Merci.

M. Le Maire : Je rappelle le cadre institutionnel dans lequel nous sommes : il n'y a pas de vote sur ces décisions, c'est un état des décisions qui ont été prises au titre de la délégation que le conseil municipal donne à l'exécutif municipal, le Maire ou ses Adjoints, ou les Conseillers Délégués, c'est juste un point pour répondre à des questions. Donc la décision est prise et s'applique. Et je redis qu'elle est conforme à ce dont nous étions convenus après discussion avec les agents et représentants du personnel sur les mesures à mettre en œuvre dans le cadre du chantier Ressources Humaines.

Elle est conforme à ce cap-là et on est sur un prix de 5,88 € au final, c'est le prix qui a vocation à être payé, qui correspond pour un repas pour adulte à un prix tout à fait raisonnable par ailleurs. Nous sommes dans ce cap-là.

M. GUSTAVE : Je voudrais revenir sur la décision 088 : cela veut dire qu'il va falloir relancer ce projet-là, quels sont les délais pour le CFA ?

M. CAMO : Je voudrais poursuivre sur cette histoire de tarif : c'est une décision municipale dont j'ai bien compris le fonctionnement courant, mais est-ce qu'on peut suspendre par un vote prochain cette décision quant à sa mise en œuvre pour donner du temps à la réflexion ? Augmenter de 2 € le prix d'un repas, ce n'est quand même pas rien ! Il y a peut-être matière à examiner sous une forme ou sous une autre cette augmentation qui me semble importante.

M. Le Maire : D'abord, sur l'interrogation de M. Gustave sur l'ancien CFA, cela nécessite de relancer une procédure en ce qui concerne le marché pour faire le réaménagement, ce qui va donc avoir un impact en matière de délai, cela ne nécessite pas de tout recommencer car il y a un certain nombre d'éléments sur lesquels il est possible de continuer de s'appuyer, mais oui, ça va nécessiter de relancer un certain nombre de choses et là-dessus il y aura un calendrier prévisionnel qui sera communiqué prochainement, une fois que les choses seront calées, pour tenir compte de cela.

En ce qui concerne l'interrogation de M. Camo, je rappelle qu'il n'y a pas de vote sur le sujet, donc on ne va pas avoir un vote sur un sujet sur lequel on ne vote pas. Et sur ce point-là, encore une fois, cela fait partie des éléments sur lesquels le cap a été défini au moment où il y a eu des discussions sur le chantier RH, je crois par ailleurs que la question du restaurant municipal mérite un travail et un approfondissement sur la

question de la qualité de ce qui est proposé plus que sur la question du coût. Et par ailleurs il y a aussi des questions d'équipement pour permettre de proposer tous les types de plats. Sur ce point on est sur le cap qui était convenu à ce moment-là, il n'y a pas de vote, c'est un point sur lequel vous êtes légitimes à poser des questions et j'apporte les éléments de réponse. Il n'y a pas de vote.

Adoption du Procès-verbal de la séance du 11 octobre 2018 :

M. Le Maire : Des questions ?

M. CAMO : Page 47, je pense qu'il y a une erreur sur le nom de Madame Lhuillier.

Et j'insiste auprès de vous sur le fait que les décisions qui ont été prises en 2013 de donner le nom de certaines rues ou voies ou carrefours à des personnes que l'on veut honorer n'ont pas été remises en cause. Si vous dites qu'on pourrait le faire, alors faisons-le, remettons en cause la nomination si vous le voulez du Sénateur Louis Namy et puis rediscutons d'une autre proposition. Mais ce n'est pas l'esprit qui a présidé à la commission qui a proposé en Conseil municipal qui l'a voté en 2013 le nom de Louis Namy qui est le père de Jeanne LHUILLIER. Et non pas de Mme THUILLIER comme indiqué ce qui est une erreur... Donc je demande rectification, et je demande que les ronds-points soient enfin dénommés, enfin que les moyens techniques soient mis en œuvre pour qu'ils soient identifiés par une plaque.

M. Le Maire : Pas d'autres remarques ? Vous avez raison bien sûr, Jeanne Thuillier n'existe pas, nous connaissons Jeanne Lhuillier, ce point-là a vocation à être corrigé.

En ce qui concerne la plaque pour Louis Namy, elle est prête, elle va être installée très prochainement.

Sous réserve de la correction pour Jeanne Lhuillier, on passe au vote.

Abstentions :

Votes Contre :

Votes Pour : 35

Adopté à l'unanimité

Adoption du Procès-verbal de la séance du 15 novembre 2018 :

M. Le Maire : Des remarques ou des questions ? Non.

Abstentions :

Votes Contre :

Votes Pour : 35

Adopté à l'unanimité

1/ Les Assises de la Ville de Brétigny-sur-Orge

M. Le Maire : Depuis 2014, la municipalité a engagé une démarche active en matière de démocratie participative (réunions de quartier, conseils de quartier, rencontres sur le marché, réunions sur un thème spécifique). Pour aller plus loin dans la démarche et tenter de nouvelles formes d'échanges et surtout pour accompagner l'accroissement important que connaît et que connaîtra la ville, la municipalité a décidé en janvier 2018 d'organiser « les Assises de la Ville » pour réfléchir ensemble à l'évolution et à l'avenir de Brétigny.

En juin dernier, une équipe de journalistes est allée à la rencontre de plusieurs centaines de Brétignolais pour recueillir leur vision de la ville et son avenir : 61 habitantes et habitants, de tous les âges, de tous les quartiers et de tous les profils ont accepté d'être interviewés et se sont exprimés sans tabou sur leurs attentes et leur vision de Brétigny aujourd'hui et demain. Au cours du 2^{ème} semestre de l'année, un cycle de 10 réunions publiques a été organisé afin de permettre à chaque habitant de pouvoir s'exprimer.

Plus de 1 300 Brétignolais ont participé, d'une façon ou d'une autre, à ces rencontres. Des ateliers de propositions ont ensuite permis aux Brétignolais de s'exprimer et ainsi de formuler leurs attentes sous la forme de 309 propositions.

Le verbatim des 10 réunions publiques et les 309 propositions sont accessibles à tous sur le site de la ville.

Une synthèse et une analyse de ces propositions ont été réalisées. Il en a résulté 82 actions présentées le 16 janvier 2019 lors de la réunion de restitution des Assises. A noter qu'une action supplémentaire, proposée par un rapporteur, a été rajoutée lors de cette rencontre.

Afin de permettre à chacun de connaître l'avancée sur ces actions, la municipalité a décidé de créer un comité de suivi.

Il est demandé au Conseil municipal d'approuver la démarche des Assises de la ville de Brétigny-sur-Orge et les 82 actions qui en découlent directement.

Je remercie les élus d'avoir fortement travaillé dans des délais courts car il fallait à la fois tirer des enseignements de tout cela et ne pas trop attendre par rapport à la démarche qui a mobilisé une large partie de la population.

Sur les 82 actions, en fait il y en avait 81 au départ, dans le courant de la soirée de restitution, il y avait des représentants des groupes de travail et des ateliers qui ont présenté des actions, et nous en avons ajouté une.

Par la suite, un comité de suivi sera mis en place pour des citoyens qui souhaitent s'engager et participer, un appel à candidatures a été fait, il est demandé ce soir au conseil municipal de délibérer et d'approuver la démarche des Assises de la Ville et les documents de restitution qui en sont issus, à la fois le verbatim de l'intégralité des débats et le récapitulatif des propositions, et d'approuver les 82 actions inscrites dans ce texte.

Mme PERDEREAU : Je voulais savoir au final combien a coûté le montant des Assises, les 82 actions présentées sont pour certaines intéressantes, mais pour d'autres je me suis posé quelques questions, j'ai trouvé qu'elles étaient très globales, pas assez précises, par exemple quand on parle d'action par rapport au dérèglement climatique, j'aurais souhaité qu'on parle aussi de récupération d'eau, d'autonomie d'énergie pour les bâtiments, des choses un peu plus précises pour cet engagement.

J'ai été aussi étonnée sur l'aménagement du lac de Brétigny car je croyais que c'était un environnement protégé et qu'on ne pouvait pas forcément faire certaines choses dessus ; créer des zones agricoles protégées, oui c'est important, les constructions ont quand même pris beaucoup de zones agricoles et c'est bien aujourd'hui de constater qu'elles sont quand même importantes ; on sait bien qu'en 2050 - une étude a été faite- il n'y aura pas assez de terres agricoles pour nourrir la planète, donc c'est bien aussi de faire attention à cela.

Et puis en effet, les terrains synthétiques, on sait depuis très longtemps qu'il y avait une problématique d'offre de terrains sportifs, je pense que vu la population grandissante de Brétigny, c'est important d'accentuer l'offre.

J'ai été un peu surprise sur la proposition 27 de voir évoluer les capacités d'accueil de la Mairie et que la population ait pu demander un guichet unique et un réaménagement du hall. A moins qu'il y ait eu des questions extrêmement précises là-dessus, en fait ça fait partie de nos projets puisqu'on l'a voté en délibération en 2018.

Après, on parle d'une implication citoyenne importante, je comprends parfaitement qu'on puisse vouloir avoir plus d'interaction avec la population, il avait été décidé, ou du moins pas décidé mais dit qu'on allait changer le site de la Ville pour justement avoir la possibilité d'aider à ce que les formalités puissent se faire à travers ce site, ça pourrait être une occasion pour y mettre une application citoyenne afin que les Brétignolaises et Brétignolais puissent interagir avec leur municipalité sur la gouvernance.

Sur les salles de téléconsultation, je sais que la Région Ile de France apporte son financement sur ces choses-là.

Le passage souterrain de la gare, je trouve que c'est très important en effet car cela fait très longtemps qu'on demande que l'éclairage soit intensifié, c'est vraiment anxiogène, passé une certaine heure, on n'a franchement pas envie de prendre ce passage.

Renforcer l'équipe municipale, je ne savais plus combien à l'heure d'aujourd'hui ils étaient.

Et puis récupérer la gestion du Bois-Badeau, je crois qu'il est donné aujourd'hui à l'Agglomération, je ne sais pas si l'on peut récupérer la gestion comme ça, quand on a vu la difficulté à l'Agglo de récupérer des stades de football qui n'étaient pas entretenus...

Et encourager les initiatives citoyennes, oui bien sûr, ramassage des déchets, éducation, la citoyenneté c'est quelque chose d'important.

Le comité des fêtes, pourquoi pas ?

Voilà les choses que je voulais vous demander.

M. GUSTAVE : Je vais reprendre à peu près ce que disait notre collègue, j'ai des questions et des interrogations. J'ai envie de dire que les Assises ont été faites pour votre réélection, je le pense, mais revenons d'abord sur la 27 : Pourquoi on fait des Assises ? Pourquoi on demande à la population de faire des propositions si, quand on retire les 81 plus une autre, la 82^{ème}, on met des choses qui ont déjà été votées comme la proposition 27 sur le hall de la mairie ?

Sur la Ferme d'Avenir, c'est l'Agglo déjà.

Je pense qu'il aurait été souhaitable sur les 309 propositions que j'ai épluchées de dire aux Brétignolais, ceux qui sont venus... et ça a été une réussite ces Assises, je ne vais pas vous dire le contraire, d'ailleurs ça prouve que les Brétignolais attendaient quelque chose qui n'avait pas été fait depuis cinq ans. Je pense qu'il aurait été préférable de dire à ces Brétignolais qui se sont déplacés, 1 300 d'après vos chiffres, que par exemple on n'allait pas reprendre la proposition 27 parce qu'elle a déjà été votée et que ça coûtera 500 000 € ; je pense que ça aurait été honnête de dire cela et de ne pas l'intégrer dans les propositions comme si ça venait d'eux alors qu'une grosse partie dépend de l'Agglo, ce sont des choses qui ont déjà été votées en Conseil municipal, ou ce sont des projets qui seront déjà ou qui seront faits comme le CFA. Pour moi, les propositions qu'on demandait aux Brétignolais durant ces Assises, ça devait être des propositions innovantes, des propositions pour lesquelles on n'avait pas encore voté ou qu'on n'avait pas travaillées.

Je vais reprendre aussi la proposition 12, je n'ai pas compris sur les 30 000 arbres en dix ans ; d'abord combien ça va coûter ? Est-ce qu'on va demander aux Brétignolais de planter chacun un arbre ? J'ai entendu cela lors d'une de vos interventions, je pense que c'est un peu facile de dire qu'on va mettre 30 000 arbres, et pourquoi ? Combien ça coûte, ça coûte sûrement cher, qui va payer ? Est-ce les Brétignolais ? Ceux qui habitent au quatrième étage en HLM, ça va être compliqué pour eux de planter un arbre, ou vont-ils le planter sur leur balcon, encore faut-il qu'ils aient un balcon !

Sur le CFA, installer une Maison des Jeunes sur le site, vous l'avez dit mais on ne sait pas quand ni comment.

Revivifier le Cœur de ville, je l'ai toujours un peu mauvaise par rapport à cela car je pense qu'on a loupé ce que Arpajon, St-Michel ont eu comme subventions par rapport aux projets de l'Etat sur les cœurs de ville, je crois qu'ils ont reçu 5 M€ et Arpajon aujourd'hui a refait son centre-ville, donc je ne comprends pas. Je suis un peu déçu que Brétigny n'ait pas déposé de dossier ou n'ait pas voulu, les commerçants s'en rappellent encore, ils m'en parlent quand je vais faire mon tour dans le centre-ville.

Et puis une autre question : vous avez dit que ces Assises n'étaient pas pour une quelconque réélection, ce ne sont pas des Assises politiques ou quelque chose dans ce genre, mais pour la question 82, j'étais là ce jour-là quand une personne a proposé d'inviter les élus à manger avec eux, j'espère que vous nous donnerez les dates et que l'opposition sera aussi invitée, j'aimerais bien venir discuter avec tous les habitants sur l'avenir de Brétigny et que ce ne soit pas juste le Maire qui soit présent, on parlerait dans ce cas d'une campagne déguisée.

Voilà toutes mes interrogations, je trouve qu'on a donc loupé des choses, et surtout on ne connaît pas le coût, vous nous aviez annoncé 120 000 €, j'ai des chiffres différents, on me parle de plus de 120 000 €, hors personnel communal, au bout du bout ça coûte combien ?

Si on chiffrerait vraiment les 81 propositions, pas celles qui sont de l'Agglo et pas celles qui ont déjà été votées, ça coûte quand même beaucoup ! Même si c'est sur dix ans, ça coûte un peu d'argent. Donc je pense qu'il faut être un peu sérieux, il faut nous donner les chiffres parce qu'on ne sait pas ce qui va se passer après 2020.

Donc c'était très beau, ces débats participatifs, ces rencontres avec les Brétignolais, c'était super intéressant, avec des gens brillants, qui ont fait de belles propositions, je pense encore à cette jeunesse, mais à la fin de la restitution beaucoup de Brétignolais qui étaient dans la salle ont dit : tout ça pour ça ! Et je vous le dis : tout ça pour ça ! Merci Monsieur Méary.

M. CAMO : Sur le principe, démocratie participative, associer les citoyens, sur la forme il y a des choses intéressantes qu'on ne remet pas en cause, au contraire je les encouragerais, d'ailleurs c'est ce qui ressort des mouvements sociaux dans notre pays. Cela permet à la démocratie de s'exprimer, de donner son avis, d'être associé, de décider, ok.

Mon interrogation n'est pas tellement dans ce qu'ont dit mes collègues, que je peux partager, mais c'est : pourquoi on vote ce soir ? Pourquoi cette délibération ? Les Assises se sont tenues, ça a été décidé, tout est écrit, tout a été distribué, c'est dans le bulletin, pourquoi le conseil municipal doit-il voter ce soir ? On vote sur une démarche mais elle a été décidée ! C'est limite de nous proposer un vote, y compris aux collègues de la majorité, sur quelque chose qui s'est déjà produit dans la réalité ! Donc je ne comprends pas cette délibération qui vise à nous faire voter une démarche où tout a déjà été décidé, y compris par les gens eux-mêmes qui ont fait des propositions.

Je trouve cela assez curieux. Peut-être une observation ou deux parmi plein d'autres : on a une participation qui n'est pas inintéressante mais en même temps c'est 4 % des gens qui sont venus, on a le coût qui a été évoqué, entre 120, 140 et 100.000 €, ce qui n'est pas rien ; et il y a des choses qui sont déjà portées, d'autres qui n'ont pas été retenues qui étaient intéressantes, j'en prends une simplement : je pense qu'il y avait un travail engagé pour avoir un centre de santé, travailler en tout cas dans ce sens, ça devient un projet qui s'apparente à une téléconsultation, quand on voit le problème de présence médicale en ville, le besoin pour 21 000 habitants de médecins « en chair et en os », peut-être qu'il est encore temps de reprendre cette proposition dans le bon sens, le sens que je viens d'évoquer, pour répondre aux besoins des populations qui s'expriment dans ce domaine.

Donc pas de problème sur la démarche participative et je crois que c'est bien de le faire, pas de souci, mais quid après coup, je me demande ce qui va se passer, sauf à dire que vous voulez l'aval du Conseil municipal pour engager des choses qui, pour certaines d'entre elles, le sont déjà, qui ont en plus été annoncées aux vœux, donc ça semble être comme un cheveu sur la soupe !

M. Le Maire : Pas d'autres interventions ? Je parlerai d'abord des quelques éléments sur la démarche avant de rentrer dans les éléments de fond, donc je répondrai à Mme Perdereau plutôt dans la deuxième partie de mon intervention.

Sur la question de la démarche, je vais recalculer un certain nombre de choses : D'abord, le coût que ça représente, on l'a dit, c'est le coût de la prestation de l'agence qui nous a accompagnés, 120 000 € ; ensuite ça a pris du temps de travail pour les agents municipaux, bien sûr, parce que c'est une démarche qui engage tout le monde ; et derrière la mise en œuvre d'un certain nombre d'actions qui peuvent avoir un coût pour certaines d'entre elles,

et évidemment cela aura un impact budgétaire dans la durée, c'est la question de l'action publique.

Je crois par rapport à cela que c'est un point important à mes yeux, qu'une démarche comme celle-ci, on ne peut pas la faire avec trois bouts de ficelle, pour répondre à une ambition qui est de donner les moyens à tous ceux qui le souhaitent de participer, on est obligé de faire cela de façon un peu systématique, un peu professionnelle, pour préparer les débats, mobiliser les gens, en disant : vous êtes les bienvenus. C'était le gros travail qui a été fait dans l'organisation, et c'est ce travail qui a permis à un nombre très important de Brétignolais de venir s'exprimer. Certains l'ont dit : nous, on n'a pas l'habitude de venir à ce genre de chose, et là il se trouve qu'on s'est senti à l'aise pour le faire, et c'était vraiment un des points importants.

J'assume complètement le fait de se dire qu'il est essentiel aujourd'hui de chercher à utiliser tous les moyens pour donner la parole aux habitants le plus possible, c'est déjà ce que nous avons fait sur de nombreux sujets depuis cinq ans. Nous avons voulu aller un cran plus loin avec cette démarche des Assises, c'était comme vous l'avez rappelé la première fois depuis cinq ans, mais une démarche de ce type n'a jamais été faite à Brétigny. Il faut le dire fièrement : Brétigny tente tout en matière de démocratie participative. On essaye de mettre en place beaucoup de choses et je n'imaginai pas à quel point ce serait en phase avec l'attente de l'époque, on a fait cela un peu en avance par rapport aux autres, on ne l'a pas fait par hasard, on imaginait bien qu'il y avait cette aspiration-là mais oui, c'était une première à Brétigny, et pas seulement depuis cinq ans, M. Gustave, c'était une première depuis de très nombreuses années parce que rien de ce type-là n'avait été mis en place auparavant.

Deuxièmement, vous vous êtes fait l'écho de ce que disent certains : ce serait une démarche pour préparer une réélection. D'abord nous, nous cherchons à exercer le mandat que les Brétignolais nous ont confié le mieux possible ; cela passe par le fait de mettre en œuvre un certain nombre de choses que l'on croit utiles pour la commune, et cela passe aussi par le fait de chercher à donner la parole à chacun car nous pensons que c'est quelque chose d'important, notamment dans la période actuelle, et aussi par rapport aux changements que connaît Brétigny.

Il y a un point qu'il faut rappeler, c'est que tout le monde a accès à l'intégralité des débats, tout le monde a accès à l'intégralité des propositions qui ont été formulées. Nous ne sommes pas propriétaires, quand je dis « nous » c'est la majorité municipale, propriétaires par rapport à cela. Cette démarche est transparente, elle est pour Brétigny, et c'est bien pour cela que nous avons mis en ligne sur « Accessible à tous » ces différents éléments qui vous sont proposés dans la délibération. Après, chacun en tire les enseignements ou les leçons qu'il souhaite, mais nous considérons que c'est une fierté de mettre en place une démarche de ce type qui permet à tous les Brétignolais de s'exprimer. Et très franchement, je crois que c'est notre conception de notre rôle d'élus d'organiser ce genre de choses, encore une fois chacun était complètement libre d'assister, de participer, de prendre en compte, et de tirer les enseignements de ces documents.

Il y avait une question sur le fait de dire qu'il y a certaines des propositions qui ne sont pas directement tirées des 309. Les Assises de la Ville, ce ne sont pas que les 309 propositions, ce sont aussi tout ce que les gens ont exprimé tout au long des dix réunions débats sur les aspirations qui pouvaient émerger, sur les préoccupations qui pouvaient ressortir. Et les 309 propositions, c'est un des éléments de réflexion mais il y a un nombre plus restreint de

personnes qui ont participé aux ateliers de propositions évidemment, car il y a eu moins de réunions, beaucoup de gens ont pu s'exprimer sur leur ressenti, sur leur part de vérité sur Brétigny, et à un moment il faut dire des choses qui ne sont pas forcément une sélection de nos trois semaines de propositions mais qui sont en phase avec les éléments qui ont pu être dits plus généralement dans le cadre de l'ensemble des Assises.

C'est dans ce cadre-là que certaines des actions qui étaient en réflexion ne sont pas encore mises en œuvre, voire pour certaines sont prévues, je prends un exemple : Mme Perdereau a évoqué le réaménagement du hall et la mise en place d'un guichet unique, mais on peut parler aussi de la construction d'une nouvelle école qui rejoint la question fondamentale qui s'exprime à Brétigny, à savoir si Brétigny grandit, comment faire en sorte que les choses se passent du mieux possible ? Evidemment le projet qui est en préparation de construction d'une nouvelle école fait partie des actions majeures pour pouvoir répondre à cette préoccupation.

Certaines actions, donc, qui ne sont pas encore réalisées mais qui font partie de la réponse aux préoccupations qui ont été exprimées par les Brétignolais dans ces Assises ont été retenues dans les 82 actions parce qu'au-delà de la liste des actions, ce qui est important, c'est de donner du sens dans tout cela, et de mettre en perspective une réponse aux aspirations qui ont été exprimées.

Dernier élément : sur la question de la méthode, M. Camo vous voulez savoir pourquoi cette délibération. Il y a deux raisons principales : la première est que ce n'est pas la première fois en conseil que nous parlons de la démarche des Assises, et en tout cas à l'issue de cette démarche je considère que le conseil municipal doit aussi se prononcer sur cette feuille de route que représentent ces 82 actions pour la commune. Je crois que c'est un élément important dans notre cadre institutionnel et que nous pouvons avoir un débat sur un certain nombre de choses qui sont présentées aux Brétignolais, le Conseil municipal pourrait refuser cela, dont acte, si tel était le cas, j'expliquerais aux Brétignolais que le Conseil municipal n'a pas voté, n'a pas validé, mais je crois que ça fait partie des choses importantes.

Et puis un deuxième point : cette démarche, j'insiste, est transparente, l'intégralité des débats a été mise en ligne sur le site de la commune, l'intégralité des 309 propositions avec un certain nombre de commentaires réalisés par les services de la commune, et de même qu'on vote sur un procès-verbal, on donne acte aussi, on approuve le compte rendu et les documents de restitution qui sont sortis de ces Assises, c'est vraiment l'esprit de cette délibération.

Plus précisément, sur les différents points de fond qui ont été évoqués, il faut rappeler un certain nombre de choses : d'abord M. Gustave indiquait que la Ferme d'Avenir, c'était déjà le cas, et que c'était l'Agglo : alors la Ferme d'avenir, oui le projet est déjà lancé, c'est un projet qui est porté en lien avec l'intercommunalité et auquel la ville du Plessis-Pâté et la ville de Brétigny ont contribué fortement pour le faire avancer. Bien sûr qu'il est déjà lancé, d'ailleurs ça a été un gros travail politique pour obtenir les autorisations nécessaires pour faire avancer les choses.

La proposition 8, que dit-elle ? Il faut favoriser les circuits courts à partir du projet Ferme d'Avenir et le soutien à la création d'AMAP, je crois que c'est un point essentiel sachant qu'il existe un projet Ferme d'Avenir, nous voulons favoriser les circuits courts par rapport à cela, il y a encore plein de choses à mettre en place pour pouvoir s'appuyer sur cette démarche-là

pour renforcer ce lien avec les circuits courts, il n'y a pas encore d'AMAP à Brétigny, elle est encore en cours de préparation, de constitution, l'assemblée générale préparatoire a eu lieu dans les jours qui ont suivi les Assises, ça faisait partie des propositions qui étaient évoquées dans les 309 propositions, tout cela me semble aller dans le bon sens et je pense qu'il faut l'encourager.

Sur la question du cœur de ville, je crois que c'est l'occasion une nouvelle fois de tordre le cou à une des fake news qui sont citées, relayées, encouragées par des personnes, soit des Brétignolais, soit parfois des élus, soit des personnes impliquées politiquement. Il faut dire qu'il n'y a pas eu d'appel à projets pour le programme d'actions Cœur de Ville. Que les choses soient très claires, les gens qui disent que la ville n'aurait pas déposé de candidature à cet appel à projets mentent, ce n'est pas la réalité, il n'y a pas eu d'appel à projets dans le cadre de l'action Cœur de Ville. D'ailleurs je m'en suis personnellement plaint auprès du directeur de cabinet du Ministre. Il se trouve que je le connaissais par ailleurs, j'ai dit que je trouvais que les procédures n'étaient pas légitimes, que ce n'était pas une bonne manière de faire par rapport à cela, mais les sujets qui ont été retenus n'ont pas fait l'objet d'un appel à candidatures, appel à projets, et d'ailleurs nous pouvons le regretter.

Mais que les choses soient très claires sur le cadre institutionnel car je vois certains qui disent : c'est scandaleux, la commune n'a pas déposé de dossier dans le cadre de l'action Cœur de Ville. Non il n'y a pas eu d'appel à projets. J'invite tous ceux qui sont attachés aux faits d'avoir un débat serein, à vérifier les choses qu'ils indiquent, ce point-là a d'ailleurs déjà été évoqué.

Il y a par ailleurs des interrogations qui ont été soulevées : Madame Perdereau a évoqué plusieurs choses, ce n'est pas exhaustif, on peut faire des choses en plus, notamment sur la question de la récupération d'eau, ça fait partie des sujets où l'on peut toujours aller un cran plus loin, d'ailleurs c'est une des choses que j'évoque régulièrement avec Amazon, trouver les modalités pour travailler à cette question-là, je ne désespère pas qu'à un moment ou un autre ils l'entendent.

Sur la question du lac, la formulation de l'action 4 est de peser au trébuchet pour pouvoir prendre en compte notamment le point que vous évoquiez. Vous disiez : attention, c'est normalement réservé à Biodiversité ; la formulation 4 dit : « expérimenter, en lien avec le Syndicat de l'Orge, quelques équipements de loisirs autour du lac de Brétigny tout en respectant les contraintes de préservation de la faune sauvage. » Cela fait des années que je dis au Syndicat de l'Orge qui est le gestionnaire du lac que la biodiversité, c'est très bien, c'est un point important, mais qu'il faut aussi pouvoir réfléchir à comment rendre ce lieu un peu plus facilement accessible, utilisable, pour les Brétignolais. Petit à petit, l'idée fait son chemin, et c'est la conséquence d'une discussion au long cours où je rappelle ce principe depuis longtemps, et là j'ai l'impression que cette piste est peut-être envisageable, je m'en félicite mais c'est pour cela qu'on évoque de manière prudente la possibilité d'expérimenter des équipements de loisirs.

Sur les zones agricoles protégées, rappelons les choses : il y a actuellement une croissance de Brétigny qui, en termes de surfaces d'utilisation des surfaces agricoles, a été décidée au moment du traité de concession sur le quartier Clause Bois-Badeau. Et nous sommes attachés à ne pas aller au-delà de ce périmètre-là. Maintenant nous tenons un cap pour aujourd'hui mais je crois qu'il faut aussi renforcer la protection des terres agricoles pour l'avenir, c'est aller un cran plus loin et se dire qu'au-delà de ce quartier Clause Bois-Badeau

qui a été lancé en 2008, avec un avenant au traité de concession en 2012, il faut préserver les terres agricoles. Ça veut dire aussi que nous accompagnions les agriculteurs qui le souhaitent dans le cadre de la transition au bio. Nous avons voté ici l'exonération de taxe qui permettait de les soutenir, ça fait partie des choses qui permettent d'aller un cran plus loin, et par les choix urbains que nous faisons d'affirmer ce cap qui est que nous voulons préserver l'équilibre ville-campagne, nous voulons le réinventer, car bien sûr les choses ont fortement évolué depuis dix, quinze, vingt, trente ans, mais je crois que ça compte pour tous les Brétignolais, j'ai eu l'occasion de m'exprimer longuement dessus.

Sur la question des terrains de sports, cela fait partie des choses très importantes et qui répondent à cette préoccupation de dire : Brétigny grandit, donc nous devons adapter les infrastructures à la croissance de la population, on peut regretter que ça n'ait pas été anticipé au moment où les décisions ont été prises qui conduisaient à faire grandir la population de telle ou telle manière, et je crois que c'est important de le mettre en œuvre, ça fait partie des investissements nouveaux que nous prévoyons.

Pareil sur la question du passage souterrain, cela a été évoqué.

Je reviens sur la question de l'entretien du parc Clause Bois-Badeau et sur la formulation de la proposition 34 à laquelle vous faisiez référence : « Etudier avec l'agglomération le renforcement de l'entretien ou la récupération de la gestion du parc Clause Bois-Badeau. » Nous faisons juste un constat : c'est que par rapport à ce qui était souhaité, prévu, voire nécessaire pour que ce soit un lieu accueillant pour les Brétignolais, pour l'ensemble des Brétignolais, je pense notamment aux familles Brétignolaises ou aux assistantes maternelles qui viennent avec les enfants, l'entretien actuel n'est pas au niveau de ce qu'on peut en attendre. Là-dessus plusieurs pistes : soit l'agglomération décide de renforcer l'entretien, soit nous sommes prêts, nous, communes, à envisager de reprendre la gestion du parc. Aucune question de principe là-dessus mais ça consiste à dire qu'il faut que nous puissions apporter un niveau de service supplémentaire, en tout cas supérieur sur ce niveau-là.

Voilà les éléments de réponse que je voulais apporter mais je crois que c'est une démarche importante, qui a engagé beaucoup d'efforts de la part de la commune, qui va continuer d'engager beaucoup d'efforts, je suis très franchement fier de la qualité de la discussion collective qui a pu avoir lieu à Brétigny, je crois que les Brétignolais s'en sont emparé et ont participé très largement à ces débats, c'est une excellente nouvelle pour le fonctionnement de notre démocratie locale, et on voit bien effectivement dans la période actuelle à quel point le fait d'avoir ce lien citoyen, ce lien de participation, ce lien démocratique, est quelque chose d'essentiel. Brétigny était particulièrement ambitieuse sur ce sujet, je crois que nous pouvons collectivement en être heureux.

Vu l'importance du sujet, je propose qu'il y ait un deuxième tour de prise de parole.

M. GUSTAVE : Pouvez-vous répondre sur la 82 ?

M. CAMO : Je n'ai pas été satisfait de la réponse à ma question concernant la délibération mais bon, ça fait partie des débats qui peuvent être interrompus comme ça. Ma question porte sur le fait que vous dites qu'on développe des actions de démocratie participative et je l'ai dit tout à l'heure, c'est une bonne chose, mais nous savons qu'en même temps il y a un débat sur l'agglomération et un projet de territoire. Ici je vous ai fait la demande d'avoir un

débat entre élus, voire avec le public, sur ce projet de territoire qui engage l'agglomération et les villes qui la composent, donc Brétigny, sur une dizaine d'années.

Evidemment c'est tombé en même temps que se déroulaient les Assises, je comprends qu'il y ait eu une difficulté, et en même temps je crois qu'on ne peut pas faire abstraction que ce projet de territoire existe, il a été adopté d'ailleurs, je pense que vous avez une position différente au sein de l'agglomération sur ce sujet, et ce n'est pas sans effet, y compris sur l'avenir de notre ville que ce projet-là.

Donc je pense que c'est dommage qu'on n'ait pas eu ce temps de débat autour de ce projet à Brétigny, ça aurait pu y compris inspirer et nourrir des réflexions, nourrir un débat, et en même temps enrichir encore des propositions qu'auraient pu faire les Brétignolais, nous-mêmes, les élus, etc. Il y a toujours des choses à dire en matière de démocratie participative quand on est confronté à des projets de cette nature, et vous savez bien que l'agglomération est un partenaire et même plus qu'un partenaire dans lequel Brétigny joue un rôle important. C'était une question importante qu'il eût fallu prendre en compte à mon avis et qui aurait dû se traiter en même temps.

Je ne vais pas rentrer dans le détail des 82 propositions même si vous nous donnez un peu de temps pour le faire mais je pense qu'évidemment il y a des questions qui sont intéressantes, d'autres qui le sont de façon elliptique, et d'autre part certaines sont déjà engagées ; simplement je reboucle, je me demande ce que vous attendez du conseil municipal puisque de toute façon tout est bouclé ? Tout a été bouclé y compris la communication de ce point de vue, donc attendez-vous qu'on lève la main pour vous dire d'accord ? Ce qui ne sera pas mon cas, en tout cas je m'abstiendrai, mes collègues feront leur choix.

D'autre part, est-ce votre majorité n'a pas quelques problèmes pour se situer par rapport aux Assises ? Je ne sais pas quoi faire de cette délibération encore une fois.

M. le Maire : D'abord, par rapport à la question que pose M. Gustave sur la proposition 82, que les choses soient bien claires. Vous me prêtez des propos mais il faut être précis, j'ai indiqué que la démarche des Assises en elle-même n'est pas une démarche partisane parce qu'elle est complètement transparente à l'égard des habitants et de tous ceux qui souhaitent suivre ces débats, chacun pouvait y venir, et même ceux qui n'ont pas pu être là ont pu consulter les verbatims intégraux des débats et les propositions sur le site de la commune.

Sur le fait d'avoir une démarche de « Parlons de Brétigny chez Vous », c'est quelque chose qui se fait dans un certain nombre de communes où les habitants peuvent inviter le Maire à discuter, je pense que c'est une occasion d'avoir un lien pertinent, par exemple Ste Geneviève ou Arpajon le font, je pense que c'est parfaitement légitime que ça puisse être mis en place, si certains souhaitent vous contacter, vous M. Gustave, on vous transmettra l'invitation.

En ce qui concerne ce que disait M. Camo sur la question du projet de territoire, il faut rappeler plusieurs choses : d'abord l'agglomération n'est pas sur la même démarche avec le même travail citoyen que nous sur la question du projet de territoire, je crois qu'il faut dire les choses, et c'est normal, c'est à l'échelle d'une agglomération, c'est quelque chose qui était beaucoup plus par un questionnaire envoyé à tous les habitants, les Brétignolais qui le souhaitaient pouvaient d'ailleurs y répondre, nous, nous avons eu sur les grands principes

une discussion en Conseil municipal, au mois de juin, par rapport aux premiers éléments du diagnostic qui pouvaient être évoqués par rapport aux premiers axes de travail et donc ça fait partie des choses sur lesquelles il y a eu des premiers débats ici, et par ailleurs ensuite tous les conseillers municipaux ont été invités lors d'échanges organisés par l'agglomération, cela fait partie des éléments sur lesquels il y a eu des modalités qui permettaient, d'abord ici au mois de juin, sur la base des premiers éléments de rapports, des premiers diagnostics proposés par l'agglomération, de nous faire part de vos premières remarques, en plus de ce qui pouvait être évoqué pendant les échanges ici, tout cela pouvait être pris en compte et transmis suffisamment en amont à l'agglomération, c'était une étape importante à mes yeux.

Donc il y a eu ces débats d'abord ici, avec un questionnaire, et puis avec l'ensemble des conseillers municipaux de la commune, tout le monde a été invité à cet échange au niveau de l'agglomération.

Un dernier point sur la question du projet de territoire parce que je m'en suis expliqué dans mon Edito du dernier numéro de Parole, avec les autres élus de la majorité municipale de Brétigny au conseil communautaire. Nous nous sommes abstenus sur ce projet de territoire, notamment pour une raison fondamentale, c'est qu'il y a un principe majeur qui n'était pas repris, à savoir le fait que l'agglomération devait être une agglomération au service des communes, et ça c'est un point qui est très important à nos yeux, qui je crois était considéré comme étant une évidence il y a quelques années, ce n'est apparemment plus vraiment le cas, et d'ailleurs j'observe que tout au long des débats sur le projet de territoire, j'ai rappelé plusieurs fois ce principe en expliquant que ça me paraissait un élément essentiel à intégrer de manière très simple, il y a certains axes du projet de territoire où il y a un positionnement de l'intercommunalité par rapport aux autres instances, par rapport au Département, par rapport à la Région, je pense que typiquement à cet endroit-là il fallait réaffirmer le principe d'une agglomération au service des communes pour soutenir les projets locaux, ça aurait été parfaitement légitime, parfaitement pertinent, et d'ailleurs c'était en phase avec des choses que nous nous étions dites ici en juin quand nous avons eu cette première discussion sur le projet de territoire. Vous n'aviez pas utilisé exactement ces termes-là, M. Camo, mais vous aviez des positions assez proches.

Et cela fait partie des éléments que j'ai souhaité réaffirmer lors des différents débats tout au long de l'année sur la question du projet de territoire, et encore lors du conseil communautaire, chaque fois on me dit : oui, c'est tellement important que ça va être pris en compte, et au final ça ne l'est pas, je pense que c'est essentiel que nous rappelions ce principe-là.

J'insiste sur une chose : avoir une agglomération au service des communes, c'est l'état d'esprit dans lequel les services de l'intercommunalité essaient de travailler au quotidien dans la quasi-totalité des cas, mais c'est un principe essentiel qui doit être rappelé pour éviter que l'intercommunalité chez nous comme ailleurs soit simplement un échelon de plus dans le millefeuille territorial, et rappeler que ce lieu de la démocratie locale, cet échelon de proximité, c'est d'abord la commune. D'ailleurs prenons un autre exemple : au moment où le Président de la République a appelé à un grand débat national, il a demandé aux communes de contribuer, il n'a pas demandé aux intercommunalités de l'organiser, parce que ce lien de confiance, ce lien entre les citoyens et les élus, il est au niveau communal avec les élus municipaux. C'est là qu'il est le plus fort et je crois que c'était important.

Cette délibération est là pour approuver la démarche des Assises de la ville de Brétigny et les documents de restitution qui en sont issus, notamment le verbatim et le récapitulatif des 82 propositions.

Abstentions :

Votes Contre :

Votes Pour :

Adopté à l'unanimité

2/ Rapport sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes

M. Le Maire : Il y a deux volets importants sur ce point : un volet au sein de la collectivité, en lien plutôt avec la délégation du personnel, et un volet un peu plus général, auquel cas ça pouvait être en lien avec la délégation de Francis Bondoux sur la question des affaires sociales. Il se trouve que Francis Bondoux a un petit problème de santé, il ne peut pas non plus être avec nous ce soir, je vais donc présenter ce rapport important qui doit être présenté avant le débat d'orientations budgétaires. C'est la loi qui le définit, la loi du 4 août 2014, qui le prévoit, et le décret du 24 juin 2015.

Je ne vais pas tout détailler, vous avez tous lu le rapport, mais je vais rappeler quelques chiffres importants :

L'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes au sein de la collectivité

1- Les chiffres clés

Les chiffres présentés au travers de ce rapport sont issus de la paie communale de décembre 2018 et des chiffres clés de l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes de la fonction publique territoriale (source : DGAFP édition 2017).

Au 31/12/2018, la ville comptabilise **557 agents sur emplois permanents** (356 titulaires et 201 contractuels). **70% des agents sont des femmes, 30% sont des hommes.**

Cette même proportion de femmes et d'hommes se retrouve par catégorie d'emplois. La proportion des femmes au sein de la commune est supérieure à la moyenne de la FPT en 2017.

Au niveau communal :

<i>effectifs</i>	Femmes	Pourcentage	Hommes	Pourcentage
cat A	20	66%	10	34%
cat B	45	71%	18	29%
cat C	327	70%	137	30%
Total	392	70%	165	30%

Au niveau national, dans la FPT:

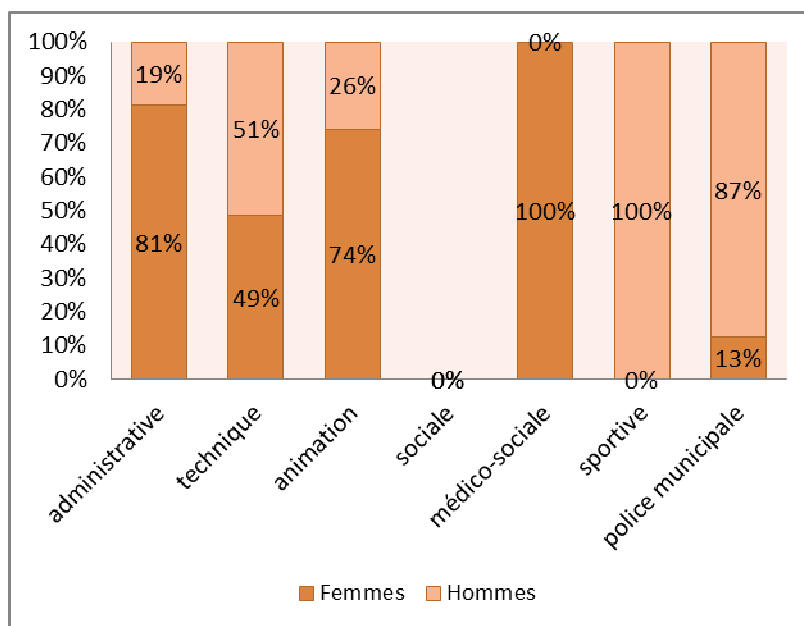
cat A: 62 % de femmes / 38 % d'hommes
cat B: 63 % de femmes / 37 % d'hommes
cat C: 61% de femmes / 39 % d'hommes

Source: DGAFP, chiffres clés de l'égalité pro 2017

La répartition femmes-hommes par filière métiers au sein de la commune se retrouve au niveau national, à l'exception des filières sport et police. Au niveau communal, le pourcentage d'hommes est supérieur sur ces deux filières. La filière technique est mixte. Elle renferme les fonctions des services techniques et les fonctions d'entretien des écoles et accueils périscolaires. Cette mixité est donc gommée selon les métiers. Les métiers administratifs et d'encadrement recrutent pour 80 % des emplois des femmes. Les métiers de l'animation sont largement prisés par les femmes et ce constat s'avère plus poussé encore dans la filière médico-sociale (accueil des petits enfants et Atsem).

Au niveau communal :

Répartition Femmes / Hommes par filières



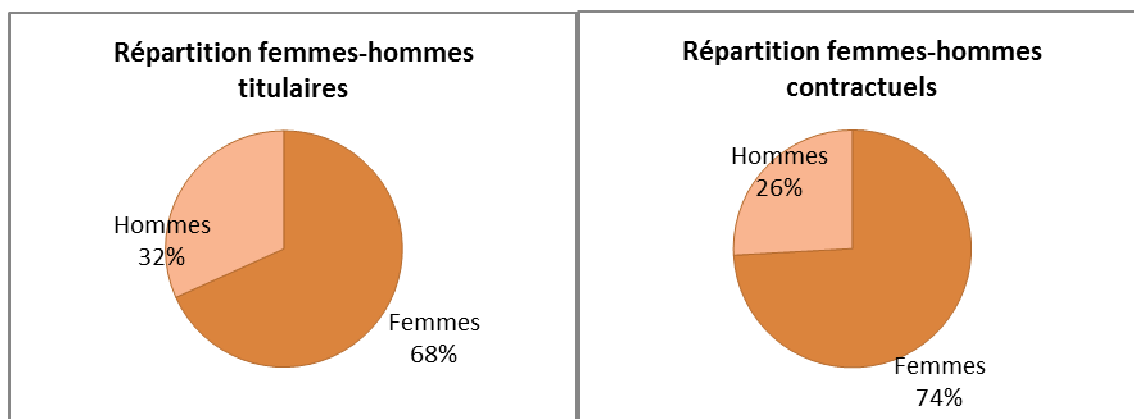
Au niveau national, dans la FPT:

filière administrative: 82 % de femmes / 18 % d'hommes
filière technique: 41 % de femmes / 59 % d'hommes
filière animation: 71 % de femmes / 29 % d'hommes
filière culturelle: 63 % de femmes / 37 % d'hommes
filière sociale: 95 % de femmes / 5 % d'hommes
filière médico-soc: 95 % de femmes / 5 % d'hommes
filière médico-tech: 78 % de femmes / 22 % d'hommes
filière sportive: 28 % de femmes / 72 % d'hommes
filière sécurité-police: 23 % de femmes / 77 % d'hommes
filière incendie-sec: 5 % de femmes / 96 % d'hommes

Source: DGAFP, chiffres clés de l'égalité pro 2017

Parmi les 356 titulaires que compte la collectivité, 68 % sont des femmes, et 32 % sont des hommes. La répartition est plus équilibrée au niveau national. La répartition femmes-hommes est plus marquée également parmi les 201 contractuels.

Au niveau communal :



Au niveau national, dans la FPT:

Titulaires: 59 % de femmes / 41 % d'hommes
Non-titulaires: 67,5 % de femmes / 32,5 % d'hommes

Source: DGAFP, chiffres clés de l'égalité pro 2017

On retrouve globalement cette représentation féminine marquée. Les femmes de la filière

	Titulaires			Contractuels			total
	Femmes	Hommes	Total	Femmes	Hommes	Total	
filière administrative	58	9	67	24	10	34	101
filière technique	80	82	162	17	21	38	200
filière animation	34	12	46	61	21	82	128
filière médico-sociale	70	0	70	47	0	47	117
filière sportive	0	3	3	0	0	0	3
filière police municipale	1	7	8	0	0	0	8
TOTAL	243	113	356	149	52	201	557

médico-sociale sont largement titulaires.

La moyenne d'âge des salariés de la commune est de 42 ans. La population salariée est plus jeune que la moyenne nationale (45 ans). La moyenne d'âge des femmes est sensiblement plus faible dans la filière animation. La moyenne d'âge des hommes est plus élevée que la moyenne dans la filière technique et sportive.

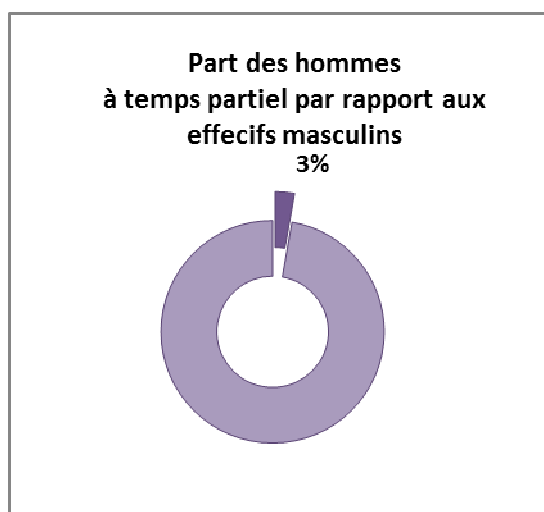
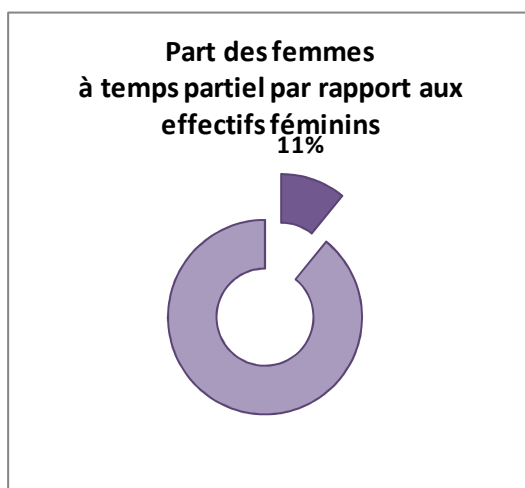
Au niveau communal :

Filières	Hommes	Femmes	H/F
administrative	41,72	42,06	42
animation	31,81	38,11	36,52
Médico-sociale		43,69	43,69
police municipale	44,28	39	43,62
sportive	51		51
technique	43,67	45,8	44,73
Toutes filières	41,18	42,48	42,11

L'organisation individuelle du temps de travail est différente entre les femmes et les hommes. 36 femmes bénéficient d'un temps partiel, pour 4 hommes. Le choix du temps partiel est principalement lié à l'organisation familiale (parentalité, fin de carrière).

Notre position est d'accompagner tous ceux qui le souhaitent à pouvoir bénéficier du temps partiel, il ne doit pas y avoir d'exclusive pour les uns ou les autres.

Travail à temps partiel Effectifs	Femmes	Hommes
Catégorie A	0	1
Catégorie B	8	0
Catégorie C	28	3
Total	36	4
Pourcentages	90%	10%



Le congé parental : en 2018, deux femmes et un homme ont bénéficié d'un congé parental soit respectivement 67% et 33%.

Au niveau national dans la fonction publique, 96 % des congés parentaux sont pris par des femmes.

Le salaire net mensuel moyen

Le différentiel de salaire net mensuel moyen entre les hommes et les femmes est de 3,8 % sur les effectifs de la ville alors qu'il est de 9,3 % au niveau national dans la fonction publique territoriale. Je crois que tout confondu, si on regarde la société française dans son ensemble, l'écart entre les femmes et les hommes est de mémoire de 17 %, sachant qu'il se décompose en plusieurs parties, notamment sur la question du temps de travail et la question du temps partiel.

Cet écart sur Brétigny est lié à la représentation des femmes sur un certain type de postes, dans la fonction publique les salaires n'ont pas vocation à être différents entre les hommes et les femmes à niveau de compétence égal, en fonction des concours qui ont pu être passés, néanmoins on peut se féliciter que l'écart soit plus faible, et je crois que ça provient notamment du point suivant qui est que nous avons un nombre de postes d'encadrement occupés par autant de femmes que d'hommes à la ville de Brétigny.

Les postes d'encadrement sont répartis également entre les femmes et les hommes. Rappelons que sur tous les recrutements sur les postes de cadres effectués récemment, ce sont des femmes qui ont été recrutées ; on peut en être très heureux mais ce n'est pas

parce que ce sont des femmes qu'on les a recrutées, on ne cherchait pas une parité, nous avons évoqué ce point lors de nos débats l'année dernière en disant qu'il y avait déjà une bonne représentation féminine sur les postes d'encadrement, que dans les recrutements en cours, ce serait un sujet sur lequel il faudrait rester attentifs, ce n'est pas le critère de recrutement, il se trouve que c'est comme ça, tant mieux, c'était d'abord et avant tout parce que c'était des personnes extrêmement compétentes que nous avons recruté ces personnes et non pas pour chercher un certain taux qui serait partitaire.

Au niveau communal :

	Femmes	hommes	total
Directeurs	4	2	6
chefs de service et d'équipement	12	14	26
Total	16	16	32

2- Remarques sur les pratiques de la ville de Brétigny-sur-Orge pour promouvoir l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes

- ✓ Au sein de la collectivité, le processus de recrutement s'attache à repérer les connaissances, les expériences, les qualités relationnelles et le potentiel de chaque candidat, qu'il soit femme ou homme. L'équilibre femmes-hommes à l'intérieur des équipes est recherché. Il est visible sur la fonction d'encadrement. Cependant cet équilibre est difficile à trouver voire impossible dans certains métiers comme ceux de la filière médico-sociale tant ceux-ci sont féminisés.
- ✓ La rémunération tout comme l'évolution de carrière des agents (promotion interne et avancement de grade) sont envisagées selon des critères déterminants :
 - L'emploi occupé ou visé, en termes de responsabilités et de valeur ou rareté de l'emploi
 - L'expérience ou l'ancienneté dans la fonction
 - Le potentiel ou la qualité du travail réalisé
- ✓ Les possibilités offertes par le statut de la fonction publique en matière de temps partiel et de congé parental peuvent être rappelées à l'ensemble des agents. Une assistante sociale du personnel est à disposition des agents pour les informer et les conseiller sur leurs démarches et leurs choix.
- ✓ La mise en place du télétravail peut être un moyen de faciliter l'équilibre entre la vie professionnelle et la vie familiale. Elle pose néanmoins de nombreuses questions d'organisation. Une réflexion pourrait être organisée avec les représentants du personnel.
- ✓ **La commune adhère au CNFPT.** Cela permet aux agents de s'inscrire aux formations sur l'égalité professionnelle. En effet, les relations femmes-hommes, les relations au sein des équipes féminines ou masculines restent des sujets sensibles dont il est utile de parler.

- ✓ Les agents peuvent être informés des actions de sensibilisation de la population aux violences conjugales, aux violences sexuelles par les services sociaux de la ville.

I- Les actions communales et territoriales en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes de la commune.

1- Quelques chiffres clés :

La population selon le sexe (RP INSEE 2015)

	Nombre	Pourcentage
Nombre d'hommes	12 845	49 %
Nombre de femmes	13 370	51 %
Total	26 215	100 %

La monoparentalité selon le sexe (RP INSEE 2015)

	Brétigny/Orge	Essonne
Part des hommes mono-parents parmi l'ensemble des familles monoparentales	14,5 %	17,9 %
Part des femmes mono-parents parmi l'ensemble des familles monoparentales	85,5 %	82,1%

Les femmes seules avec enfant (s) sont en augmentation de 2,5% par rapport à 2014.

La population salariée selon le sexe (RP INSEE 2015)

Nombre d'hommes salariés de 15 ans et plus	4 938
Nombre de femmes salariées de 15 ans et plus	3 855

La population salariée en emploi stable selon le sexe (RP INSEE 2015)

	Brétigny /Orge	Essonne
Part des salariés hommes de 15 ans et plus en emploi stable en %	86,5 %	86,1%
Nombre de femmes salariées de 15 ans et plus en emploi stable en %	70,5 %	73 %

Les taux d'activités des hommes et des femmes (RP INSEE 2015)

Activités des hommes de 15-64 ans	83,4 %
Activités des femmes de 15-64 ans	77,3 %
Activités des hommes de 25-54 ans	96,6 %
Activités des femmes de 25-54 ans	90,5 %

Un écart de 7 à 8% est toujours visible sur les activités entre Femmes et Hommes, qui pourrait être lié aux contraintes de la vie familiale (maternité, éducation des enfants, problèmes de garde).

Le chômage selon le sexe (RP INSEE 2015)

Chômage des 15-64 ans	
Nombre de chômeurs	1 844
Taux de chômage des hommes	12,9 %
Taux de chômage des femmes	14,1 %
Part des femmes parmi les chômeurs	51,4 %

La précarité de l'emploi et le temps partiel selon le sexe (RP INSEE 2015)

	Brétigny /Orge	Essonne
Part des hommes salariés de 15 ans et plus en contrat précaire en %	10,9 %	11,5 %
Part des femmes salariées de 15 ans et plus en contrat précaire en %	16 %	13 %
Part des hommes salariés de 15 ans et plus à temps partiel en %	5,7 %	6,9 %
Part des femmes salariées de 15 ans et plus à temps partiel en %	20 %	20,3 %

Le salaire net horaire moyen selon le sexe et la catégorie socio professionnelle au niveau national (RP INSEE 2014)

	CADRES	PROFESSIONS INTERMEDIAIRES	EMPLOYES	OUVRIERS	MOYENNE
HOMMES	25 €	16 €	12 €	12 €	16 €
FEMMES	22 €	14 €	11 €	10 €	14 €

2- Les actions de la ville au travers des politiques publiques

1- Envers la Petite Enfance :

Les modes de garde proposés par la commune pour la Petite Enfance permettent de faciliter l'organisation de la vie professionnelle et familiale.

Les structures municipales d'accueil des jeunes enfants sont les suivantes :

- un multi accueil de **92 places**
- un service d'accueil familial de **71 places**
- une halte-garderie de **15 places**

- deux jardins d'enfants (dont l'un créé en novembre 2015) de **13 places** chacun

Les structures municipales peuvent être amenées à accueillir des enfants en urgence selon leur disponibilité. Elles accueillent également des enfants porteurs de handicap à la condition que le handicap soit compatible avec un accueil collectif.

Deux relais d'assistants maternels ont été mis en place par la commune. Ils mettent en relation les parents et les 224 assistants maternels indépendants,

Deux micro-crèches privées de 10 places chacune sont présentes sur la commune.

2 – Envers l'Enfance

La démarche volontaire de la commune, dans la nouvelle rédaction du PEDT (Projet Educatif Du Territoire) se décline en trois grands axes dont un est « faire société commune ». Un des objectifs de cet axe est l'égalité filles, garçons.

Extrait :

Le code de l'éducation rappelle que la transmission de la valeur d'égalité entre les filles et les garçons, les femmes et les hommes se fait dès l'école primaire. Cette politique publique est une condition nécessaire pour que progressivement, les stéréotypes s'estompent et que d'autres modèles de comportement se construisent sans discrimination sexiste ni violence. Elle a pour finalité la constitution d'une culture égalitaire et de respect mutuel.

Le champ des loisirs et des activités n'échappe pas aux stéréotypes sexués, la mixité des équipes est nécessaire mais n'est pas suffisante, il faut créer des conditions favorables à l'égalité filles/garçons, par exemple une animatrice qui propose l'activité foot, un animateur une activité plus artistique ...

Les objectifs sont :

- *De garantir le respect de l'égalité filles/garçons*
- *Sensibiliser chacun pour que tous trouvent sa place*

3- Envers les familles

Accès aux sports :

Il faut parfois s'abstraire du décompte précis sport par sport de la participation masculine et féminine, je ne suis pas choqué par le fait qu'il y ait des sports où plus de filles participent, ou d'autres sport où ce sont plus des garçons, ce qui compte c'est que chacune et chacun puisse avoir une opportunité d'accès, c'est pour cela que nous soutenons diverses pratiques en matière de sport féminin, je pense notamment à la constitution de la deuxième équipe de football féminin et à l'équipe de rugby féminine.

On constate que la participation aux offres de loisirs est paritaire avant 12 ans, elle se réduit pour les filles à l'adolescence.

Dans le cadre de la pratique d'un sport en club la majorité sont des hommes comme ailleurs. Le journal de la ville soutient et met en valeur les pratiques sportives visant à promouvoir le sport féminin. Une deuxième équipe de football féminin est en voie de constitution. La ville compte une équipe de rugby féminine.

Cela me permet de rappeler un principe simple : c'est qu'aucun sport, aucun territoire, aucun terrain ne doit être interdit aux garçons ou aux filles qui pourraient le souhaiter.

Lien social :

Les participants aux ateliers et actions mises en place par le centre socio-culturel « La Fontaine – Mandela » sont, à 80 % des femmes, sauf pour les ateliers plus techniques, comme l'informatique où les hommes restent majoritaires.

Un groupe de paroles « femmes », animé par une bénévole, se réunit, toujours une fois par mois pour traiter de thématiques spécifiques et/ou intimes sur la place de chacun dans la société.

Des actions de sensibilisation à la lutte contre toutes les discriminations sont menées régulièrement :

- par la ludothèque autour des jeux et des jouets dits de « genre » (expositions, conférences, sensibilisation des parents sur l'importance de laisser l'enfant jouer à tous les jeux...)
- au sein de l'accompagnement scolaire,
- dans le cadre de la semaine sur « la différence dans tous ses états ».

4- Lutte contre les violences faites aux femmes

Le CCAS participe au groupe de réflexion mis en place au sein de l'agglomération sur cette thématique.

Une sensibilisation à destination du public a été réalisée en novembre 2018 : en partenariat avec le Ciné 220, une projection et un débat sur la problématique des violences conjugales ont été réalisés.

5- La Ville décide d'utiliser les dénominations des rues pour promouvoir de façon équilibrée les femmes et les hommes célèbres.

Nous nous attachons à ce qu'il y ait une représentation féminine, nous avons des femmes d'exception dans notre histoire, dans notre patrimoine culturel, intellectuel, scientifique, et c'était également l'occasion de leur rendre hommage.

Est-ce qu'il y a des interventions ?

Mme PERDEREAU : Je suis toujours sensible au rapport égalité femmes-hommes en étant vice-présidente du centre Aubertine Auclair sur ce sujet, je vois qu'en effet concernant tout ce qui est médico-social, on est encore à 100 % féminin, il serait temps que les garçons s'y intéressent. Par contre, comme vous le disiez Monsieur le Maire, le service sportif est à 100 % homme, c'est un peu dommage car je trouve que dans des services, quand il y a un équilibre entre les salariés ou les agents hommes – femmes c'est intéressant d'avoir une autre vision et une autre façon d'aborder le sport ou toute autre compétence.

J'ai été aussi intéressée de savoir qu'il y avait une réflexion avec les représentants du personnel concernant le télétravail, en effet pour certaines fonctions c'est plus facile que d'autres, ceux qui s'occupent des enfants, c'est plus compliqué de faire du télétravail, mais pour certaines compétences au sein de la collectivité, il y a une réflexion à apporter pour faire bien attention que ce ne soit pas juste pour la garde des enfants ou autre chose. Donc ce serait intéressant que les représentants du personnel ainsi que la RH puissent s'accaparer ce sujet.

Et puis simplement savoir s'il y a beaucoup de personnes qui ont suivi une formation égalité femmes-hommes au sein de la collectivité, et savoir si les services sociaux avaient reçu une

formation sur la sensibilisation aux violences conjugales parce que je pense que c'est très important, autant pour recevoir les personnes qui en subissent que pour la prévention.

J'ai pu remarquer que la population monoparentale à Brétigny concernant les femmes était un peu supérieure à celle de l'Essonne, donc c'est vraiment une problématique qu'on rencontre sur notre territoire de savoir comment on peut aider ces femmes qui doivent supporter les difficultés du ménage ainsi que les enfants, et une vie professionnelle en même temps, il y a là un axe à aborder.

Et que l'offre de sport se réduise aux filles qui arrivent à l'adolescence, je pense qu'on a aussi une action de sensibilisation pour les inciter à continuer le sport, parce que c'est aussi un développement personnel et c'est profiter d'une activité pour mieux se connaître et avoir une vie dans la société.

J'ai vu aussi qu'il y avait peu de femmes intéressées par l'informatique, c'est vraiment aussi une problématique pour encourager les jeunes à aller dans ce secteur parce qu'on sait très bien que la société devient de plus en plus digitale, et que si les jeunes filles ne s'intéressent pas à ce secteur, ça veut dire qu'elles seront en marge de la société.

Je trouve que c'est un rapport intéressant et qui mérite beaucoup de préconisations.

Mme GARRIC : Juste quelques mots pour dire qu'on ne peut que soutenir les actions qui sont menées dans le cadre de l'égalité hommes/femmes, mais aussi pour lutter contre toutes les violences faites aux femmes et contre toute forme de discrimination, nous n'en ferons jamais assez, je pense qu'on peut se le redire : nous n'en ferons jamais assez.

J'ai noté un point qui est un peu en instance : sur les temps partiels, chez les catégories A et B, de mémoire, il me semble qu'il n'y a qu'une femme en catégorie A et un seul homme en catégorie B alors qu'il y a 8 femmes, c'est un nombre très limité, c'est peut-être dû à la pyramide des âges mais en tout cas ça a été évoqué à plusieurs reprises, il faut avoir une attention très particulière sur l'équilibre entre la vie professionnelle et la vie personnelle. C'est un sujet qui intéresse autant les hommes que les femmes bien sûr, mais dans le cadre des familles monoparentales qui viennent d'être évoquées, si cet équilibre est important, ça évite parfois des burnouts, on voit que ce problème concerne de plus en plus de travailleurs et il me semble que c'est un axe fort pour notre société, le télétravail est peut-être une piste puisque les agents municipaux qui travaillent sur la ville n'ont peut-être pas les mêmes contraintes de transport que ceux qui travaillent sur Paris, mais le télétravail c'est deux heures de transport par jour qui sont supprimées, c'est deux heures qu'on peut consacrer à sa famille, donc c'est une piste à explorer, ce n'est pas la seule.

Et en termes d'égalité hommes – femmes, il y a une piste qui est très simple, j'ai cru entendre qu'elle était évoquée au niveau national : c'est le congé parental, je crois qu'il y en a peu sur la ville, le congé parental concerne encore aujourd'hui beaucoup de femmes, et moi je trouve qu'il serait souhaitable que pendant le projet parental, qu'au moins l'évolution de carrière, puisque les agents ne sont pas rémunérés bien sûr, au moins l'évolution de carrière continue de progresser de la même manière que si l'agent travaillait. C'est une des pistes, il y en a bien d'autres.

M. Le Maire : Quelques remarques. Ce sont des points de vue que vous avez exprimés, j'en partage une large partie. Je voudrais juste rappeler d'abord que c'est un sujet sur lequel il

faut s'atteler à rechercher tout blocage ou toute source de discrimination éventuelle. Je crois pour autant qu'il ne faut pas chercher à avoir une égalité parfaite sur n'importe quelle catégorie envisagée. Je vais prendre un exemple : vous Mme Perdereau, vous soulevez la question du service des sports, nos élus à Brétigny, ce sont trois personnes, deux au service, et une personne qui est mise à disposition du club de foot, et donc on est sur un nombre réduit de personnes spécifiquement dans ce service. Après il y a des tas de gens dans les équipes, il y a les gardiens qui vont donner un coup de main pour les événements, mais on va être sur quelque chose où ça n'aura pas forcément de sens de se dire qu'il faut vraiment une parité au sein de ce service. En revanche, une chose importante est de se dire qu'il n'y a rien qui soit interdit à des femmes ou à des hommes à la mairie de Brétigny par rapport aux différentes fonctions.

Nous sommes là pour pouvoir lutter contre toutes les discriminations et rendre les différents accompagnements possibles. Par exemple sur la question du congé parental, effectivement on peut considérer que de manière générale c'est regrettable que la quasi-totalité des congés parentaux soient pris par des femmes, il se trouve qu'en 2018 à Brétigny il y avait un homme qui bénéficiait d'un congé parental, le point important est qu'ici ce soit possible et qu'on apporte une contribution par rapport à l'évolution de la société sur ce point-là.

Deux dernières remarques ; sur la question du télétravail, la réflexion pourrait être organisée avec les représentants du personnel s'ils le souhaitent. Mais gardons en tête que ça pose aussi un certain nombre de questions d'organisation qui ne sont pas complètement simples dans une ville comme Brétigny, il y a des filières et des postes sur lesquels les nécessités de service ne rendent pas cela praticable.

Et sur les formations du CNFPT, c'est un projet 2019 mais pour l'instant nous n'avons pas de chiffres à ce stade.

Voilà ce que je pouvais dire en réaction par rapport à vos prises de parole, nous prenons acte de ce rapport.

Le Conseil prend acte à l'unanimité.

3/ Rapport sur les orientations budgétaires - Année 2019

PREAMBULE

M. Le Maire : *Le débat d'orientation budgétaire (DOB) constitue une étape essentielle de la procédure budgétaire des collectivités locales. Il permet au Conseil Municipal d'être informé de l'évolution de la situation budgétaire et financière de la collectivité et du contexte dans lequel s'inscrit son action. Le DOB donne ainsi aux membres du Conseil Municipal la possibilité de s'exprimer sur la stratégie budgétaire de la commune.*

La loi 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe) crée, par son article 107, de nouvelles dispositions relatives à la transparence et la responsabilité financière des collectivités territoriales. Cet article 107 a modifié l'article L2312-1 du CGCT relatif au débat d'orientation budgétaire en complétant les dispositions relatives à la forme et au contenu du débat.

Désormais, le Maire doit présenter à l'organe délibérant un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que sur la structure et la gestion de la dette. Pour les communes de plus de 10 000 habitants, ce rapport doit comporter, en outre, une présentation de la structure et de l'évolution des dépenses et des effectifs, l'évolution prévisionnelle et l'exécution des dépenses de personnel, des rémunérations, des avantages en nature et du temps de travail.

Ce rapport donne lieu à un débat. Celui-ci est acté par une délibération spécifique, qui fait l'objet d'un vote.

LES PERSPECTIVES ECONOMIQUES

Rebond temporaire de la croissance attendu en 2019

Après une croissance vigoureuse de 2,3% en 2017, la dynamique économique s'est fortement affaiblie en 2018. Ce ralentissement s'explique majoritairement par la faiblesse de la demande des ménages dont le pouvoir d'achat a été réduit par la hausse simultanée de l'inflation et de la fiscalité sur l'énergie et le tabac. Atteignant tout juste +0,2% T/T aux deux premiers trimestres, la croissance est légèrement remontée à +0,3%T/T au troisième trimestre, boostée par l'explosion des ventes de voitures neuves en août. Le mouvement des gilets jaunes qui a éclaté mi-novembre devrait toutefois exercer un impact négatif sur la consommation privée comme l'investissement des entreprises au dernier trimestre. Si la croissance est attendue à 0,3%T/T au T4, elle ne devrait cependant pas dépasser 1,5% en moyenne sur l'année. Les mesures sociales prises par le gouvernement en réponse au mouvement des gilets jaunes (gel de la fiscalité sur l'énergie et le carburant en 2019, défiscalisation des heures supplémentaires et augmentation de la prime d'activité) conjuguées à la chute des prix du pétrole observée en fin d'année devraient soutenir la consommation et la croissance désormais attendue à 1,8% en 2019.

Sous l'impact de réformes structurelles favorables à la création d'emplois (crédit d'impôt CICE, pacte de responsabilité et de solidarité), le taux de chômage a continué à baisser en 2018, atteignant 8,9 % en octobre selon Eurostat, un niveau légèrement inférieur au niveau structurel estimé par la Commission Européenne à 9,1%.

Ralentissement de l'inflation

Affectée comme le reste du monde par la remontée des prix du pétrole jusqu'au 4 octobre, l'inflation française (IPCH) a en outre été boostée par le relèvement de la fiscalité sur l'énergie et le tabac. L'inflation a ainsi augmenté progressivement atteignant un pic à 2,2% en octobre, avant de diminuer en fin d'année suite à l'effondrement du cours du pétrole. In fine, l'inflation française (IPCH) a largement dépassé celle de la zone euro tout au long de l'année, s'élevant à 2,1% en moyenne contre 1,7% en zone euro en 2018. La suspension durant toute l'année 2019 des hausses de taxes sur les carburants liées à la composante carbone et à la convergence diesel/essence, ainsi que le gel des tarifs de l'électricité et du gaz jusqu'en juin, associés au recul des prix du pétrole attendu autour de 60 euros le baril, devraient néanmoins fortement réduire l'inflation en 2019. L'inflation (IPCH) est estimée à 1,2%, soit un retour au niveau de 2017. Cette moindre inflation devrait redonner du pouvoir d'achat aux ménages, un facteur favorable à la consommation, moteur traditionnel de la croissance en France en panne en 2018.

Malgré le ralentissement du commerce international, le solde commercial français s'est redressé au T3, les importations ayant nettement plus ralenti que les exportations. Ces dernières devraient néanmoins s'améliorer au T4 en raison des livraisons de commandes aéronautiques et navales.

Le maintien de bonnes conditions de crédits

Les conditions d'octroi de crédits demeurent accommodantes tant pour les entreprises que pour les ménages. Ces derniers bénéficient de la baisse continue depuis février des taux d'intérêt des crédits au logement qui ont renoué en novembre avec leur plus bas niveau historique de 1,5% de décembre 2016.

Malgré des conditions de financement favorables (faiblesse des taux d'intérêt, réduction d'impôt du régime Pinel, prêts à taux zéro), la demande de crédit des ménages pour l'habitat décélère à nouveau au T3 sous l'effet de la hausse des prix dans l'immobilier. Après avoir décéléré jusqu'en juin, l'ensemble des crédits aux ménages est reparti à la hausse.

Une évolution de la situation budgétaire nationale incertaine

Sortie officiellement en juin 2018 de la procédure européenne de déficit excessif ouverte à son encontre en 2009, la France fait face depuis à une dégradation de ses finances publiques. En septembre, les révisions méthodologiques appliquées par l'Insee conduisant notamment à requalifier SNCF Réseau en administration publique depuis 2016 ont légèrement détérioré le déficit public (passé de 2,6% à 2,7%) et considérablement alourdi la dette publique qui a atteint le niveau record de 98,5% en 2017.

Si le projet de loi de finances 2019 initial prévoyait une dégradation temporaire de -2,6% de PIB de déficit en 2018 à -2,9% en 2019, le budget voté fin décembre 2018 prévoit désormais une détérioration plus importante à -2,7% en 2018 et -3,2% en 2019 en raison du mouvement des gilets jaunes. Le gouvernement a en effet dû renoncer aux recettes attendues de la hausse de la fiscalité sur le carburant et l'énergie et consentir à des mesures sociales (revalorisation de la prime d'activité en 2019, défiscalisation et suppression des cotisations sociales sur les heures supplémentaires et sur la prime annuelle exceptionnelle, annulation de la hausse de 1,7 point de CSG pour 30% supplémentaires de retraités). Le coût total est estimé à 11Mds€, financé partiellement à hauteur de 4Mds€ mobilisant notamment les entreprises à travers la mise en place d'une taxe sur les GAFAs, et le report de la baisse de l'impôt sur les sociétés pour les entreprises de plus de 250 millions€ de chiffre d'affaires.

Les mesures de la Loi de Finances 2019 impactant les collectivités

La Loi de Finances 2019 s'attache d'abord à la mise en œuvre de mesures actées l'an dernier :

- poursuite de la montée en puissance du dégrèvement de taxe d'habitation pour 80 % des occupants de résidences principales,
- stabilité globale des concours financiers de l'Etat au premier rang desquels la DGF,
- renforcement de la péréquation verticale : hausse de la péréquation du bloc communal, répartie entre DSU (+ 90 M€) et DSR (+90 M€).

Pour mémoire : jusqu'à la LFI 2017, chaque année, un article fixait le taux de revalorisation des bases de fiscalité directe locale. A compter de 2018, la revalorisation est fonction de l'inflation constatée (et non prévisionnelle). Le taux de 2019 est de 2,2 %, il était de 1,2 % en 2018 et 0,4 % en 2017.

C'est un point très important à avoir en tête car cela veut dire que pour tous les Brétignolais ce sera une revalorisation plus élevée que les années passées. J'insiste sur une chose mais évidemment tout le monde l'a en tête autour de cette table et parmi les habitués dans le public qui suivent nos débats, c'est que c'est quelque chose qui n'est pas fixé par la commune, c'est un contexte général donné par l'Etat.

Rappel des principales mesures de la Loi de Programmation Pluriannuelle des Finances Publiques (LPFP) 2018-2022

La loi impose à un certain nombre de collectivités territoriales de contractualiser (environ 320 collectivités) afin de participer à la réduction de la dette et à la maîtrise des dépenses publiques.

La commune de Brétigny-sur-Orge n'est pas directement concernée. En revanche, l'agglomération CdEA a contractualisé avec l'Etat, ce qui peut avoir un impact dans la durée.

Concrètement CdEA est obligé de maintenir ses dépenses dans une croissance de 1,2 % et cela soulève évidemment un certain nombre de questions sur lesquelles j'aurai l'occasion de m'exprimer plus longuement en conseil communautaire en tant que Vice-Président au Finances de l'intercommunalité.

Objectif n°1 désendettement

Un effort de désendettement supplémentaire est demandé aux collectivités.

Objectif n°2 maîtrise des dépenses de fonctionnement

Le Gouvernement veut éviter que le désendettement ne s'opère via une compression de l'investissement. Il a été calculé qu'une tenue des dépenses à +1,2 % (inflation comprise), comparativement à l'évolution tendancielle de 2,5 %/an constatée en 2009-2014, dégageait précisément les moyens nécessaires à l'atteinte de l'objectif de désendettement ci-dessus.

Objectif n° 3 plafond de capacité de désendettement

Afin de gérer les cas considérés comme limites, la loi prescrit un plafond de capacité de désendettement (dette rapportée à l'épargne brute) :

- 12 ans pour les communes,
- 10 ans pour les départements,
- 9 ans pour les régions et les collectivités uniques.

PRINCIPALES ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2019 POUR LA COMMUNE DE BRÉTIGNY-SUR-ORGE

L'élaboration du budget primitif 2019 s'appuiera sur l'analyse des données issues du compte administratif 2018 provisoire.

Les dépenses et recettes analysées portent exclusivement sur les mouvements réels (hors mouvements d'ordre).

Les éléments comparatifs sont établis au regard de la strate : *ensemble des communes françaises de 20 000 à 50 000 habitants appartenant à un groupement fiscalisé (FPU).*

Source : <https://www.collectivites-locales.gouv.fr/>

Données des comptes de l'année 2017.

Au 1^{er} janvier 2019, la commune de Brétigny-sur-Orge est membre de l'intercommunalité Cœur d'Essonne Agglomération (CdEA) qui regroupe 21 communes et 199 132 habitants.

Au 1^{er} janvier 2019, le nombre d'habitants à Brétigny-sur-Orge s'établit à 26 702 habitants, contre 26 666 habitants au 1^{er} janvier 2018 (+ 0,1 %).

SECTION DE FONCTIONNEMENT

LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Les recettes réelles de fonctionnement s'élèvent, pour l'année 2018, à environ 34,5 millions d'euros. Elles ont augmenté par rapport à l'année 2017 (+ 2,8 %).

■ Les recettes fiscales (environ 23,4 M€ en 2018)

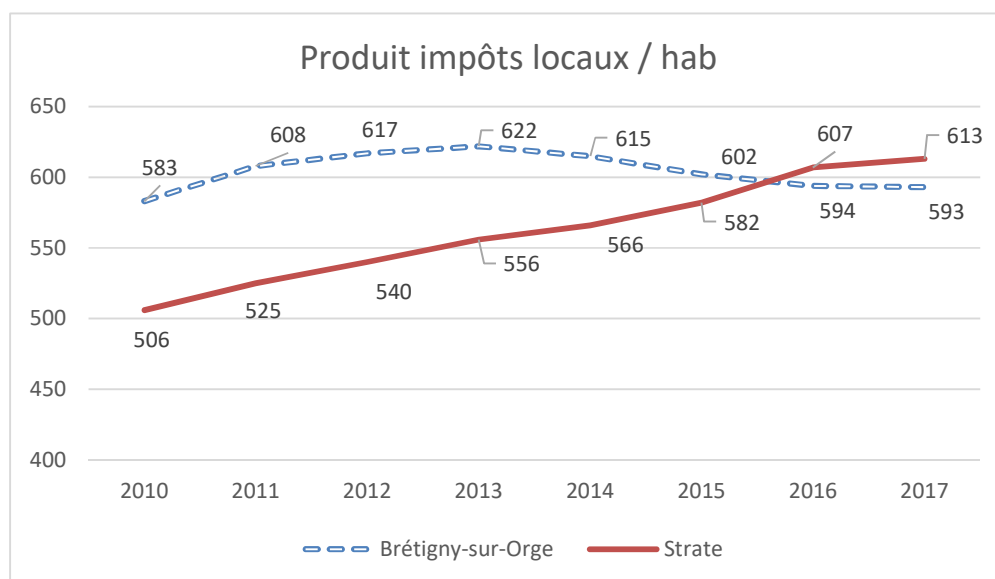
Il s'agit du premier poste de recettes de la section de fonctionnement (67,9 %).

Les recettes fiscales ont augmenté de +1,6 % (+ 377 K€) entre 2017 et 2018.

Cette augmentation s'explique principalement par la progression du Fonds de Solidarité de la Région Ile de France (FSRIF) de + 231 K€ et par la progression de la fiscalité directe locale de + 476 K€ (TH, TFB et TFNB). A contrario, le produit de la taxe additionnelle aux droits de mutation diminue de - 257 K€.

Bases fiscales définitives (en K€)	2017	2018	Evolution	Dont revalorisation forfataire	Dont évolution physique (construction, etc..)
Taxe d'habitation	38 819	39 385	1,46%	1,20%	0,26%
Taxe foncier bâti	41 410	42 820	3,41%	1,20%	2,21%
Taxe foncier non bâti	241	332	37,92%	1,20%	36,72%

À titre de comparaison et sur la base des derniers chiffres disponibles, la commune prélève pour la deuxième année consécutive un produit fiscal par habitant moins important que les autres communes comparables (593 €/hab. contre 613 €/hab. pour la strate).



La révision forfaitaire des bases fiscales

Pour l'année 2019, les bases fiscales seront revalorisées¹ de + **2,2%** (contre + 1,2 % en 2018).

Conformément à ses engagements, la Municipalité **propose de maintenir ses taux d'imposition pour 2019 au même niveau que depuis le début du mandat :**

- Taxe d'habitation : 17,90 %
- Taxe sur le foncier bâti : 20,02 %
- Taxe sur le foncier non bâti : 95,49 %

Ce vote des taux sera fait au moment du vote du budget qui aura lieu lors d'un prochain conseil municipal.

Compte tenu du maintien des taux d'imposition et de la revalorisation des bases fiscales, le produit de la fiscalité directe locale estimé pour 2019 est d'environ **16,3 M€** (contre 15,9 M€ en 2018).

Le Fonds de Solidarité des communes de la Région Ile-de-France (FSRIF)

Ce dispositif de péréquation horizontale spécifique à la Région Ile-de-France a pour objectif de contribuer à l'amélioration des conditions de vie dans les communes urbaines d'Ile-de-France supportant des charges particulières au regard des besoins sociaux de leur population, sans disposer de ressources fiscales suffisantes.

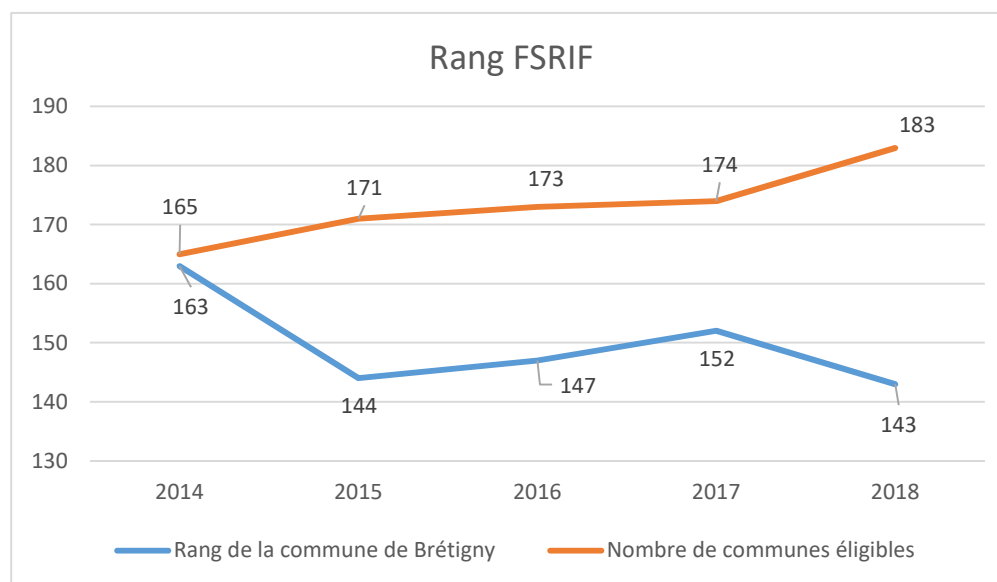
Les dernières lois de finances ont fait évoluer ce fonds chaque année, il s'établit désormais à 330 M€ (il était de 210 M€ en 2012).

¹ Le mode de calcul de ce taux est fixé à l'article 1518 bis du Code Général des Impôts.

Nous partons sur l'hypothèse d'un montant identique, l'enveloppe globale est maintenue, est définie par l'Etat, il y a un peu plus de communes éligibles, elle sera donc répartie entre un nombre plus important, et comme Brétigny est devenue un peu plus prioritaire, a priori on estime avoir quelque chose de comparable.

Années	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Montants (en M€)	210	230	250	270	290	310	330	330
Evolution en M€		20	20	20	20	20	20	0
Evolution en %		9,5%	8,7%	8,0%	7,4%	6,9%	6,5%	0,0%

La commune a bénéficié de ce fonds de péréquation en 2018 pour un montant de 794 K€ (+ 231 K€ par rapport à 2017). Le même montant devrait être proposé au budget 2019 compte tenu du maintien de l'enveloppe (330 M€), du maintien des conditions d'éligibilité et du rang actuel de la commune qui traduit sa paupérisation.



Les dotations communautaires

L'Attribution de Compensation (AC) s'élève à 4,7 M€ en 2018 (identique à 2017). Compte tenu de l'absence de transfert de compétence à venir, ce même montant sera inscrit au budget 2019.

La Dotation de Solidarité Communautaire (DSC) s'élève à 484 K€ en 2018 (stable par rapport à 2017). Le montant attendu pour l'année 2019 n'est pas encore connu, le prochain Conseil Communautaire, qui aura lieu le 21 février 2019, portant notamment sur le DOB, devrait répondre à cette interrogation.

Concernant le FPIC, nous ne savons pas encore ce que la Communauté va faire, cela va être évoqué lors d'un prochain conseil communautaire, je rappelle que l'agglomération soutient le budget des communes à travers ces deux volets-là mais je ne veux pas préjuger de ce qui sera dit lors du débat d'orientations budgétaires de l'agglomération, mais je pense que nous pouvons être confiants.

Les autres impôts et taxes

Il s'agit pour l'essentiel du produit de la taxe additionnelle aux droits de mutation (889 K€) et de la taxe sur l'électricité (410 K€). Les prévisions de recettes pour l'année 2019 devraient se rapprocher des réalisations 2018.

Nous restons sur des montants similaires.

■ **Les dotations et participations** (5,5 M€ en 2018)

La dotation forfaitaire

L'année 2018 marque la fin de la baisse de la DGF au titre du redressement des finances publiques. Pour Brétigny-sur-Orge, le montant de la dotation forfaitaire versée sur l'année 2018 s'est élevé à 2,12 M€ (contre 2,15 M€ en 2017).

La contribution au redressement des finances publiques représente un « manque à gagner » cumulé de près de 9,5 M€ (entre 2014 et 2020).

Cette dotation par habitant s'élève à 79 € en 2018 contre 168 € en 2013.

Là encore c'est comparable en 2019 par rapport à 2018, parfois par prudence, même si on se dit que ça peut augmenter, nous préférons avoir des prévisions un peu conservatrices.

La Loi de Finances 2019 confirme la stabilité de la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF). Pour Brétigny-sur-Orge, le montant de la dotation forfaitaire à prévoir au budget 2019 devrait être identique à celui perçu en 2018, soit 2,12 M€.

La dotation de solidarité urbaine et de cohésion sociale (DSU)

La dotation de solidarité urbaine et de cohésion sociale (DSU) bénéficie aux villes dont les ressources ne permettent pas de couvrir l'ampleur des charges auxquelles elles sont confrontées.

Il est procédé à la détermination, pour chaque collectivité, d'un indice synthétique de ressources et de charges. En fonction de cet indice, la collectivité est soit éligible à la DSU, soit non éligible. La commune de Brétigny-sur-Orge est éligible depuis de nombreuses années et se situe en 2018 au 497^{ème} rang parmi 668 communes éligibles.

Ce rang a permis à la commune de Brétigny-sur-Orge de bénéficier d'une dotation de 304 K€ en 2018 (+ 35 K€ par rapport à 2017).

L'enveloppe nationale de la DSU connaît une évolution de + 90 M€ en 2019 (soit + 4,09 %). Compte tenu du montant non encore notifié pour 2019, il convient de prévoir au budget 2019 un montant identique à celui de 2018, soit 304 K€.

Les autres dotations et participations

Il s'agit essentiellement des participations versées par l'Etat, le Département, la Région et la CAF. Le montant total de ces participations s'est élevé à 3,1 M€ en 2018. Les prévisions 2019 seront basées sur ce niveau de réalisation.

■ **Les produits des services, du domaine et ventes diverses** (2,9 M€ issus de la tarification et 0,9 M€ issus de remboursements de frais en 2018)

Les produits issus de la tarification

Il s'agit principalement des produits issus des redevances d'occupation du domaine public et de la tarification des services proposés aux Brétignolais.

Nous avons un rythme régulier d'augmentation des tarifs année après année, et ce depuis de nombreuses années, sauf en 2015 où, dans le cadre des différents chantiers d'économie, un effort supplémentaire avait été demandé aux Brétignolais.

La Municipalité a engagé en 2015 un chantier portant sur la tarification des services. Conformément aux recommandations de l'audit remis par le Cabinet Deloitte en 2014 et pour faire face à la baisse des dotations de l'État, l'objectif était d'adapter l'effort demandé aux familles selon leur niveau de revenus, et de générer des recettes plus en rapport avec le coût réel supporté par la collectivité pour la fourniture des services, étant précisé que la commune assume toujours, même pour les quotients familiaux les plus élevés, une partie du coût des prestations.

Ainsi, depuis la rentrée 2015 s'applique une seule et même formule simplifiée de calcul de quotient familial, à partir de laquelle s'établissent des tarifs linéaires proportionnels aux capacités de chaque famille, sans effet de seuil.

En outre, un tarif solidaire a été créé afin de permettre aux familles disposant de faibles ressources de bénéficier d'un repas à un tarif particulièrement modeste. Sur l'année scolaire 2018-2019, le tarif solidaire est de 1,01 € par repas (identique à l'année précédente).

Le renouvellement du marché de restauration scolaire a permis d'obtenir une légère baisse des tarifs appliqués pour une grande majorité des familles, le tarif maximum a ainsi été abaissé de 0,56 %, les autres tarifs baissant mécaniquement.

Je rappelle que c'est en phase avec ce que le Président de la République a souhaité mettre en œuvre dans le cadre du plan pauvreté qu'il avait présenté à l'automne dernier, mais ça fait déjà quelques années que c'était en place à Brétigny.

En dehors de la restauration scolaire, les tarifs de la rentrée scolaire 2018-2019 ont globalement connu une augmentation similaire à celle des années précédentes, de + 2,0 %, compte tenu de l'augmentation des charges liées à l'inflation et aux cotisations sociales (hormis les tarifs liés à la culture : Rack'Am et Ciné220).

Une augmentation similaire des tarifs, de l'ordre de + 2,0 %, est envisagée pour la rentrée scolaire 2019-2020.

Cependant cette ressource est liée à la fréquence d'utilisation des services municipaux (enfance, petite enfance, séniors, festivités, sports, ...) mais également à la situation personnelle des familles (quotient familial). Son évolution est donc difficile à estimer. Par mesure de prudence, un niveau de recettes équivalent à 2018 devrait être prévu au budget 2019, soit environ 2,9 M€.

■ **Les produits exceptionnels** (1,2 M€ en 2018)

Il s'agit des recettes non récurrentes encaissées par la commune dont le volume est incertain et non garanti d'une année sur l'autre. Ce sont généralement des dons, des

remboursements d'assurances (sinistres), des recettes issues de ventes foncières ou d'immobilisations corporelles (véhicules) ainsi que des pénalités appliquées pour non-respect des marchés publics.

Au titre du reversement partiel de la ZAC Maison Neuve, la commune a reçu la somme de 501 K€ en 2018. Conformément aux modalités prévues dans l'avenant n°16 de la ZAC, une somme identique sera prévue au budget 2019.

Nous devrions là aussi avoir quelque chose de similaire en 2019 par rapport à 2018.

■ **Les autres recettes** (624 K€ en 2018)

Il s'agit principalement de recettes provenant des loyers, de la redevance pour l'exploitation du marché couvert et des atténuations de charges (indemnités journalières pour maladie et congé maternité des agents communaux couverts par assurance). Les prévisions du budget 2019 devraient correspondre au niveau de réalisation de l'année 2018.

LES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

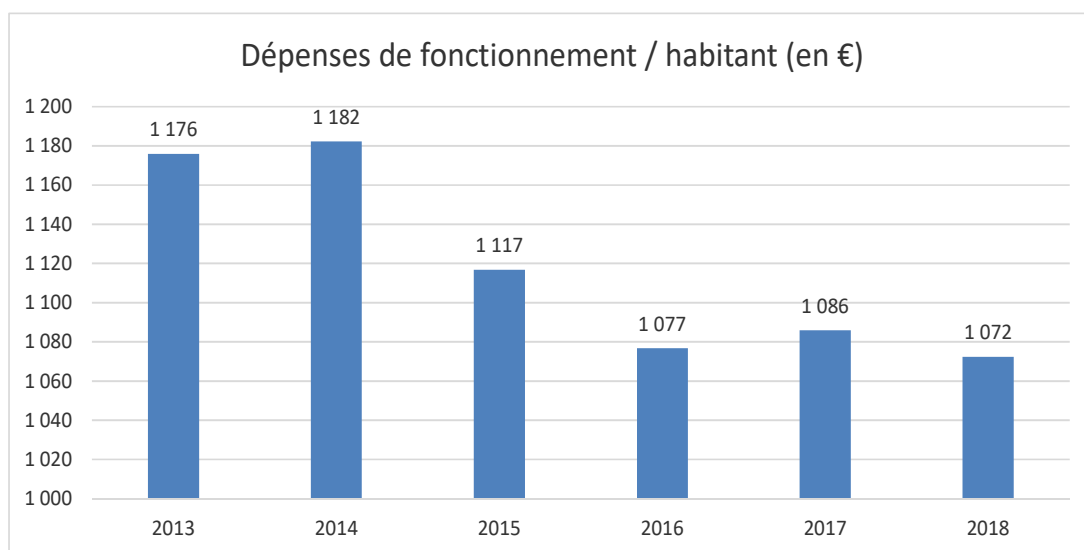
Les dépenses de fonctionnement se sont élevées à 28,7 millions d'euros en 2018, soit une baisse de 164 K€ (- 0,6 %) par rapport à l'année 2017.

La Municipalité poursuit son objectif principal de maîtrise de ses dépenses de fonctionnement, tout en maintenant des services publics de qualité.

Notamment en lien avec la baisse conjoncturelle des dépenses de personnel.

Un des indicateurs de ce chantier consiste à observer l'évolution du ratio des dépenses de fonctionnement par habitant. Ce ratio s'élève à 1 072 €/hab en 2018 (contre 1 086 €/hab en 2017).

Elles vont dans la durée réaugmenter parce que les efforts très importants ont été faits, mais là c'est légitime qu'avec l'augmentation des besoins, il y aura une légère réaugmentation de ces dépenses de fonctionnement par habitant.



Cette réduction des dépenses dans un premier temps, puis contraction dans la durée, est d'autant plus nécessaire qu'elle vise à préserver une épargne nette positive quand l'audit Deloitte démontrait en 2014 que la prolongation de la trajectoire précédente aurait conduit à une épargne nette négative dès 2015 du fait de la réduction par l'Etat des dotations aux collectivités. De la capacité d'épargne de la commune dépend sa capacité d'investissement.

Les efforts de sobriété menés depuis 2014 permettent, dès 2019, d'ouvrir des marges de manœuvre pour répondre aux demandes exprimées dans le cadre des Assises de la ville et de mettre en œuvre des actions utiles à la population.

■ **Les charges de personnel** (19,2 M€ en 2018)

Représentant 66,8 % des dépenses de fonctionnement de la commune en 2018 (contre 67,3 % en 2017), la maîtrise des charges de personnel relève d'un enjeu crucial pour garantir les grands équilibres budgétaires de la collectivité.

Par rapport à l'année 2014, les dépenses de personnel ont évolué de + 1,52 %, soit en moyenne + 0,38 % / an. La progression des dépenses de personnel s'établit à 19,2 M€ pour l'année 2018. Ce qui continue à placer la ville dans un ratio « dépenses de personnel / hab. » légèrement en deçà de la moyenne de la strate.

À titre de comparaison et sur la base des derniers chiffres disponibles, la commune de Brétigny-sur-Orge possède un ratio « dépenses de personnel / hab. » (725 €/hab) plus faible que la moyenne de la strate (761 €/hab) et homogène par rapport à la moyenne des 4 grandes communes membres de la CdEA (712 €/hab).

Les 4 grandes communes membres CdEA	Population 2017	Charges de personnel / hab 2017	Moyenne strate 2017
Sainte-Geneviève des Bois	36 246	678	761
Brétigny-sur-Orge	26 227	725	761
Morsang-sur-Orge	21 621	684	761
Saint-Michel-sur-Orge	20 085	760	761
Moyenne	26 045	712	761

Depuis 2014, la Municipalité a engagé une réflexion et une concertation impliquant les instances représentatives du personnel et le personnel municipal lui-même. Certaines des décisions qui en ont découlé ont permis de dégager des marges de manœuvre immédiates. D'autres ont des effets progressifs sur le long terme. Une des décisions importantes concernait la durée effective du temps de travail à 1 607 heures annuelles (contre 1 532 heures auparavant).

La refonte de l'organigramme, la réflexion sur l'optimisation des organisations, le suivi de l'absentéisme ont pour effet de compenser les évolutions mécaniques et règlementaires.

Toutefois la baisse de la masse salariale en 2018 est conjoncturelle (- 1,3 % par rapport à 2017). Elle s'explique principalement par : la mise en sommeil au niveau national du dispositif PPCR (Parcours Professionnels, Carrières, Rémunérations) et les vacances temporaires d'emplois. Une rotation habituelle des équipes est constatée chaque année, elle a concerné en

2018 plus spécifiquement des postes d'encadrement dont les délais de recrutement sont plus longs et qui ont un impact plus important sur la masse salariale.

Les différents facteurs significatifs de l'évolution prévue en 2019 :

Les efforts de sobriété menés depuis 2014 ont permis de répondre notamment aux demandes exprimées dans le cadre des Assises, en même temps pour garantir les grands équilibres budgétaires de la collectivité ; Je pense par exemple aux différents facteurs significatifs d'évolution prévus en 2019 :

- ✓ La reprise du dispositif national PPCR (Parcours Professionnels, Carrières, Rémunération), + 86 K€
- ✓ Le GVT (glissement vieillissement technicité), + 50 K€
- ✓ La cotisation patronale ASSEDIC estimée à 179 K€ sur 12 mois, + 30 K€
- ✓ La baisse du taux de prime d'assurance statutaire, grâce à une meilleure gestion de l'absence pour raison de santé, - 136 K€
- ✓ L'élection européenne, + 10 K€
- ✓ Les recrutements requis pour s'adapter à la croissance de la population et pour mettre en œuvre les orientations politiques, notamment celles définies à travers les Assises de la Ville, 490 K€ :
 - renforcement de l'équipe des policiers municipaux et gestion de la vidéo protection
 - poursuite des efforts de propreté urbaine (brigade verte)
 - chantiers d'équipements publics (terrains sportifs, école, gymnase, etc.)
 - développement des actions facilitant le lien social,
 - enrichissement des actions en direction des jeunes
 - développement des services au public, notamment grâce au numérique

Au regard de ces facteurs, l'évolution des charges de personnel en 2019 serait de l'ordre de + 2,4 % par rapport au CA 2018 et devrait revenir à son niveau de 2017. Les charges de personnel en 2019 sont projetées à 19,6 M€.

Beaucoup de ces éléments font partie de ce qui a été dit lors des Assises, je pense notamment au guichet unique pour avoir une capacité supérieure de répondre aux besoins d'une population toujours croissante.

La structure des effectifs au 31 décembre 2018 est la suivante :

Au 31/12/2018, la ville comptabilise 557 agents sur emplois permanents (356 titulaires et 201 contractuels).

- 70 % des agents sont des femmes, 30 % sont des hommes.
- 64 % des agents sont titulaires, 36 % contractuels
- 83,3 % des agents sont placés en catégorie C, 11,3 % en catégorie B et 5,4 % en catégorie A

Catégorie	Nbr agents	%	Femmes	Hommes
A	30	5,4%	20	10
B	63	11,3%	45	18
C	464	83,3%	327	137
TOTAL	557	100,0%	392	165
			70,4%	29,6%

Statut	Nbr agents	%
Titulaires	356	63,9%
Contractuels	201	36,1%
TOTAL	557	100,0%

Les emplois temporaires concernent notamment les assistantes maternelles (24), les emplois aidés (1 emploi avenir, 1 CUI, 2 adultes relais/politique de la ville) et les contrats d'apprentissage (7)

Eléments de rémunération

Les fonctionnaires occupant certains emplois comportant une responsabilité ou une technicité particulière (ex. fonction d'accueil à titre principal, fonction d'encadrement) perçoivent une bonification appelée *nouvelle bonification indiciaire (NBI)*, sous forme de points d'indice majoré supplémentaires. La liste des emplois ouvrant droit à la NBI et le nombre de points d'indice accordés sont fixés, dans chaque fonction publique, par décrets.

La NBI est versée mensuellement. Elle est soumise à cotisation retraite et ouvre droit à un supplément de pension. Elle a été versée à 64 agents de la collectivité en 2018.

Le régime indemnitaire fera l'objet d'une réflexion au cours de l'année 2019 impliquant les agents et les représentants du personnel. L'objectif visé étant une application au 1^{er} janvier 2020. L'article 88 de la Loi 2016-483 du 20 avril 2016 relative à la déontologie et aux droits et obligations des fonctionnaires étend à la fonction publique territoriale le RIFSEEP (régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel), sous réserve d'une délibération du conseil municipal et consultation préalable du comité technique. La liste des emplois de la filière technique devrait paraître au 1^{er} janvier 2020.

Les heures supplémentaires payées en 2018 représentent 6 300 heures et sont en partie dues à la compensation de vacances de postes. (4 560 heures en 2017).

Les avantages en nature

Logement : une concession de logement est accordée par nécessité absolue de service lorsque l'agent ne peut accomplir normalement son service, notamment pour des raisons de sûreté, de sécurité ou de responsabilité, sans être logé sur son lieu de travail ou à proximité immédiate. Ainsi, 7 agents bénéficient de logements constitutifs d'avantages en nature.

Véhicule : un véhicule de fonction est attribué par nécessité absolue de service au Directeur général des services.

Les avantages sociaux

La collectivité participe à la protection sociale complémentaire des agents territoriaux. A ce titre, le Conseil municipal du 11/10/2018 a décidé de réviser sa participation financière pour le risque Santé et pour le risque Prévoyance.

Le risque Prévoyance apporte aux agents des garanties dans le cas d'une incapacité de travail, d'une invalidité ou d'un décès. (130 adhérents en 2018)

La participation à la complémentaire Santé concerne 150 agents en 2018.

La participation de la ville au CNAS est estimée à 89 K€ en 2019, pour 426 adhérents.

L'engagement de la municipalité à ces différents avantages sociaux représente 110 K€ pour l'année.

La durée effective du travail dans la commune

Le temps de travail des agents de la collectivité est de 1 607 heures annuelles soit, compte tenu du nombre de jours de congés, une durée hebdomadaire de travail de 37h15 pour un agent à temps plein.

■ **Les dépenses à caractère général** (7,3 M€ en 2018)

La Municipalité a ouvert en 2014 un « chantier » portant sur la maîtrise des dépenses de fonctionnement courant des services destiné à préserver nos marges de manœuvre budgétaire. Grâce aux efforts de sobriété réalisés depuis 2014, la situation financière la commune s'est progressivement rétablie. Par conséquent, et pour répondre aux nombreux besoins exprimés dans le cadre des Assises de la Ville, les moyens financiers et humains seront mis en place dès 2019 (jeunesse, culture, sécurité, propreté, ...).

Cela se traduit par une augmentation de + 5,9 % des charges à caractère général.

■ **Les autres charges de gestion courante** (1,5 M€ en 2018)

Les subventions versées aux associations continuent de faire l'objet d'une attention particulière. Afin de prendre en compte les besoins nouveaux et notamment ceux issus des Assises de la Ville, le budget 2019 prévoira une augmentation de l'enveloppe qui est leur est réservée.

Les années passées, cette attention se traduisait par une non-diminution alors que tous les postes de la commune faisaient l'objet d'une diminution, nous avons fait le choix de stabiliser cette enveloppe parce que c'était un sujet très important pour l'activité des associations Brétignolaises.

Le montant sera précisé lors du vote du budget, il ne s'agit pas de faire un grand changement par rapport à tout cela mais néanmoins de laisser un peu moins de marge de manœuvre par rapport aux différents projets qui peuvent être portés par les associations, les besoins augmentent, nous le savons, nous avons stabilisé au moment où tout devait décroître et là nous faisons le choix de prévoir une augmentation de l'enveloppe.

Les autres charges de gestion courante concernent principalement les indemnités aux élus, les subventions au budget annexe de la régie des transports, au CCAS et à la Caisse des écoles.

■ **Les charges financières** (565 K€ en 2018)

Les charges financières ont diminué de 43,4 % entre 2017 et 2018 (- 434 K€).

Il y a deux raisons principales à cette diminution :

- d'une part le paiement de l'indemnité de remboursement anticipé du prêt n° 36363 du Crédit Agricole (293 K€) en 2017, opération exceptionnelle non reconduite en 2018. La commune tire aujourd'hui les bénéfices de cette opportunité financière qui a permis de réaliser une économie totale de 335 K€.
- d'autre part la faiblesse des taux d'intérêt qui permet d'économiser 124 K€ par rapport à 2017.

Pour le budget 2019, les charges financières devraient s'élever à 546 K€, le niveau de ces charges dépendra du volume d'emprunts contractés et de l'évolution des taux d'intérêts.

■ **Les autres dépenses**

L'enveloppe du Fonds national de Péréquation des ressources Intercommunales et Communales (FPIC) est maintenue depuis 2016, elle s'établit à 1 Md€.

Nous sommes sur des montants comparables sous réserve des choix que l'intercommunalité fera.

L'intercommunalité a pris en charge le FPIC de l'ensemble de ses communes membres depuis 2015, ce qui représente un montant de 1,4 M€ sur l'année 2018 (dont 207 K€ pour la commune de Brétigny-sur-Orge).

A ce stade de l'élaboration budgétaire, **les dépenses prévisionnelles de fonctionnement** devraient connaître une évolution de l'ordre de -0,4 % par rapport au budget 2018 (+ 3,4 % par rapport au réalisé 2018 et + 2,8 % par rapport au réalisé 2017). Cela représente une baisse de 125 K€ par rapport au budget 2018 (+ 985 K€ par rapport au réalisé 2018 et + 809 K€ par rapport au réalisé 2017).

SECTION D'INVESTISSEMENT

LES RECETTES D'INVESTISSEMENT

Les dépenses d'investissement sont financées par l'épargne nette, les recettes perçues au titre du Fonds de Compensation pour la Taxe sur la Valeur Ajoutée (FCTVA), les subventions d'équipement versées par les autres institutions et le recours à l'emprunt.

■ L'épargne nette

La capacité d'autofinancement (ou épargne brute) de la collectivité est obtenue par la différence entre ses recettes et ses dépenses de fonctionnement. Elle permet de couvrir en premier lieu le remboursement en capital de la dette et ensuite de financer grâce au solde (épargne nette) le programme d'investissements.

L'observation des résultats comptables fait apparaître un abaissement constant de l'épargne nette sur la période 2010-2014, passant de 3,6 M€ à 1,27 M€, résultant d'une progression plus rapide des dépenses que des recettes de fonctionnement.

Depuis l'exercice 2015 et malgré le désengagement de l'Etat, la commune parvient à retrouver des marges de manœuvre, notamment grâce à l'ouverture des chantiers portant sur la diminution des charges à caractère général, sur la maîtrise de la masse salariale et sur l'application d'une politique tarifaire adaptée. Ainsi, l'épargne nette est stable entre depuis 2015, en moyenne 1,8 M€ / an.

Malgré la baisse des dotations, la commune parvient à maintenir un niveau d'autofinancement grâce à des finances rétablies.

Compte administratif (en €)	2014	2015	2016	2017	2018 (prév.)
Dépenses de fonctionnement	29 499 790	28 862 630	28 168 150	28 849 255	28 685 136
Recettes de fonctionnement	36 741 825	34 426 153	33 037 946	33 541 077	34 487 614
Autofinancement	7 242 035	5 563 523	4 869 796	4 691 822	5 802 478
Mouvements exceptionnels (ME)*	3 505 003	1 054 920	494 754	198 413	1 124 783
Autofinancement hors ME*	3 737 032	4 508 603	4 375 042	4 493 408	4 677 694
Remboursement en K de la dette	2 462 968	2 531 764	2 676 847	2 749 107	2 806 126
Financement des investissements	1 274 064	1 976 839	1 698 194	1 744 302	1 871 568

* chapitres 67, 68, 77 et 78

L'épargne nette estimée au budget 2019 est de l'ordre de **811 K€** (contre 1,2 M€ au budget 2018). Du fait des mécanismes comptables et budgétaires, l'épargne nette effective est généralement supérieure à celle budgétée.

L'épargne nette est quelque chose d'essentiel parce que c'est ce qui permet de faire les investissements, je rappelle qu'il y avait eu un abaissement constant de cette épargne nette dans la période 2010 – 2014, elle était passée de 3,6 M€ par an à 1,27 M€ par an parce que les dépenses progressaient plus vite que les recettes de fonctionnement. Depuis l'exercice 2015, malgré le désengagement de l'Etat, on avait pu progressivement recréer des marges de manœuvre grâce aux différents chantiers d'économies qui permettaient de stabiliser une épargne nette légèrement plus faible, entre 1 et 2 M€.

C'est un point important car c'est ce qui permet de maintenir les dépenses d'investissement significatives dont nous avons besoin.

■ **Les subventions**

La commune poursuit sa politique active de recherche de financements auprès des institutions (Etat et collectivités locales principalement). Malgré un contexte budgétaire tendu à tous les niveaux institutionnels, la Municipalité s'attache à déposer des dossiers dès lors que l'investissement répond aux critères d'éligibilité fixés par les financeurs.

L'ensemble des subventions encaissées en 2018 s'élève à 184 K€ (contre 2,4 M€ en 2017).

La Municipalité maintient cette même ambition de solliciter tous les financeurs de manière à réduire la part municipale dans le coût des investissements.

Pour mémoire, les subventions notifiées (ou demandées) sont les suivantes :

Conseil Régional IDF

- Financement d'un équipement de vidéo protection 157 500 €
- Création de jardins familiaux 57 578 €
- Création d'un Skate Park 45 399 €
- Restructuration de l'accueil de la mairie 150 000 €
- Réaménagement de l'ancien CFA (non notifié) 800 000 €
- Création d'un complexe sportif (non notifié) 1 450 300 €

Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC)

- Restauration intérieure de l'Eglise Saint-Pierre 105 947 €

Conseil Départemental

- Réaménagement de l'ancien CFA 1 946 174 €

A noter que nos demandes de financements dans le cadre du Fonds Interministériel de Prévention et de la Délinquance (FIPD) n'ont pas été retenues par l'Etat. La dépense d'un montant d'1,1 M€ sera donc financée par les fonds propres de la commune, avec le soutien du Conseil Régional (157 500 €).

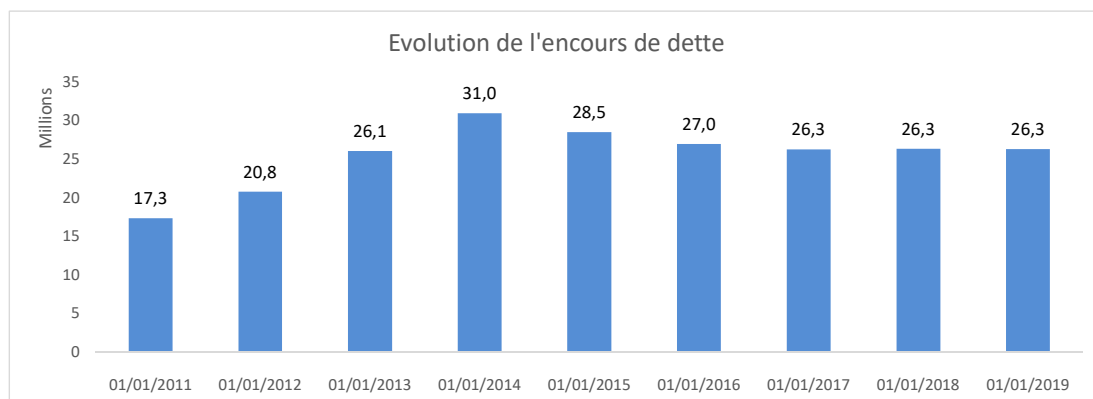
Je l'ai déjà dit et je le redis : je regrette que sur le chantier de la vidéoprotection, nous n'ayons pas eu de soutien de l'Etat, c'est donc financé sur les fonds de la commune avec le soutien de 157 000 € du Conseil Régional sur les 1,1 M€, merci à la Région de contribuer sur ce point.

■ **L'endettement**

Pour financer son programme d'investissements, la commune a mobilisé 19 millions d'euros d'emprunts nouveaux sur la période 2011-2013 et 8,3 M€ sur la période 2015-2018.

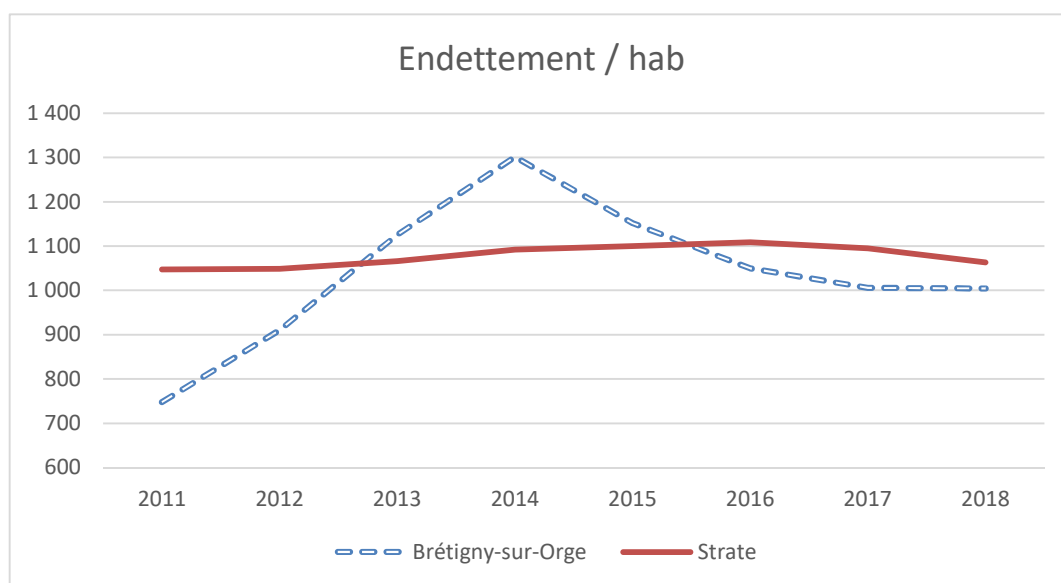
L'encours de dette a ainsi atteint un pic au 1^{er} janvier 2014, culminant à près de 31 millions d'euros. Cet encours est stable depuis 3 années et s'établit désormais à 26,3 millions d'euros. Le ralentissement du rythme des investissements sur la période 2014-2016 a

permis de réduire l'endettement de plus de 4,6 millions d'euros, restaurant ainsi une marge de manœuvre pour les investissements futurs.



Au 1^{er} janvier 2018 (dernier chiffre disponible), l'endettement par habitant (1 004 €) de la commune de Brétigny-sur-Orge se situe en deçà de la moyenne de la strate (1 063 €/hab.).

J'attire l'attention des membres du conseil municipal et de ceux qui assistent à nos travaux sur le fait que cet endettement va réaugmenter dans la durée parce qu'un certain nombre de chantiers d'investissement nécessaires pour adapter les infrastructures Brétignolaises à la croissance de la population rendent nécessaires des dépenses importantes, et donc une augmentation de la dette. J'ai déjà eu l'occasion de le dire mais je le redis : pour ne citer que celui-là le projet de réalisation d'une nouvelle école et d'un ALSH, Accueil de Loisirs Sans Hébergement, cela représente un montant d'un ordre de grandeur de 15 M€, donc chacun se rend bien compte de l'impact très significatif que cela a à voir sur l'endettement de la commune.



Sur l'année 2018, la commune a mobilisé un emprunt de 2,8 M€ à un taux fixe de 0,84 % sur 10 ans.

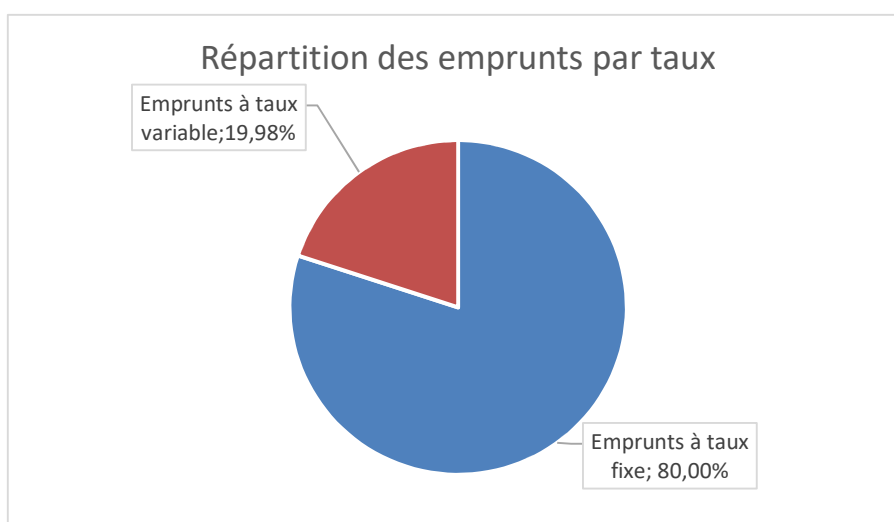
Le niveau d'emprunt constaté (26,3 M€) est le résultat du besoin réel en investissement et qui dépend d'une part du taux de réalisation des investissements et d'autre part du versement des subventions attendues par les différents financeurs.

Pour mémoire, le budget primitif 2018 prévoyait un recours à l'emprunt de 4,8 M€ afin d'équilibrer la section d'investissement, finalement seulement 2,8 M€ ont été mobilisés compte tenu de l'avancée des travaux d'investissement.

Les 17 emprunts de la commune sont tous classés A-1 selon la charte de bonne conduite de l'inspecteur général GISSLER, ce qui signifie qu'ils ne présentent pas de risques particuliers et qu'ils sont « sains ».

La capacité de désendettement au 1^{er} janvier 2019 de la commune (encours de dette / épargne brute) est de **5,6 années**, tenant compte d'un autofinancement de 4,7 millions d'euros et nécessite une certaine vigilance au regard des ratios généralement admis par les chambres régionales des comptes et les établissements financiers.

Le taux moyen de l'encours de dette s'élève à 2,18 % sur l'année 2018 (contre 2,65 % en 2017). La commune continue de bénéficier, sur pratiquement 1/5 de son encours de dette, de la faiblesse des taux d'intérêts actuels du marché. En effet, sur l'année 2018 le taux moyen annuel de l'Euribor 3 mois a été de - 0,32 %.



Alors que l'encours des emprunts à taux variables représente 1/5 de l'encours total, les intérêts payés sur ces emprunts représentent seulement 4 % des intérêts totaux.

	Intérêts payés 2018	Part
Emprunts à taux fixe	552 008	96%
Emprunts à taux variable	22 004	4%
	574 012	100%

Les 17 emprunts souscrits par la commune ont été contractés auprès de différents établissements bancaires dont la répartition est la suivante :

ETABLISSEMENTS BANCAIRES	Montant du CRD* 01/01/2019	%
CAISSE D'EPARGNE	9 679 583	36,8%
CREDIT AGRICOLE	4 856 250	18,5%
CREDIT FONCIER DE FRANCE	4 091 456	15,5%
BANQUE POSTALE	3 164 592	12,0%
DEXIA CL / SFIL	2 033 359	7,7%
CREDIT MUTUEL	1 604 830	6,1%
SOCIETE GENERALE	890 928	3,4%
TOTAL	26 320 998	100,0%

*CRD : capital restant du

En vertu de l'article 13 de la loi n°2018-32 du 22 janvier 2018 (LPFP), la collectivité doit désormais présenter ses objectifs d'évolution du besoin de financement annuel calculé comme les emprunts minorés des remboursements de dette.

Le besoin de financement s'est élevé à - 6K€ entre 2018 et 2017 (maintien du niveau de l'endettement).

Le besoin de financement devrait s'élever à environ + 6,2 M€ en 2019, compte tenu des opérations d'investissement à poursuivre et à engager en 2019. Il s'agit d'un montant maximum qui dépendra du niveau de réalisation des investissements.

LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT

La dégradation de la capacité d'autofinancement, résultant notamment de la baisse des dotations versées par l'État, a conduit la collectivité à ralentir le rythme de ses investissements et à redéfinir son plan pluriannuel d'investissement (PPI). Cet outil de pilotage permet d'exprimer l'ensemble des projets retenus et finançables, et leur réalisation dans le temps.

Dépenses mandatées (hors RAR)	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018 (prév.)
Immobilisations incorporelles	83 646	218 267	430 031	991 302	144 476	691 287	581 407
Immobilisations corporelles	1 351 417	2 509 062	1 527 643	1 063 571	776 501	2 564 875	1 249 690
Travaux en cours	0	0	0	251 480	46 025	1 137 149	1 283 227
Opérations et AP/CP	10 831 321	9 339 735	9 943 723	4 929 059	4 042 479	3 698 064	1 545 833
Total (en €)	12 266 384	12 067 064	11 901 396	7 235 412	5 009 482	8 091 374	4 660 158
<i>Evolution</i>		-2%	-1%	-39%	-31%	62%	-42%

Malgré cela, la commune de Brétigny-sur-Orge a dépensé en investissement sur l'année 2017 significativement plus que les 3 autres grandes communes membres de CdEA, et légèrement moins que les communes de même strate (318 € contre 323 €/hab pour la strate).

Nous étions déjà sur un niveau d'investissement plus élevé que nos voisins et à peu près en phase avec ce que fait la strate au niveau national.

Les 4 grandes communes membres CdEA	Population 2017	Dépenses d'équipement / hab 2017	Moyenne strate 2017
Sainte-Geneviève des Bois	36 246	168	323
Brétigny-sur-Orge	26 227	318	323
Morsang-sur-Orge	21 621	81	323
Saint-Michel-sur-Orge	20 085	233	323
Moyenne		200	323

Les dépenses d'investissement viseront prioritairement à assurer l'entretien récurrent des bâtiments et des équipements publics. La commune prévoit à ce titre chaque année une enveloppe d'environ 2,8 M€ répartie entre les postes suivants :

- le gros entretien sur le chauffage	136 K€
- les travaux d'investissement sur les bâtiments scolaires	364 K€
- les travaux d'investissement sur les bâtiments sportifs	192 K€
- les travaux d'investissement sur les autres bâtiments municipaux	129 K€
- le renouvellement du parc automobile, l'outillage, etc...	200 K€
- l'accessibilité PMR	144 K€
- les travaux sur les espaces extérieurs (végétaux, jeux, éclairage,..)	265 K€
- l'enfouissement des réseaux, l'achat de panneaux et jalonnement	301 K€
- le renouvellement du parc informatique, du mobilier de bureau,	430 K€
- le remplacement des menuiseries extérieures et la réhabilitation/isolation des toitures	344 K€

Un besoin d'entretien renforcé des structures sportives a été exprimé par les associations sportives, il est également valable pour les écoles. Une prise en compte de ce besoin a été confirmée dans le cadre des Assises de la Ville. Le projet de budget 2019 traduira la prise en compte de ces besoins, l'enveloppe des bâtiments scolaires et sportifs devrait augmenter.

Les projets majeurs sur l'année 2019 et les années suivantes porteront sur :

- l'aménagement de l'ancien CFA avec ses possibilités d'accueil (services municipaux, associations, Rack'am, jeunesse, etc...), pour un montant estimé de 5,5 M€ de travaux et 1,8 M€ coûts d'acquisition (total 7,3 M€). Une partie est derrière nous concernant les coûts d'acquisition, il s'agit là des travaux.
- la réalisation d'un groupe scolaire et d'un centre de loisirs sur le quartier Clause Bois Badeau (estimation 15 M€)
- la poursuite de l'installation de caméras supplémentaires (vidéo-protection) : 100 K€ (2019-2020). Nous le faisons de manière limitée, comme nous n'avons pas eu le soutien de l'Etat, nous ne pourrions pas rajouter beaucoup et donc nous prévoyons une petite enveloppe par rapport à cela.
- la sécurisation du Centre de Supervision Urbaine et création garage double : 50 K€
- la création du skate-park à La Garde Depas : 300 K€ (2018-2019),
- la transformation du terrain engazonné de rugby à Barran en terrain synthétique : 1,3 M€, projet que nous espérons pouvoir faire avancer dès cette année et j'ai bon espoir pour l'instant.
- la création d'un complexe sportif sur le quartier Clause Bois Badeau (city-stade, gymnase et parking) : 5,6 M€ (2018-2021). Cela fait partie d'un sujet sur lequel il y a toujours des difficultés et des besoins.
- l'aménagement d'un parking face au complexe Delaune : 600 K€ ; qui doit servir aussi bien pour cet équipement-là que pour contribuer par rapport aux équipements voisins, notamment le rugby, et pour proposer des solutions de stationnement pour la Maison Médicale qui n'est pas très loin,
- la réhabilitation de l'ancien pavillon de gardien à La Fontaine pour en faire un local associatif : 175 K€ ; c'est un projet important à la fois pour la vie du quartier et pour permettre d'avoir des facilités supplémentaires, c'est aussi une manière de répondre au

fait que le projet de reconversion du CFA prenant plus de temps qu'initialement prévu, il faut pouvoir avancer sur des solutions complémentaires pour permettre aux associations d'agir.

- la poursuite de la restauration intérieure de l'église Saint-Pierre : 865 K€ (2016-2019),
- création d'un cheminement jusqu'à la vallée de l'Orge : 55 K€ (2018-2019) ; c'est un point important dans l'articulation entre ville et campagne.
- par ailleurs, les projets de requalification de la Roseraie, la réhabilitation de la Croix Louis, la transformation d'un terrain en schiste en terrain synthétique et le réaménagement du cœur de ville font partie des projets susceptibles d'avoir un impact significatif sur les investissements dans les années qui viennent.
-

BUDGET ANNEXE DE LA REGIE DES TRANSPORTS

La régie des transports permet, grâce à ses 2 cars et 4 minibus, de déplacer les écoliers dans le cadre des sorties scolaires et extra-scolaires.

La régie fonctionne toute l'année avec 5 agents communaux (3,3 postes équivalents temps plein) chargés du transport, de l'entretien des véhicules et de la gestion administrative. Elle fait l'objet depuis 2011 d'un budget annexe au budget communal.

LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Le budget est financé exclusivement par une subvention qui provient du budget principal de la commune, celle-ci s'est élevée à 238 K€ en 2018.

LES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Les dépenses de fonctionnement s'élèvent à 234 K€ en 2018.

Les frais de personnel représentent le premier poste de dépenses du budget annexe de la régie des transports (56 %). La mise à disposition par le budget principal s'élève à 132 K€ pour l'année 2018.

La location des 2 cars représente le second poste de dépenses (35 %) pour un coût annuel de 82 K€.

Enfin, les autres dépenses constituées des frais de carburant et des frais d'entretien représentent 9 % du budget de la régie (20 K€).

Le besoin de financement sur l'année 2019 devrait légèrement augmenter pour être ajusté en fonction des besoins. Le chiffre précis sera défini au moment du budget qui votera la subvention à ce budget annexe.

LE RESULTAT

Le compte administratif provisoire de la régie des transports présente un excédent de fonctionnement de l'ordre de + 4 K€.

Après reprise du résultat de l'année 2017 (7,5 K€), le résultat de clôture de l'année 2018 devrait être excédentaire d'environ 11 K€.

La subvention qui sera versée en 2019 par le budget principal au budget annexe sera ajustée en fonction du résultat de clôture définitif.

CONCLUSION

Ce budget primitif 2019 acte un rétablissement de la santé financière de la commune grâce aux efforts de sobriété fournis depuis 2014. Désormais, la commune dispose d'un peu plus de marge de manœuvre et peut donc répondre favorablement à une grande partie des besoins exprimés par les Brétignolais dans le cadre des Assises de la Ville.

Ainsi, et sans augmenter ses taux d'imposition en 2019, la commune engagera les moyens humains et financiers nécessaires pour répondre aux 82 propositions qui ressortent de ces Assises réparties sur ces 4 thématiques :

- inventer un nouvel équilibre ville / campagne
- adapter les services offerts aux Brétignolais
- lien entre les Brétignolais, faire société commune
- revivifier le cœur de ville

Les orientations budgétaires 2019 sont soumises au débat du Conseil Municipal.

Mme PERDEREAU : Les orientations budgétaires sont toujours un moment important dans la vie de la commune, simplement je voudrais rappeler que notre dette publique aujourd'hui, comme bien précisé dans le rapport, est de 98,5 % au niveau du national en 2017, ce qui veut dire que notre situation économique n'est pas au meilleur de sa forme.

Rappeler aussi que le problème de la taxe d'habitation et le dégrèvement pour 90 % des occupations de résidence principale est aussi une mise sous tutelle de l'Etat pour les communes qui deviennent de plus en plus dépendantes de l'Etat. On sait très bien qu'il va y avoir une dotation au regard de ce qui a été voté mais on ne sait pas pour combien de temps, rien n'est jamais garanti avec l'Etat.

A préciser aussi que la fiscalité aujourd'hui est extrêmement pesante sur les personnes qui sont propriétaires dans l'immobilier puisqu'en fait la plupart de la défiscalisation a été faite sur le capital mobilier. On sait très bien que les français aujourd'hui, enfin la plupart des gens qui vivent avec une certaine aisance sont propriétaires de mobilier et non pas d'un capital immobilier.

Et je voudrais dire que le fait de ne pas augmenter les taux, c'est vraiment bien pour les Brétignolaises et les Brétignolais car on sait aujourd'hui que la fiscalité est extrêmement pesante pour la population et donc nous ne pouvons que nous féliciter de ce résultat.

Aussi vous dire qu'en effet, le fonds de solidarité des communes de la Région Ile de France, comme vous l'avez précisé, M. Le Maire, en fait va s'accorder à plus de communes mais que le taux risque d'être le même que l'an passé pour Brétigny, cela veut dire que quelque part la paupérisation de la population est vraiment effective sur notre territoire.

Vous dire aussi qu'en fait on avait eu un véritable travail concernant la masse salariale de Brétigny pour essayer justement de mutualiser les efforts pour avoir une action plus efficace, et contenir le coût de cette masse salariale qui est une part importante de la municipalité, et donc le fait d'avoir remis ce temps de travail à 1 607 heures annuelles contre 1 532, c'était

aussi une façon de ne pas recourir aux heures supplémentaires ou de faire appel à d'autres agents pour fournir le travail. Maintenant, avec 1607 heures, les personnes ont plus d'efficacité ou plus de possibilité de donner un peu de travail pour la collectivité.

J'ai vu aussi qu'en fait il y a eu beaucoup de recrutements en cours. Certainement que le montant de la masse salariale va augmenter puisque les postes sont à pourvoir, et surtout les postes d'encadrement, c'est évident qu'à un moment donné ça montera le coût de la masse salariale.

J'ai été très intéressée par toutes les demandes qui ont été faites au Conseil régional d'Ile de France, et c'est vrai que la Région est un vrai partenaire aujourd'hui pour les collectivités puisque les financements sont, comme vous le savez, par rapport à des projets de la municipalité, difficiles à avoir, et donc la Région essaye vraiment d'être un partenaire. En effet, à la dernière assemblée permanente, le financement de l'ancien CFA concerne les 900.000 € ont été votés, et donc j'ai été très heureuse de pouvoir informer votre équipe municipale à ce niveau.

Et j'avais vu que concernant les projets majeurs sur l'année 2019, il n'y avait pas dedans l'aménagement de l'accueil, c'est peut-être un oubli mais comme nous avons délibéré là-dessus, je pense que ce serait effectif au moins de préciser l'année.

Mme GARRIC : Je ne reviendrai pas sur les chiffres qui ont été présentés, qui sont plutôt satisfaisants, finalement, eu égard à ce qui avait été annoncé en début de mandature.

Sur le fonctionnement, vous avez imposé des coupes drastiques, notamment sur le budget du personnel et par conséquent sur le rendu du service public aux Brétignolais. D'ailleurs ce n'est pas sans conséquences pour les services, notamment pour l'encadrement dont vous signalez à la fois le besoin et la difficulté de recrutement. Cela avait été reconnu lors des vœux au personnel communal par vous-même.

Toutefois, ce soir nous nous réjouissons de noter que ce document d'orientations budgétaires s'essaye à présenter des propositions pour notre Ville. Sans doute les Assises de la Ville et l'approche des prochaines échéances électorales... Nous nous réjouissons de la prise en compte de l'entretien des structures sportives et des écoles ; Sylvie Daeninck avait fait une intervention lors d'un Conseil municipal en soulignant cette attente des présidents d'associations où la parole de l'opposition ne compte pas, toutefois l'engagement -nettement insuffisant dans son intention- indique que l'enveloppe des bâtiments scolaires et sportifs devrait augmenter. Nous serons donc attentifs à l'inscription budgétaire mais dès à présent nous réitérons notre demande d'inscription de crédits conséquents pour la remise en état des structures sportives comme le monde associatif et ses responsables vous l'ont indiqué, ils vous ont d'ailleurs adressé un document dans ce sens.

Nous nous réjouissons de l'aménagement de l'ancien CFA en soulignant au passage, sans autre insistance, que lorsque nous étions aux affaires, si nous n'avions pas tout fait pour que le CFA reste sur Brétigny, ce projet d'aménagement ne serait pas aujourd'hui dans votre Ville.

Il faut souligner tout de même un retard important dans la réalisation de ce projet, et c'est fort dommage.

Si nous approuvons la réalisation d'un groupe scolaire et d'un centre de loisirs sur le quartier Clause Bois-Badeau, il n'en demeure pas moins que je doute que ce projet voie le jour avant plusieurs années, je veux bien prendre le pari.

Concernant la création du skatepark à la Garde Depas, d'un terrain synthétique apparent, bien que ce terrain synthétique soit fortement contesté, nous espérons que les nouveaux matériaux apportent une solution aux problèmes qui sont constatés aujourd'hui sur des supports de pistes.

Nous nous réjouissons également de la création d'un complexe sportif sur le quartier Clause Bois-Badeau prévu d'ailleurs lors du montage de l'opération, ainsi que de l'aménagement de parking face au complexe Delaune, la poursuite de la restauration intérieure de l'église St-Pierre, et de l'ensemble des projets qui sont présentés.

Néanmoins, deux points : la méthode pour définir ce projet est quelque peu surprenante : il a fallu cinq ans et une étude conduite par un prestataire parisien, pour un montant comme vous l'avez indiqué de 120.000 €, pour souffler à l'oreille du Maire que des structures existantes avaient besoin d'entretien : gymnases, stades, écoles, qu'il faut adapter les structures en fonction de l'augmentation de la population, nouvel équipement sportif, nouvelle école, maintenir un cadre de vie agréable, renforcer les occasions de créer du lien entre Brétignolais, faciliter la communication numérique dans la Ville.

Par ailleurs, l'énumération des projets pour l'année 2019 et les années suivantes présentés en page 23 du DOB et pour lesquels nous, élus de l'opposition, nous nous réjouissons, tous ces projets sont chiffrés mais aucun d'entre eux n'est inscrit dans un cadre approprié de réalisation ; en PPI, nous sommes impatients de connaître le budget dans lequel sans aucun doute un calendrier sera présenté.

Certes nous nous réjouissons de lire dans ce document de propositions d'actions mais une superposition d'actions constitue un véritable projet pour la Ville. Voilà mon intervention de ce soir.

Mme AFONDO-MACHADO : J'avais une question sur les projets, les projets majeurs notamment la dernière partie qui concerne le projet de requalification de la Roseraie, le quartier La Roseraie. De mémoire, il me semble qu'à la soirée de la restitution des Assises, des habitants avaient évoqué le fait qu'il y aurait des logements construits, ou qu'il serait bien de construire des logements dans ce quartier-là. Ma question est la suivante : avez-vous déjà une idée de ce qu'est la requalification de La Roseraie, ce que vous allez faire exactement là-bas. Avez-vous prévu d'y associer les habitants du quartier et le bailleur social, à savoir la SNI qui est maintenant la CDC ou quelque chose comme ça ? Et avant de décider de ce qui va se faire, est-ce que les gens seront associés pour donner des idées et expliquer ce qui se passe dans le quartier ? Et surtout 2019, c'est maintenant, est-ce que c'est déjà prévu ou est-ce que c'est en cours d'élaboration, et donc prévu pour la suite ?

M. GUSTAVE : Je voudrais revenir sur les projets avec deux inquiétudes : d'abord la poursuite de l'installation des caméras supplémentaires de vidéo protection ; entre 2019 et 2020 il semblerait que des caméras ont été dégradées, si oui pouvez-vous nous dire lesquelles ?

Sur la création du Skate Park à la Garde Depas, vous savez que les Brétignolais sont très attachés à leur patrimoine, et je ne vois pas hélas de projet sur la Garde Depas en même

temps que l'aménagement du Glissodrome et aussi du château de l'autre patrimoine, le château qui est vers chez moi, l'ancien mess des sous-officiers. Le mandat va finir et on aura passé six ans sans rien toucher. Je pense que ce patrimoine historique qui fait Brétigny est en train de se dégrader. Est-ce qu'il y a quelque chose de prévu sur la Garde Depas autour du Skate Park, un aménagement ou des travaux sur la Garde Depas et aussi le château ?

Et je vois la rénovation de l'ancien pavillon du gardien à La « Fontaine, » il y a un an des jeunes sont venus me voir pour me dire qu'ils avaient un projet sur l'ancien pavillon des gardiens, je ne sais pas si c'est celui-là ou l'autre puisqu'il y en a deux. Ils y ont travaillé pendant plus de trois mois, je leur ai dit d'aller vous voir, je crois qu'ils avaient pris rendez-vous avec Mme Lecoustey. Ils ont travaillé trois mois et on leur a dit d'attendre du mois de juin au mois d'août. Je pense qu'ils ont fait un bon boulot. C'était intéressant de voir cette jeunesse Brétignolaise faire un projet, on ne leur a pas dit de ne pas faire ce projet, et pour leur dire au final : non, ça ne se fera pas car le coût est trop élevé, ce n'est pas possible.

J'avais lu dans les propositions et je découvre que la mairie va faire un local associatif, est-ce que l'association « les femmes de l'Afrique de l'Ouest » qui avaient ce projet bien en amont est celui que la majorité porte ? Est-ce qu'ils ont été associés à ce nouveau projet de la majorité, ou plus simplement est-ce qu'ils sont au courant ?

M. CAMO : Juste quelques remarques mais peut-être un peu plus générales : je partage tout ce qui a été dit déjà, avec des nuances, dans le préambule vous indiquez que la situation nationale des Gilets Jaunes, le coût social a impacté l'économie. Je voudrais dire qu'il faut sans doute retenir qu'effectivement le mouvement lui-même dans ses évolutions, ses comportements, et dans son déroulement, a dû porter bien sûr un coup à la société, à l'économie de notre pays, en même temps j'observe que des mouvements il y en a eu en 2017, avant il y en a eu sur les lois Travail, et qu'en 2018 les actionnaires du CAC 40 ont touché quand même 57,4 milliards d'euros ! Que 80 à 100 milliards d'euros ont continué à s'évader de notre pays sans que l'Etat, le Gouvernement, Bercy ne bougent le petit doigt sinon pour supprimer des centaines de postes au ministère de l'Economie et des Finances, et notamment des postes qui pourraient potentiellement être consacrés au contrôle de ces choses qui sont difficilement supportables, y compris par l'ensemble de la population.

Donc je pense qu'évidemment ça compte dans l'économie d'une collectivité car ça impacte, les gens ne vivent pas dans la stratosphère, mais sur le territoire, et ça impacte ce territoire et ces collectivités. Je considère quand même qu'avec les mesures gouvernementales, c'est une vraie subsidiarisation à laquelle on assiste, c'est-à-dire que l'Etat dit : vous ne pouvez pas dépenser plus de 1,2 % en dépenses de fonctionnement, ce qui est assez contraignant. Je regrette que la Communauté d'agglomération ait contractualisé, je pense que ce n'est pas une bonne chose puisque ça oblige les autres collectivités à rentrer dans un système qui ne permet pas l'autonomie ou en tout cas l'indépendance de décision puisqu'on met quasiment en subsidiarité quasiment.

Voilà quelques remarques un peu générales mais qui ont leur importance parce qu'y compris la suppression de la taxe d'habitation est une bonne chose, mais on recentralise tout vers l'Etat, en privant également de moyens les collectivités, tout en soulignant bien sûr que la taxe d'habitation mérite un débat sur sa composition et son effet.

On en est là et beaucoup de maires, de collectivités en souffrent, pour pouvoir passer à la mise en œuvre de leurs projets.

Deux autres petites remarques, peut-être plus Brétignolaises : dans votre DOB, vous arrivez à un habitat qui a eu un coût extrêmement lourd. Je me rappelle ces débats ici où vous avez évoqué à peu près 800 000 € de moins sur le budget personnel. Je veux dire qu'avec des coûts comme ça, on peut arriver ensuite à s'en féliciter trois ans plus tard mais au passage dans cette ville les personnels sont soumis à des pressions importantes, vous le savez très bien, et donc pour répondre aux besoins du service public, c'est plus compliqué. En tout cas ça empêche les choses de se mettre en place par rapport aux attentes des habitants et aux besoins exprimés.

Encore une chose : quand on parle de stabilité dans les dotations diverses et variées, quand c'est stable c'est que ça a baissé, sinon on ne voit pas comment l'inflation, le coût de la vie ne peut pas avoir un impact sur les dotations que verserait l'Etat, donc tout ce qui est stable pour moi égale une baisse. Ce n'est peut-être pas économiquement fiable mais c'est mathématique. Je pense que c'est un manque à gagner qui sera dans l'avenir dans le budget qui va arriver.

Enfin quatrième point : je me doute que ce n'est pas cette année qu'il va y avoir ces effets mais tout ce qui a été entrepris sur la zone Maison Neuve, je parle d'Amazon et je fais un petit aparté parce que quand même, Amazon ne paye pas d'impôts dans notre pays, ils vont peut-être devoir le faire avec les GAFAM, mais en tout cas il y a une taxe sur les sociétés dont ils doivent s'acquitter, le deuxième bâtiment ne se faisant pas, il y aura un impact en moins sur cette taxe ; et bien sûr cela va impacter aussi toutes les autres zones autour, restauration, etc., qui seront impactées aussi.

Je ne sais pas s'il faut mesurer de façon positive cet apport particulier mais si c'est une rentrée, évidemment on peut imaginer revoir y compris le taux d'imposition des bases que vous augmentez de 2 % en 2019.

Voilà quelques remarques complémentaires à ce qu'ont dit mes collègues mais en même temps, bien sûr, ce n'est pas parce que nous sommes dans l'opposition et dans la minorité selon les termes qu'on emploie que nous sommes fermés aux projets qui voient le jour grâce aussi à cette mobilisation diverse et variée des Brétignolais à travers les Assises ou à travers des manifestations collectives. Je pense notamment aux domaines sportifs, ils ont écrit un document pour l'entretien de leurs structures et les propositions qu'ils ont faites en ce sens.

Evidemment nous sommes impatients de voir ce budget, de travailler dessus, il faudra voir comment on intègre tout cela. Vous avez dans le DOB indiqué que les actions mises en œuvre des Assises auraient un coût de 490.000 €, donc il faudra regarder de près comment c'est possible sans remettre en cause tous les équilibres dont vous nous avez indiqué l'importance.

M. Le Maire : Merci pour ces interventions, je vais essayer de répondre sur un certain nombre de points sans être trop long :

Merci pour les remarques de Mme Perdureau sur les efforts qui ont été faits, sur la question de l'accueil c'est un oubli, néanmoins il sera mis en œuvre en 2020 plutôt qu'en 2019 parce que la réflexion sur 2019 était un projet global qui peut nécessiter d'attendre un peu pour pouvoir le mettre en œuvre, et c'est bien prévu, budgété et soutenu, mais dans le calendrier ça attendra peut-être un peu.

Merci aussi pour le soutien général de la Région, je l'ai souligné, ça fait partie des choses sur lesquelles on doit pouvoir mettre en œuvre beaucoup de projets avec différents partenaires, notamment le Département et la Région sont très présents.

Monsieur Camo, ce n'est pas nous qui avons augmenté les bases, les bases augmentent et s'imposent, nous tenons scrupuleusement l'engagement que nous avons pris devant les Brétignolais de ne pas augmenter les taux d'imposition, dont acte.

Sur les GAFA, je partage votre point de vue, ils doivent payer des impôts en France, et je pense que l'initiative politique que le ministre de l'Economie a lancée est un sujet qui va dans le bon sens, dans la bonne direction. Ils payent néanmoins des impôts locaux et quand au fait de se dire quand on pourra avoir une estimation plus précise de ce que ça va apporter, c'est toujours difficile de faire des estimations, ce n'est pas exactement notifié, en revanche ça ne peut pas se traduire par une baisse d'impôt. Aujourd'hui ce n'est pas le sujet, le sujet est que nous avons réussi à adapter les services et les infrastructures Brétignolais à la croissance de la commune. Et c'est bien ça le sujet. Je rappelle que la dette a très fortement augmenté et tout l'enjeu est que nous avons réussi dans un contexte budgétaire où la plupart des collectivités ont soit augmenté les impôts, soit été dans une situation particulièrement difficile et ont réduit leurs investissements. Nous, nous avons réussi à nous recréer des marges de manœuvre qui permettent d'avancer, je crois que c'est une bonne chose. C'est grâce à ces efforts qui ont été faits que nous pouvons adapter les équipements, le fonctionnement de la commune à la croissance.

Ce qui est stable n'est pas une baisse ni économiquement ni mathématiquement même si peut-être que politiquement vous avez raison, mais en tout cas mathématiquement ce qui est stable est stable.

Je rappelle que sur la question des dépenses de personnel, ce n'était pas 800 000 € de baisse du budget. C'était que dans les différents chantiers d'économies mis en œuvre, la part sur les 2 M€ suite à la baisse des dotations, la part qui était affectée au chantier du personnel était de 800 000 €, ce qui s'est traduit d'abord sur un montant plus faible, après discussion avec les représentants du personnel, et également ça s'est traduit par le passage à l'augmentation du temps de travail pour aller à la durée légale de travail et pas par une baisse du budget. Il faut juste qu'on ait cela en tête parce que c'était le point, la méthode qui était la moins douloureuse pour les agents plutôt que d'autres pistes qui auraient pu être envisagées, sur la question par exemple du régime indemnitaire, et les représentants du personnel et les agents s'étaient exprimés d'une manière forte et ferme pour dire que ce n'était pas cela la méthode privilégiée.

Par rapport à ce que vous disiez, M. Gustave, en évoquant deux points : d'abord le Château de la Garde Pas, et le Château de « Rosière ». C'est un sujet sur lequel des discussions sont en cours, avec des partenaires privés aussi pour voir s'il pourrait y avoir une réutilisation. C'est un sujet évidemment préoccupant, je veux dire très simplement et très directement qu'alors que la plupart des communes, au moment où l'Etat se désengage de terrains militaires, et donc de châteaux qui appartenaient à l'armée, alors que la plupart des communes les récupèrent gratuitement ou à l'euro symbolique, Brétigny a fait le choix de les acheter alors que c'étaient des bâtiments dans un état très discutable, et le problème est que le coût de réhabilitation serait extrêmement important, et donc ce n'est pas tenable pour les finances de la commune d'avoir une réhabilitation sèche ou nette, sachant qu'évidemment c'est une préoccupation pour le patrimoine.

Je tiens à rappeler que payer des châteaux de ce type dans cet état-là, il n'y a pas beaucoup d'endroits autres que Brétigny où l'on a eu cette idée saugrenue ! Je crois que ça pose des questions pour la suite, mais dans les choix budgétaires de Brétigny, devons-nous mettre une priorité sur l'investissement d'une nouvelle école plutôt que sur la réhabilitation de ce Château ? C'est une réponse à laquelle chacun évidemment apportera sa propre réponse.

En ce qui concerne le pavillon La « Fontaine », le projet que vous avez évoqué de l'association ABCFAO fait partie des projets qui ont mis en évidence qu'il y avait des besoins dans le quartier mais ce n'est pas le seul besoin qui existe. Un des éléments qui était important dans la réflexion, c'était de se dire qu'il y avait besoin de lieux collectifs pour le quartier qui puissent notamment être utilisés pour les activités des associations comme association ABCFAO, il n'y a pas de raison de privatiser un bâtiment du patrimoine communal mais pour apporter des éléments de réponse par rapport aux besoins de cette association et d'autres associations dans le quartier, je crois que ça fait partie des éléments importants.

Madame Afonso-Machado, vous avez évoqué le quartier de La « Roseraie ». Nous sommes pour cette opération-là dans une discussion qui n'est pas très simple avec l'Etat car comme c'étaient des terrains détenus par l'armée, l'armée s'étant désengagée des terrains du Centre d'Essais en Vol à Brétigny, ils font partie aussi des terrains qui peuvent être rétrocédés à la commune sur la base d'un projet d'aménagement pour 1 € symbolique, avec un complément de prix s'il y a des plus-values éventuelles. C'est le cadre d'actions là-dessus, mais ce sont des discussions qui ne sont pas évidentes parce qu'il y a des questions d'implication avec la SNI sur les parcelles, avec des réseaux d'assainissement qui étaient communs, ce qui pose aussi des questions de découpage par rapport à cette opération, ce qui fait que la discussion avec l'Etat n'est pas complètement évidente pour pouvoir faire aboutir la définition de cette rétrocession-là.

C'est quelque chose qui n'est jamais simple, je vais prendre un autre exemple : la rétrocession des terrains du CEV qui sont sur l'intercommunalité Val d'Essonne n'ont toujours pas été rétrocédés alors que le processus a été lancé bien avant.

Il y a donc des discussions en cours, il y a des réflexions, des échanges avec l'Etat et la SNI sur des choses qui ne sont pas encore complètement calées, avec des bailleurs aussi dans le voisinage pour qu'il puisse y avoir une éventuelle articulation, on est typiquement sur un projet sur lequel il serait aujourd'hui très difficile d'avoir une concertation publique parce que nous n'avons pas de levier par rapport à cela. Je crois que c'est un des points importants à avoir en tête dans toutes les démarches de démocratie participative, démocratie locale, où l'on essaie d'avoir cette discussion la plus large possible, chaque fois qu'on peut avoir une discussion qui aboutit, là on est sur quelque chose de plus compliqué en termes de négociation avec l'Etat et dans certains cas c'est aussi le besoin d'une démocratie représentative où des gens disent qu'ils négocient et travaillent au nom des Brétignolais, c'est pour cela que c'est important d'avoir des moments où l'on écoute quelles sont les aspirations des gens du quartier, des habitants pour défendre au mieux ce point de vue ; on n'est pas sur un processus institutionnel qui permettrait d'avoir une discussion saine avec les habitants parce que cela se traduirait très probablement par le fait que des choses qui auraient été souhaitées ne seraient pas à ce stade de la discussion avec des perspectives concrètes là-dessus. Mais en tout cas les discussions continuent depuis maintenant quelque temps, nous sommes dans un esprit constructif avec les services de l'Etat sur ce point-là.

Pour terminer, Madame Garric rappelait un certain nombre de choses : d'abord je prends bonne note de vos mots aimables sur un certain nombre d'aspects de ce ROB, j'entends certains points sur lesquels je voudrais quand même réagir : d'abord pour dire que les efforts qui ont pu être faits sont des efforts qui étaient à la fois discutés, nécessaires, pour pouvoir maintenir la situation budgétaire de la commune alors que l'Etat baissait ses dotations, donc je crois vraiment qu'il fallait tenir nos engagements, nous avons fait ce choix-là. Nous avons dit aux Brétignolais que nous n'augmenterions pas les taux d'imposition, alors je sais que certains, une fois les élections passées, reviennent sur cet engagement-là mais ce n'est pas notre cas, et cela nécessitait évidemment des efforts dans tous les domaines de la vie communale. Nous allons chercher à le faire de la manière la plus responsable possible en faisant des efforts d'abord sur les charges à caractère général et en dernier lieu sur les dépenses de personnel, et encore une fois pas par une diminution ou une augmentation qui fait qu'on est revenu à la durée légale du travail, pour les agents communaux comme pour les français, ce sont précisément tous ces efforts-là qui permettent aujourd'hui de mettre en œuvre un certain nombre de choses et ne pas avoir à augmenter la pression fiscale déjà élevée pour les Brétignolais.

Ensuite, je rappelle que bien sûr, l'école ne verra pas le jour en 2019, c'est un projet pluriannuel, la cible est qu'elle soit ouverte pour la rentrée 2022, cela fait partie des points qui sur des projets de cette ampleur prennent du temps.

Vous dites enfin que certaines choses auraient dû être faites plus tôt. Je vais prendre l'exemple de l'école, excusez-moi mais je regrette vivement que dans les planifications du quartier Clause Bois-Badeau, l'école ait été oubliée. Il faut dire les choses simplement, c'est quelque chose qui n'était pas prévu, il y avait l'école Aimé Césaire, la question d'éventuelles extensions en nombre de classes sur Aimé Césaire mais qui n'étaient pas praticables de manière aussi importante que ce qui était annoncé pour les parties communes, en revanche il y avait besoin d'une école supplémentaire. Il aurait fallu le prévoir en amont bien sûr, ça aurait dû être prévu et anticipé dans le cadre de la planification du quartier Clause Bois-Badeau, je regrette que ça n'ait pas été le cas.

En ce qui concerne le CFA, il faut rappeler que vous étiez d'accord pour que le CFA puisse rester à Brétigny mais rappelons que ce n'est pas cela directement qui permet de mettre en œuvre le projet de CFA aujourd'hui, car si le CFA était parti ailleurs qu'à Brétigny, il serait parti de toute manière et la question d'avoir un projet de reconversion des bâtiments actuels se serait posée de la même manière ; ce qui ne l'aurait pas rendu possible, c'est si le CFA était resté à l'endroit actuel. Mais en tout cas je me permets de préciser ce point-là par rapport à l'enchaînement logique mais je me félicite de ce que vous aviez fait à l'époque en vous battant pour que le CFA puisse rester sur la commune, c'était un sujet au long cours sur lequel ensuite nous avons pris le relais mais les discussions avaient été amorcées par vous et c'était une très bonne chose.

Enfin en ce qui concerne la manière de mettre en œuvre un certain nombre de décisions sur la question de l'entretien des équipements sportifs, la difficulté est que Brétigny souffre d'un sous-investissement des infrastructures sportives depuis des années et des années, aucune infrastructure n'a été réalisée par la commune depuis les années 80, et donc plus elles vieillissent et plus c'est compliqué et plus il y a un besoin d'entretien de ces infrastructures. Alors nous avons écouté avec attention ce que les clubs sportifs nous ont remonté, je l'ai évoqué, je leur ai indiqué que les arbitrages et décisions pourraient être prises à partir du début de l'année 2019 parce que c'est aussi un élément qui doit être mis en perspective avec

à la fois les arbitrages budgétaires et les Assises de la commune ; et puis tout simplement chercher à faire participer et à donner la parole aux habitants, c'est une chose positive. Donc le fait de se dire qu'il y avait un certain nombre de points qui pouvaient être dans les réflexions, nous avons souhaité qu'ils puissent être renforcés ou confirmés dans la discussion avec les Brétignolais dans le cadre des Assises de la Ville, je crois que c'est au contraire quelque chose qui est un bon fonctionnement démocratique, en tout cas se dire que nous souhaitons autant que possible entendre l'avis des habitants avant de prendre les décisions d'une telle ampleur, ce n'est pas toujours réalisable mais c'était ce que nous avons souhaité pour cette démarche des Assises de la ville, et au final ça permet de donner un peu plus de sens à différents projets sur lesquels il pouvait y avoir des réflexions en cours.

En tout cas je voudrais insister sur une chose : c'est que les efforts de sobriété et de bonne gestion que l'on a faits depuis un certain nombre d'années nous permettent de pouvoir adapter les services à la croissance de la population et pouvoir envisager sereinement un certain nombre d'investissements même si, il faut bien le rappeler, l'endettement devra continuer d'augmenter parce que la croissance de la population est telle, les besoins sont tels que c'est quelque chose qu'il faut mettre en œuvre, nous tenons le cap et nous avançons sur ces différents projets.

C'est un sujet toujours un peu particulier, un débat sur lequel nous devons voter pour prendre acte du débat.

M. CAMO : On vote sur le fait qu'on a été informés sur le rapport concernant les orientations budgétaires de la ville, on ne vote pas sur le contenu ?

M. Le Maire : Absolument, merci de le préciser, je considère d'ailleurs que cette procédure qui nous est recommandée par la préfecture n'a pas vraiment de sens. Le seul enjeu de ce vote est : est-ce que nous prenons acte de manière positive que le débat a eu lieu ? Cela ne nous engage absolument pas sur le document en lui-même et sur le vote du budget qui aura lieu lors d'un prochain conseil.

Le Conseil prend acte à l'unanimité.

4/ Protocole d'intervention d'un médecin de prévention du Centre Interdépartemental de Gestion

M. Le Maire : La collectivité de Brétigny subit depuis maintenant quatre ans la pénurie de médecin de prévention sur le département de l'Essonne. Le CIG, à défaut de recruter, propose une solution transitoire.

L'objectif : fournir à la collectivité une aide médicale sur des situations complexes d'agents sources de difficultés ou de blocages et qui nécessiteraient normalement l'avis du médecin de prévention de la collectivité.

Exemple : le Comité médical statue sur une aptitude à la reprise d'un agent technique sur un poste aménagé ou sur un changement d'affectation à valider par le médecin de prévention.

Ce dossier est en souffrance depuis plusieurs semaines car sans indication médicale sur comment aménager le poste ou affecter l'agent sur un poste adapté à sa pathologie.

Un des médecins séniors du service de médecine préventive du CIG consacre une partie de son temps de travail à ces problématiques. L'ensemble des échanges entre les différents intervenants se fait par mails, appel et/ou, conférences téléphoniques ou entretiens au Centre de gestion.

Le médecin propose des pistes d'amélioration ou de résolution de la situation à partir des éléments portés à sa connaissance (dossiers, examens médicaux et échanges avec les différents intervenants), émet un avis médical et formule des propositions et préconisations écrites à l'agent et à la collectivité.

Le protocole est établi pour trois ans sans obligation d'utiliser cette prestation.
La prestation, à la signature du protocole, est facturée 62 euros les 20 minutes.
Le médecin n'est pas en charge du suivi habituel des agents en médecine de prévention
La planification des échanges est organisée mensuellement

Ce sont des solutions ponctuelles qui sont proposées, ce n'est pas un médecin du travail ni une situation durable mais ça permettrait de débloquer quelques situations particulièrement difficiles ; Ce n'est pas suffisant mais c'est mieux que rien et c'est tout ce qu'on peut avoir avec le CIG actuellement.

Des remarques ou des questions ? Non, on passe au vote.

Abstentions :

Votes Contre :

Votes Pour : 35

Adopté à l'unanimité.

5/ Approbation des tarifs et redevances du « marché couvert » applicables au 1^{er} mars 2019

Mme LECOUSTEY : Le Traité de concession signé avec la société « Les Fils de Madame Géraud » le 17 décembre 1987, prévoit dans son article 25 les clauses de révision annuelle des tarifs de droits de place et des redevances. Cette clause intègre 2 groupes d'indices, l'évolution des prix de l'immobilier et l'évolution de la masse salariale. Dans un courrier reçu le 3 décembre 2018 et complété le 11 janvier 2019, le concessionnaire propose les tarifs et redevances applicables au 1^{er} mars 2019.

Le tableau ci-dessous rend compte de l'évolution réelle entre 2018 et 2019. Le taux d'augmentation étant proche de celui de l'inflation.

<u>Droits de place (par deux ml)</u>	Tarifs (€) applicables au 1 ^{er} janvier 2018	Tarifs (€) applicables au 1 ^{er} mars 2019	Augmentation %
Place couverte			
La première	5,41	5,53	
La seconde	5,69	5,82	2,21
La troisième	6,20	6,33	2,28
La quatrième et les suivants	6,68	6,83	2,10
			2,25
Place découverte			
Le ml de façade	1,49	1,52	
			2,01
Place formant encoignure			
Supplément	2,64	2,70	
			2,27
Commerçants non abonnés			
Supplément, par ml de façade	0,83	0,85	
			2
<u>Droits de déchargement</u>			
Par véhicule ou remorque, l'unité	2,39	2,44	
			2,09
<u>Droits de resserre</u>			
Tarif journalier	0,20	0,21	
			5*
<u>Redevance d'animation et de publicité</u>			
Tous commerçants, le ml de façade	0,25	0,26	
			4**

*Le tarif journalier des droits de resserre est resté inchangé depuis 2016, malgré l'augmentation des tarifs par ailleurs. Ce pourcentage élevé pour 2019 prend en compte 3 années d'évolution.

** La redevance d'animation et de publicité est restée inchangée depuis 2016, malgré l'augmentation des tarifs par ailleurs. Ce pourcentage élevé pour 2019 prend en compte 3 années d'évolution.

Le 29 janvier 2019, la commission tripartite (commerçant, gestionnaire et commune), a rendu un avis favorable la nomenclature des tarifs et redevance applicables au 1^{er} mars 2019.

M. Le Maire : Des questions ? Des remarques ? Non, on passe au vote.

Abstentions : 8

Votes Contre :

Votes Pour : 27

Adopté à l'unanimité.

6/ Ecole de musique de Brétigny-sur-Orge : avance sur subvention de fonctionnement pour l'année 2019

Mme LECOUSTEY : L'objet de l'association « Ecole de Musique de Brétigny-sur-Orge » :

« L'association a pour but de concourir à l'expansion de la culture musicale par :

- la mise en œuvre de cours de formation ou d'entretien,
- la participation à l'animation musicale en milieu scolaire,
- l'information de la population de Brétigny-sur-Orge et de ses environs sur son activité et sur ses résultats, en publiant des articles dans la presse, en organisant des auditions et par tous moyens utiles au but poursuivi qui auront été décidés par le conseil d'Administration.

En liaison avec la « Société Musicale l'Avenir » (membre fondateur), l'association :

- pourra conseiller et assister la municipalité pour l'organisation de manifestations musicales,
- participera à l'organisation de conférences et de concerts. ».

Le nombre de salariés s'élève à :

- 26 contrats à durée indéterminée à temps partiel.
- 1 contrat à durée déterminée à temps partiel.

L'école propose 25 disciplines différentes. Le nombre d'adhérents s'élève à 367 pour l'année 2018.

Au regard du bilan financier de l'année 2017, l'association a dépensé 487 026 €, ce qui représente un budget moyen mensuel des dépenses de fonctionnement de 40 541. 50 €.

Chaque année la municipalité accorde à l'École de musique une subvention destinée à couvrir une grande partie de ses dépenses de fonctionnement. Le montant de la subvention allouée est stable depuis 3 ans et s'élève à 239 000 €. Pour permettre à l'École d'assurer ses frais durant le quadrimestre qui précède le vote du budget, il est proposé d'accorder à celle-ci une avance calculée selon le montant total de la subvention de l'année N-1 divisé par 12 mois puis multiplié par 4 mois. Le montant de l'avance s'élève donc à 79 666,68 €.

Les modalités de versements proposées sont les suivantes :

- 59 750, 01 € mandatés dans le courant du mois de Février 2019
- 19 916, 67 € mandatés dans le courant du mois d'avril

Le Conseil municipal s'engagera à inscrire la somme correspondante au BP 2019, compte 6574 311.

M. Le Maire : Pas de remarques ou de questions ? On passe au vote.

Abstentions :

Votes Contre :

Votes Pour : 35

Adopté à l'unanimité

7/ Avis du Conseil municipal : demande de dérogation au repos dominical du magasin Décathlon

Mme LECOUSTEY : Par courrier en date du 13 novembre 2018, La Préfecture de l'Essonne sollicite l'avis du Conseil municipal pour une demande de dérogation à la règle du repos dominical des salariés du magasin Décathlon de Brétigny-sur Orge.

Il s'agit de 6 dimanches où le magasin ne sera pas ouvert au public et n'aura pas d'activité commerciale. Cela concernera entre 20 et 50 collaborateurs volontaires, nombre pouvant varier en fonction de la manifestation à préparer.

- Les Dimanches 03/03/19 - 17/03/19 – 14/04/19 -18/08/19 – 06/10/19- 13/10/19

La demande est motivée par la réalisation de certaines opérations de déménagement délicates à l'intérieur du magasin, temps nécessaire à la préparation d'évènements commerciaux. Afin de garantir une sécurité optimale, tant pour les collaborateurs que pour les clients, Décathlon souhaite mener ces opérations de jour entre 9h et 19h.

Ces opérations avaient lieu habituellement la nuit mais pour de meilleures conditions de travail et pour ne pas occasionner de dérangement vis-à-vis des clients, Décathlon souhaite que ces aménagements soient réalisés le dimanche par des salariés volontaires (Jour où le magasin est habituellement fermé.)

1) Principe de dérogation au repos dominical : Une décision Préfectorale

L'autorisation de déroger à la règle du repos dominical est accordée par le Préfet en application de l'article L.3132-20 du code du travail. Certaines contreparties légales doivent être accordées aux salariés. L'accord collectif sur les conditions et les garanties sociales en cas de travail le dimanche signé le 30 novembre 2018 est conforme au droit du travail.

En application des dispositions des articles L3132-21 et R3132-16 du code du travail, le Conseil municipal de Brétigny-sur-Orge est consulté par M. Le Préfet pour avis.

Les syndicats ont été contactés et ont émis un avis favorable.

M. Le Maire : Je rappelle que j'avais retiré cette délibération de l'ordre du jour la dernière fois parce que l'avis des syndicats n'avait pas été donné, nous tenions à l'avoir avant de délibérer.

Et je rappelle que ce n'est pas pour ouvrir les magasins mais pour les travaux d'aménagement.

Abstentions : 2

Votes Contre :

Votes Pour : 33

Adopté à l'unanimité.

8/ Traité de concession des marchés publics d'approvisionnement – Exercice 2017

Mme LECOUSTEY : Le 17 décembre 1987 la commune a signé un traité de concession des marchés publics d'approvisionnement à l'entreprise LES FILS DE MADAME GERAUD, concessionnaire de droits communaux à LIVRY-GARGAN d'une durée de 30 ans à partir du 1^{er} janvier 1988. Le 30 juillet 2001, un incendie a rendu impossible l'exploitation du marché. Cette interruption du contrat a duré 9 mois. Pour compenser cette perte, le traité a été prolongé de 9 mois. Le contrat prendra ainsi fin au 30 septembre 2019.

Six avenants ont été signés. L'objet du dernier, datant de décembre 2014, permettait la création d'un espace d'environ 192m² ouvert à la circulation durant les séances de marché afin de permettre la mise en place d'un lieu d'échange, d'exposition et/ou de promotion.

Les tarifs

Les tarifs appliqués sont ceux fixés par la délibération du Conseil municipal du 18 décembre 2014.

Le règlement et relationnel commerçant

Fixé par arrêté municipal le 15 décembre 1993. Le prestataire suggère une mise à jour du règlement afin de prendre en compte les évolutions législatives et réglementaires, notamment la Loi Pinel de 2014.

Fréquentations et mouvements sur l'année :

9 abonnés ont quitté le marché,
11 abonnés sont arrivés, cependant trois sont partis peu de temps après leur essai.
D'autres candidats ont été refusés en Commission tripartite en raison d'activités déjà représentées sur le marché.
Au 31 décembre 2017 il y avait 24 commerçants.

Le personnel d'exploitation :

Un responsable régional
Un responsable d'exploitation
Quatre agents techniques.

Suivi des obligations réglementaires :

L'interdiction des sacs plastiques à usage unique destinés à l'emballage de marchandises n'est pas encore totalement respectée.
L'obligation de tri et de traitement des déchets jusqu'alors limitée aux marchés produisant plus de 10 tonnes de bio déchets par an sera généralisée pour tous dès 2025.

Missions assurées par l'exploitation :

Suivi technique :

Nettoyage du sol par autolaveuse 3 fois (mars, juin, septembre),
Contrat de dératisation,
Vérifications incendie et électrique,
Installation de panneaux en bois et apport de tables et tréteaux,
Remplacement de tube(s) d'éclairage et intervention électrique.
Travaux : Aucuns gros travaux pendant l'exercice 2017.

Animations proposées à la clientèle :

26 mars : nombreux bons d'achat à gagner, présence d'un animateur.

Mars et décembre : distribution de bons d'achat de 15 € et flyers aux nouveaux habitants

Du 12 au 28 mai : Fête internationale des Marchés : buffet dégustation de produits du marché le dimanche 21 mai.

Dimanche 28 mai : Distribution de roses aux clientes à l'occasion de la fête des mères.

15 octobre : Semaine du goût : buffet dégustation de produits de saison.

17 décembre : Noël : chocolat et vin chaud offerts.

Bilan comptable concession hors animations :

RECETTES		DEPENSES	
Marché : abonnés	94 875,45	Redevance	47 152,66
Marché : casuels	23 423,30	Achats et charges externes	40 061,77
Impayés	1 738,76	Salaires et charges sociales	50 351,43
Récupération électricité	3 856,03	Frais financiers sur report	7 800,70
		Dotation amortissements	342,66
TOTAL RECETTES	123 893,54	TOTAL DEPENSES	145 709,22

DEFICIT DE L'ANNEE 2017	21 815,68
DEFICIT ANTERIEUR	200 017,99
DEFICIT TOTAL AU 31/12/2017	221 833,68

Bilan comptable des animations :

RECETTES 2017	7 198,38	DEPENSES 2017	7 846,13
----------------------	-----------------	----------------------	-----------------

DEFICIT DE L'ANNEE 2017	647,75
DEFICIT ANTERIEUR	105,39
DEFICIT TOTAL AU 31/12/2017	753,14

Les recettes ont augmenté en 2017, suite à une attention particulière à l'équipe des régisseurs.

Les dépenses d'exploitation ont augmenté, ceci est notamment dû à la nécessité de rémunérer un agent pour venir les lundis matin, depuis le changement du calendrier de collecte des déchets de l'agglomération.

Le résultat courant pour l'année 2017 est négatif et creuse le déficit accumulé antérieur.

M. Le Maire : Merci de ces précisions. Est-ce qu'il y a des remarques ou des interventions ?

M. CAMO : Je sais que c'est un traité de concession mais puisqu'on parle de cela et qu'on a un peu le détail des choses, y compris cette question a été évoquée sur le site de la ville, d'abord une question de calcul : en fin d'année 2017 il y avait 24 commerçants, on parle de quelle année quand on dit que 8 sont partis, 11 sont arrivés, et 3 autres partis, on ne sait plus combien ils sont sur le marché aujourd'hui en début 2019. Je pense qu'ils sont 22 mais je voudrais confirmation.

Deuxièmement, nous voyons bien que le marché tend à périliter, il y a moins de fréquentation, cela a un impact sur les aspects budgétaires. Je pense que l'ouverture des grandes surfaces le dimanche n'y est pas pour rien non plus, et donc il faudrait voir comment on peut faire. Je vois qu'il y a des animations mais elles étaient faites depuis plusieurs années, comment se relance une activité de centre-ville un dimanche et un jeudi d'ailleurs avec les nouvelles situations ? Et dans ces questions je mets aussi le pouvoir d'achat des gens. Il y a aussi cela qui compte dans le contexte économique et social de la commune.

Je pense qu'il faudrait engager une réflexion au sein d'une commission, c'est peut-être déjà fait, ou faire une commission extraordinaire. Je crois que le règlement intérieur nous en donne le droit, pour réfléchir ensemble, puisque vous parliez d'activités en cœur de ville, comment réfléchit-on encore plus en avant pour redonner de l'activité à ce marché, au moins dans des proportions qui évitent les déficits, les reports de déficits d'année en année d'après ce que j'ai pu constater dans les documents budgets 2016, 2017, et certainement 2018, pour le marché de Brétigny et bien sûr pour ceux qui le fréquentent ? On refuse des commerçants, bien sûr je le comprends en termes de pluriactivité et de concurrence de natures d'activités mêmes, mais il n'empêche que chacun peut constater qu'il y a une baisse tendancielle sur ce marché, notamment pour les métiers de bouche.

M. Le Maire : Sur la baisse tendancielle sur le marché, oui, Christiane Lecoustey a peut-être des précisions ?

Mme LECOUSTEY : Oui, j'avais préparé cette éventuelle question : en 2003 il y avait 36 commerçants dans le marché, en 2008 : 28 ; en 2014 : 24 ; et aujourd'hui nous sommes à 25 commerçants présents. C'est vrai qu'on a l'impression qu'il se meurt mais il est relativement constant depuis 2014.

M. Le Maire : Les chiffres sont là, il faut les avoir en tête.

Sur la question des animations, oui l'objectif est de tenter tout un ensemble de choses pour pouvoir donner le plus d'élan possible à ce marché, inciter des gens qui n'ont pas l'habitude de venir sur le marché à venir, notamment dans l'espace rencontres. Vous dites qu'il y a déjà des animations qui ont été mises en place depuis longtemps, ce serait bien de revoir les archives car je ne crois pas qu'il y en avait beaucoup, en tout cas pas avec des axes majeurs que Christiane Lecoustey a tenté de mettre en place pour pouvoir justement donner de l'activité complémentaire, faire venir des publics différents, donner cet élan-là au marché.

Vous évoquiez la question d'une réflexion plus générale. Je partage complètement ce point-là, c'est un des points qui a été évoqué par bien des habitants pendant les Assises de la commune. Un certain nombre de questions se posent sur lesquelles le sujet est tellement important, au carrefour de tellement de contraintes que nous allons ouvrir une discussion plus spécifique sur le sujet dans les mois qui viennent, à laquelle vous pourrez tous participer, mais on voit bien les difficultés, en premier les clients ne sont pas assez nombreux. Un gros travail est mené pour pouvoir renforcer l'offre commerciale, il y a de nouveaux commerçants qui arrivent régulièrement, c'est une question de plus long terme qui fait partie des Assises que nous allons étudier. On est sur des sujets qui ne sont pas encore définitivement calés, c'est au carrefour de nombreuses questions qui se posent sur le marché.

Je vous propose de prendre acte.

Le Conseil prend acte à l'unanimité.

9/ Demande de subventions au titre de la programmation politique de la ville pour l'année 2019

Mme LECOUSTEY : Suite à la réforme de la Politique de la Ville instituée par la loi du 21 février 2014 de « Programmation pour la ville et la cohésion urbaine », les contrats de ville nouvelle génération sont définis et pilotés à l'échelle intercommunale, sur la base d'une gouvernance partagée avec l'Etat qui associe pleinement les communes, et s'appuient sur une forte mobilisation des politiques de droit commun.

La nouvelle « géographie prioritaire » de l'Etat, qui recentre les efforts ciblés sur les zones délimitées via la méthodologie du carroyage, a identifié comme « quartier prioritaire » ou « quartier réglementaire », le quartier des Ardrets-Cité Edouard Branly. Les quartiers Rosière, La Fontaine et Clause Bois-Badeau sont, eux, considérés comme « quartiers en veille ».

Le contrat de ville 2015-2020 cosigné par les communes et l'agglomération a établi un diagnostic et défini les priorités répondant aux besoins du territoire et de ses habitants avec :

- le développement économique au service de l'Emploi,
- l'Education et la Citoyenneté comme axe essentiel du « vivre-ensemble »,
- la prévention de la délinquance et l'accès aux droits afin de protéger les plus fragiles,
- des projets de proximité au service de l'Habitat et du cadre de vie.

En tout 6 axes thématiques d'intervention sont pris en compte, ainsi que 3 thématiques transversales : la Jeunesse, l'Egalité femmes/hommes et la Lutte contre les discriminations.

L'ensemble de ses thématiques se déploie en 44 fiches actions dans lesquelles les projets 2019 doivent obligatoirement s'inscrire.

La ville de Brétigny a souhaité déposer 6 dossiers concernant l'animation de la vie locale. Les projets déposés pour l'année 2019 sont identifiés en actions avec les dénominations ou intitulés suivants :

- Action « Espace public numérique insertion sociale et professionnelle » du Centre socioculturel
Favoriser l'accès au TIC pour les personnes qui en sont éloignées en mettant en place divers ateliers qui leur permettent d'appréhender, de s'approprier l'outil informatique
- Action « Atelier de socialisation à visée d'intégration langagière et citoyenne » du Centre socioculturel
Cours collectifs d'apprentissage de la langue français et écrite + appréhension de la société et de la culture françaises
- Action « Hors les murs » du Centre socioculturel
Proposer les activités dans les quartiers afin d'aller à la rencontre des habitants des quartiers politiques de la ville
- Action « Permanences d'accès aux droits » du Centre socioculturel
Répondre à une demande de proximité en matière d'aides et d'informations aux droits
- Action « BAFA 1er emploi saisonnier » du Service Jeunesse-PIJ
Aide technique, pédagogique et financière pour l'obtention du BAFA en direction de jeunes majoritairement issus de quartiers prioritaires.
- Action « Bourse au permis de conduire » du Service Jeunesse-PIJ
Une aide méthodologique est proposée pour aider à remplir le dossier et élaborer le projet citoyen des candidats. Une contrepartie est demandée contre l'aide financière obtenue

Cinq financeurs participent à l'appel à projets : l'Etat, le Conseil Départemental, la CAF, Cœur d'Essonne Agglomération et la Ville de Brétigny-sur-Orge.

« L'Espace public numérique insertion sociale et professionnelle » du Centre socioculturel, c'est une subvention à hauteur de 4 700 € qui touche 72 personnes.

L'action « Atelier de socialisation à visée d'intégration langagière et citoyenne » du Centre socioculturel correspond à des cours de français ; une subvention de 9 000 € pour 58 personnes.

Pour l'action « Hors les Murs » du Centre socioculturel , une subvention de 3 500 €, cela touche 178 personnes. Je pense que vous êtes tous au courant des animations qui ont lieu aussi bien dans les quartiers Ardrets que La Fontaine et dans les différents quartiers, avec l'ensemble des partenaires de la Ludothèque et du Centre socioculturel.
L'Action « Permanences d'accès aux droits » du Centre socioculturel.

L'Action BAFA 1er emploi saisonnier » du Service Jeunesse-PIJ : cinq candidats, une subvention de 3 900 €.

L'Action « Bourse au permis de conduire » du Service Jeunesse-PIJ : 4 000 €, pour 8 000 candidats. Le fait de cumuler à la fois l'option du PIJ et de la politique de la ville nous permet de satisfaire un double de candidats.

M. Le Maire : Des interventions ? (Non), nous passons au vote sur ces demandes de subventions qui permettent de mettre en place une action concrète et importante pour notre commune.

Abstentions :

Votes Contre :

Votes Pour : 35

Adopté à l'unanimité.

10/ Avis pour signature du marché n° MF 2018-06 relatif à la Prestation de Nettoyage des locaux et des vitreries de divers bâtiments communaux

M. CHERFA : Le marché n° MF 20114-04, relatif au Nettoyage des locaux communaux prendra fin au 03 mars 2019.

Afin d'assurer la continuité du service, ce marché doit être renouvelé et notifié au plus tard le 04 mars 2019.

Le marché est conclu à un prix global et forfaitaire pour la partie nettoyage à 148 456.24 € H.T. par an, pour la partie vitrerie à 12 445.22 € H.T. par an et maximum sur la durée totale du marché fixé à 50 000 € H.T. pour la partie unitaire.

Il est conclu pour une période initiale de 1 an à compter du 04 mars 2019, susceptible d'une reconduction par périodes successives de 1 an pour une durée maximale de reconduction de 3 ans.

Au regard de son montant estimatif, le renouvellement du marché implique la mise en œuvre de l'une des procédures formalisées par l'article 42 de l'Ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics.

Le marché, passé selon une procédure d'appel d'offres ouvert européen, a fait l'objet des mesures de publication suivantes :

- PROFIL ACHETEUR : publication le 09 décembre 2018
- BOAMP : Avis n° 2018-343 publié le 09 décembre 2018
- JOUE : Avis n° 2018/S238-546084 publié le 12 décembre 2018

13 plis ont été réceptionnés avant la date limite de réception des offres fixée au 07 janvier 2019 :

- SAMSIC - 35577 CESSON-SEVIGNE
- SAS Novasol - 91400 SACLAY
- PHYSIO-SERVICES - 92500 RUEIL-MALMAISON
- EDS Labrenne Propreté - 92230 GENNEVILLIERS
- MAINTENANCE INDUSTRIE - 75020 PARIS
- Europe Services Propreté - 91170 VIRY-CHATILLON
- Sequoia Propreté et Multiservices - 94440 VILLECRESNES
- ARCADE NETTOYAGE - 92800 PUTEAUX
- MSEE - 94470 BOISSY-SAINT-LEGER
- COFRANETH LFC - 91140 CHAMPLAN
- ESSI JADE - 75020 PARIS
- NETIMO - 91360 VILLEMOISSON-SUR-ORGE
- EKO SERVICES - 91000 CORBEIL-ESSONNES

Les offres ont été analysées sur la base des critères suivants :

Critères	Pondération
1-Prix des prestations	40.00
1.1-Décomposition des Prix Globale et Forfaitaire	30.00
1.2-Bordereau des Prix Unitaires	10.00

2-Valeur technique	60.00
<i>2.1-Méthodologie des procédures d'exécutions</i>	<i>25.00</i>
<i>2.2-Moyens humains affectés aux prestations et expérience des intervenants chargés de conduire et réaliser les prestations (inspecteur, contremaître)</i>	<i>10.00</i>
<i>2.3-Moyens matériels mécaniques affectés aux prestations</i>	<i>10.00</i>
<i>2.4-Fiches techniques des produits utilisés et des consommables mis en place</i>	<i>10.00</i>
<i>2.5-Moyens ou mesures de protection pour la sécurité des intervenants sur les travaux en hauteur</i>	<i>5.00</i>

La Commission d'appel d'offres, réunie en date du 31 janvier 2019, a décidé les éléments suivants :

- Classement des offres :

N° de classement des offres examinées	Candidat
1	NETIMO - 91360 VILLEMORISSON-SUR-ORGE
2	SAMSIC - 35577 CESSON-SEVIGNE
3	LABRENNE - 92230 GENNEVILLIERS
4	PHYSIO - 92500 RUEIL-MALMAISON
5	MSEE - 94470 BOISSY-SAINT-LEGER
6	NOVASOL - 91400 SACLAY
7	MAINTENANCE INDUSTRIE
8	ESSI - 75020 PARIS
9	ESP - 91170 VIRY-CHATILLON

- Offres irrégulières : au motif que les candidats ont remis des DPGF nettoyage et vitrerie et BPU incomplets ne permettant pas l'analyse des offres.

- SEQUOIA
- ARCADE
- COFRANETH
- EKO

- Attribution à la société NETIMO ayant présenté l'offre économiquement la plus avantageuse au regard des critères précités.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir prendre acte de la signature par Monsieur le Maire du marché ainsi attribué par la Commission d'Appel d'Offres.

M. Le Maire : Juste pour préciser que comme nous sommes sur un montant relativement faible, c'est la commission d'appels d'offres qui est souveraine mais nous avons maintenu la présentation au conseil municipal pour que tout le monde soit au courant. Nous prenons acte.

Le Conseil prend acte à l'unanimité.

11/ Demande d'une subvention Régionale - Transformation d'un terrain en herbe en terrain synthétique

M. CHERFA : Le Conseil Régional souhaite soutenir le développement des terrains synthétiques de grands jeux afin d'en réduire leur carence, augmenter les créneaux horaires et notamment en faveur de la pratique féminine, et développer la capacité d'accueil des pratiquants multisports ;

Actuellement le terrain d'entraînement de Barran est utilisé par 400 rugbywomen et rugbymen allant du baby rugby aux vétérans.

Ce terrain est également utilisé de manière hebdomadaire par le CREF (Centre Régional d'Entraînement et de Formation) qui est basé au lycée Jean-Pierre Timbaud et qui regroupe 30 rugbywomen de haut-niveau.

Cet équipement en herbe est de par cette fréquentation soutenue surutilisé et sa surface engazonnée disparaît rapidement à partir de l'automne. Il est également à préciser que son revêtement actuel ne permet pas l'accueil fonctionnel de personnes à mobilité réduite.

L'arrivée d'un terrain synthétique améliorerait considérablement les conditions d'entraînement de tous types d'utilisateurs tout au long de l'année sans subir les affres de la météo.

Cela permettrait également de moins reporter de matches durant l'hiver.

Ce terrain sera homologué et susceptible d'accueillir des matches de catégorie C ou D, avec un nouvel éclairage Led, et un récupérateur périphérique de granulats.

De plus, à ce jour, trois écoles primaires ne disposent d'aucun espace de grands jeux. Cette structure réaménagée permettra à environ 360 maternelles et 550 élémentaires de pouvoir s'adonner à des activités sportives que leur cour de récréation ne leur permet pas actuellement. Il faut savoir également que la construction d'un groupe scolaire jumelé d'un accueil de loisirs dans ce même secteur est en cours de programmation.

Ces écoles, dont l'effectif total avoisinerait les 1.336 élèves, sont toutes situées à moins d'un kilomètre de ce futur terrain qui serait mis à leur disposition en journée et leur permettrait de décupler leurs activités extérieures.

Les accueils de loisirs attenants à ces écoles pourraient également en profiter, notamment en journée sur les vacances scolaires, pour y faire découvrir des activités physiques et sportives et y organiser des rencontres ou des représentations à l'attention des familles.

M. Le Maire : Sur le fond, ça fait partie de ces deux projets de création de terrains synthétiques qui sont extrêmement importants pour répondre au mieux aux besoins des clubs et évidemment nous cherchons à optimiser leur financement.

Des remarques ?

Mme PERDEREAU : Juste une réflexion pour dire que la politique sportive de la Région est forte et je suis toujours très heureuse de voir que nous participons aux transformations de terrains et à la création d'autres.

M. Le Maire : Absolument, et par rapport aux différents enjeux d'aménagement de la commune, heureusement que nous pouvons compter sur les partenaires de la Région et du Département, c'est extrêmement important. Donc cette subvention régionale compte beaucoup pour nous.

Abstentions :

Votes Contre :

Votes Pour : 35

Adopté à l'unanimité.

12/ Compte annuel de la SORGEM – Bilan année 2017

M. Le Maire : Pour qu'il n'y ait pas d'ambiguïté, la SORGEM est notre partenaire pour l'opération Clause Bois-Badeau, mais là ce dont nous allons discuter, c'est que nous sommes partenaires de la SORGEM et c'est à ce titre-là que nous devons approuver les comptes de la SORGEM, ce n'est pas un point sur l'opération Clause Bois-Badeau mais un point sur la SORGEM dont nous sommes actionnaires.

M. JOUIN : La SORGEM est une société d'économie mixte (SEM) d'aménagement qui conduit des opérations dans le cadre de conventions avec les collectivités locales.

Au 31 décembre 2017, une partie du capital de la SORGEM est détenue par la commune de Brétigny-sur-Orge (10,57 %).

L'article L1524-5 du CGCT prévoit que les organes délibérants des collectivités territoriales actionnaires se prononcent sur le rapport écrit qui leur est soumis au moins une fois par an par leur(s) représentant(s) au conseil d'administration ou de surveillance.

Rapport de gestion :

A la clôture de l'exercice, les principales opérations confiées à la SEM sont les suivantes :

- 15 concessions d'aménagement
- 6 mandats de travaux et d'études

Ci-après la liste des événements de l'année 2017 et les perspectives 2018 relatives à la commune de Brétigny sur Orge :

- ZAC Maison Neuve à Brétigny-sur-Orge
*Durant cette année, la SORGEM s'est assurée de l'achèvement des travaux d'aménagement des espaces publics sur le dernier secteur ZF. Elle a également poursuivi ses missions d'accompagnement opérationnel du projet de la SCCV les Promenades de Brétigny, en vue de la livraison de la première phase. Les actions de régularisations foncières auprès des différents propriétaires ont été en outre menées, en vue des rétrocessions finales.
C'est à l'été 2018 qu'est envisagée la livraison de la première phase du projet les Promenades de Brétigny, à savoir le complexe cinématographique de 10 salles et l'offre de restauration liée. Dans ce contexte, la SORGEM poursuivra la gestion des interfaces avec les ouvrages réalisés, notamment pour la seconde phase du projet porté*

par la SCCV, actuellement en cours de commercialisation. Enfin, elle mènera à terme les régularisations foncières en vue des rétrocessions définitives. La concession se terminant au 31 décembre 2018 pourrait devoir être prolongée afin d'achever parfaitement l'ensemble des missions prévues au contrat de concession.

- Mandat pour l'aménagement d'une médiathèque sur la commune de Brétigny sur Orge
Durant cette année (2017), les travaux d'aménagement intérieur ont été poursuivis autant que possible dans les zones non impactées par les infiltrations en façade liées aux malfaçons dans la coque livrée par le promoteur immobilier. Une procédure judiciaire a été engagée afin de parvenir à une résolution de ces dommages matériels et à une prise en charge financière des retards de chantier induits par ces désordres. La poursuite des travaux d'aménagement intérieurs est programmée pour une livraison de la médiathèque en septembre 2018.

- Mandat pour études préalables à la création d'une ZAE sur la commune de Brétigny sur Orge
En 2017, la clôture de la mission a été engagée. L'EPRD valant quitus sera transmis à Cœur d'Essonne Agglomération pour approbation en cours du 1^{er} semestre 2018.

- Concession d'aménagement des ZAC Sorbiers et Clause Bois Badeau
*L'année 2017 a été marquée par la validation d'une subvention potentielle de 4 M€ par la Région IDF dans le cadre de la démarche « 100 quartiers innovants et écologiques » pour le projet Clause Bois-Badeau. Fin 2017, l'avenant n°1 à la concession a également entériné le lancement du projet de requalification des dernières friches de l'usine Clause Tézier. Quatre programmes de logements ont été livrés en 2017 pour un total de 294 logements.
Les travaux d'aménagement et de construction vont se poursuivre en 2018 avec le lancement en parallèle de la déconstruction de l'usine Clause. Il est prévu la signature de cinq ventes et la livraison de quatre programmes dont un programme de bureaux et 217 logements à savoir :*
 - ⇒ *ICADE : acte de vente signé le 29/03/2018 pour le programme FB22 de 74 logements ;*
 - ⇒ *DOUDOU CRECHE : acte de vente signé le 26 juillet 2018 pour le programme B2d, crèche de 151 m² de surface de plancher*
 - ⇒ *REI : signature prévue fin novembre 2018 pour le programme B2c de 43 logements*
 - ⇒ *ATAREA COGEDIM : signature décalée pour le programme FB41/42 de 50 logements*
 - ⇒ *MARIGNAN : signature décalée pour le programme FB43/44 de 58 logements*

Les comptes de l'année 2017 :

- **Le compte de résultat :**

Les produits d'exploitation se sont élevés à 24,1 M€ en 2017 contre 25,7 M€ en 2016, soit une diminution de 6,3 %.

Les charges d'exploitation se sont élevées à 24,0 M€ en 2017 contre 25,6 M€ en 2016, soit une diminution de 6,1 %.

Le résultat d'exploitation est bénéficiaire en 2017 et s'élève à 50 197 €.

En tenant compte du résultat financier et du résultat exceptionnel, le résultat net de l'exercice fait apparaître un bénéfice de **89 066 €** en 2017.

- **Le bilan :**

- L'actif circulant : il s'élève à la somme de 64,5 M€ en 2017 (contre 71,8 M€ en 2016) et comprend essentiellement des disponibilités et divers (42%), des créances (37 %) et des stocks et encours (21%).

- Le passif : le capital social est de 1 078 000 € au 31 décembre 2017 et la valeur nominale de l'action est de 88 €.

Les principaux actionnaires sont les suivants :

▪ Cœur d'Essonne agglomération	30,06 %
▪ Commune de Sainte-Geneviève-des-Bois	24,43 %
▪ Commune de Brétigny-sur-Orge	10,57 %
▪ Caisse des dépôts et consignations	9,80 %
▪ Lyonnaise des eaux	5,31 %

Les dettes s'élèvent à 58,0 M€ en 2017 (contre 64,3 M€ en 2016) et comprennent essentiellement des dettes financières (63%), des produits constatés d'avance (19 %) et des dettes diverses (16 %).

Le capital restant dû (CRD) de l'ensemble des emprunts contractés par la SORGEM s'élève à 32,8 M€ au 31/12/2017.

La commune de Brétigny-sur-Orge a par ailleurs accordé sa garantie sur 2 prêts contractés par la SORGEM :

- Prêt de 5 M€ (2011) - Crédit Agricole – ZAC Clause Bois Badeau – garanti à hauteur de 60 %
- Prêt de 7 M€ (2018) - Crédit Agricole – ZAC Clause Bois Badeau – garanti à hauteur de 80 %

Les faits significatifs de l'exercice :

L'ouverture du capital de la SORGEM et l'augmentation de capital ont été votées par l'assemblée générale extraordinaire du 12 décembre 2017 au profit de :

- Cœur d'Essonne Agglomération
- Plurial Novilia
- Essonne Habitat

La loi du 7 juillet 1983 prévoit que les collectivités locales actionnaires d'une Société d'Economie Mixte exercent un contrôle sur sa gestion.

La commune de Brétigny-sur-Orge, actionnaire de la SORGEM, doit donc délibérer au titre de l'année 2017 sur :

- le rapport de gestion 2017,
- le rapport sur le gouvernement d'entreprise 2017,
- les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2017,
- le rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions réglementées,
- le rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels.

M. Le Maire : Merci, des remarques ou des questions ? Non, nous passons au vote.

Abstentions :

Votes Contre :

Votes Pour : 35

Adopté à l'unanimité

13/ Approbation du Projet Educatif De Territoire, du Plan mercredi et de la charte de qualité

Mme LALANNE : La ville de Brétigny sur Orge a reconsidéré les rythmes scolaires à la rentrée de septembre 2018 comme le proposait le gouvernement, un retour à 4 jours a été approuvé très largement. Les communes ayant opté pour une organisation scolaire hebdomadaire sur 4 jours, peuvent rédiger un nouveau PEDT adapté.

Les services de l'Etat et la CAF examineront ce nouveau projet, notamment pour veiller à ce qu'il présente bien les garanties nécessaires sur le plan de la cohérence et de la qualité éducative.

Ce Projet Educatif Territorial s'est construit en concertation avec les différents acteurs éducatifs (Education Nationale, Parents d'élèves élus, animateurs, associations ...) autour d'une logique axée sur 3 grands principes structurants où l'enfant est au centre de l'action éducative :

1. Faire société commune dont les objectifs sont : faire vivre les valeurs de la République, la Laïcité, l'égalité Filles/garçons, l'Inclusion des enfants à besoins éducatifs spécifiques.

2. Le soutien à la parentalité dont les objectifs sont : faire comprendre et impliquer les parents au sein de l'institution, l'école des parents, l'accompagnement des parents des enfants à besoins éducatifs spécifiques.

3. Favoriser la réussite scolaire dont les objectifs sont : l'accompagnement scolaire, la mise en place du plan mercredi, favoriser le goût à la lecture et l'écriture.

A chaque principe correspondent des objectifs qui seront déclinés en plan d'actions pour les années à venir.

Dans l'intérêt de l'enfant et pour poursuivre les bienfaits de l'enrichissement de chacun des enfants par les ateliers mis en place lors des TAP, l'Etat a présenté en juin dernier son Plan mercredi. Ce plan est destiné à offrir un accueil de loisirs éducatifs de qualité.

Les accueils du mercredi, organisés par les collectivités et pour les enfants scolarisés de la maternelle au CM2, devront présenter :

- des activités ambitieuses (culturelles, artistiques, sportives, manuelles ...),
- dans le respect des goûts et du rythme des enfants,
- en dialogue avec les écoles et en lien avec chaque territoire.

Dans ce cadre, le décret n° 2018-647 du 23 juillet 2018 modifiant les définitions et les règles applicables aux accueils de loisirs, apporte une clarification du périmètre des accueils :

- sont dits « Périscolaire » les accueils organisés les jours d'école ainsi que le mercredi même sans école.
- sont dits « Extrascolaire », les accueils organisés pendant les vacances scolaires ainsi que le samedi sans école et le dimanche.

Le Plan permet ainsi à l'Etat de déployer des moyens spécifiques :

- des normes d'encadrement adaptées pour les collectivités labellisées. Pour le cas des accueils de Brétigny, avec plus de 5 heures consécutives, les taux d'encadrement approuvés sont de 1 pour 10 pour les moins de 6 ans et de 1 pour 14 pour les plus de 6 ans.
- des financements supplémentaires : la prestation de service versée par la CAF passera de 0.54 cts à 1 € par heure et par enfant pour toute heure d'accueil en développement de l'activité existante (soit les 3 heures nouvelles du matin).
- *Maintien, pour les communes restant à 4,5 jours du fonds de soutien au développement des activités périscolaires.*

L'aide complémentaire de la CAF pour l'accueil le mercredi matin sera inscrit au budget des exercices concernés.

Les heures actuellement financées l'après-midi restent à 0.54 cts.

La ville de Brétigny répond aux trois conditions cumulatives pour pouvoir prétendre à obtenir le label :

- *Organiser un accueil de loisirs périscolaire défini à l'article R.227-1 du code de l'action sociale et des familles dont les activités du mercredi respectent la charte qualité du Plan mercredi.*
- *S'engager à respecter la charte qualité plan mercredi.*
- *Conclure un projet éducatif territorial (PEdT) intégrant le mercredi afin de maintenir une cohérence éducative des activités périscolaires organisées dans les conditions de l'article R.551-13 du code de l'éducation.*

Il est demandé au Conseil Municipal d'approuver le PEDT, d'inscrire les accueils de Loisirs de la ville de Brétigny dans cette démarche du plan mercredi dans le respect de la charte Plan Mercredi et ce pour la durée de ce nouveau PEDT soit jusqu'en 2021.

M. Le Maire : Merci, je voudrais juste insister sur un point : Le plan Mercredi et le PEDT, c'est l'occasion de continuer à chercher à faire toujours un peu mieux autour de l'école, en

articulation avec la communauté éducative, c'était l'état d'esprit aussi dans lequel on avait avancé sur la mise en œuvre des rythmes scolaires, et la fin des rythmes conduit à avoir un cadre nouveau, et c'est pour cela que nous voulions avoir cette démarche ambitieuse dans le cadre du PEDT et du plan Mercredi.

Ce sont les trois axes qui me paraissent en effet les plus importants, aussi bien pour « Faire société commune » que pour « Le soutien à la parentalité » et « Favorier la réussite scolaire », ce sont des éléments essentiels à mes yeux.

M. CAMO : Juste pour savoir si la communauté éducative de Brétigny entre autre avait partagé pleinement ce nouveau projet ?

M. Le Maire : Natacha Lalanne va préciser ce point-là, de nombreuses discussions ont eu lieu.

Mme LALANNE : Oui, je suis allée peut-être un peu vite car nous l'avions détaillé en commission, il y a eu trois tables sur chacun de axes en présence des directeurs d'école et enseignants, les associations comme l'école de musique, l'Amicale Laïque et d'autres associations qui ont participé, l'inspectrice de l'Education nationale, des parents d'élèves élus, du personnel municipal, ceux qui ont directement trait aux écoles, animateurs, ATSEM, personnel de service, et d'autres services municipaux tels que le CCAS, la Petite Enfance, le service Jeunesse, le service Social, ainsi que la prévention spécialisée. C'est à la fin de ces trois tables rondes qu'il y a eu des comptes rendus avec des objectifs déterminés, qu'on a détaillés dans le rapport que vous avez eu par la suite.

M. Le Maire : Sur ce point c'est important de se dire que c'est la discussion qui est importante, utile, c'est ce que nous avons cherché à faire avec les rythmes scolaires, le comité sur les rythmes scolaires, pour essayer de voir comment chacun pouvait contribuer à mettre en place des activités intéressantes pour les enfants, et c'est ce qu'on continue à faire avec ce PEDT.

Nous passons au vote.

Abstentions :

Votes Contre :

Votes Pour : 35

Adopté à l'unanimité

14/ Approbation du règlement de fonctionnement des établissements municipaux d'accueil du jeune enfant

Mme LALANNE : Dans le cadre de la politique municipale Petite Enfance, la ville entretient un partenariat fort avec la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) qui se matérialise notamment par la signature de contrats donnant lieu à des financements importants tels que le Contrat Enfance Jeunesse (CEJ) et la convention pour l'action de Prestation de Service Unique (PSU).

Cette dernière a été mise en place afin d'uniformiser les financements de l'accueil collectif et individuel sur le territoire national et proposer aux familles une offre d'accueil au plus près de leurs besoins.

A ce titre, un certain nombre de dispositions doivent être respectées et notamment l'élaboration d'un règlement de fonctionnement.

Le règlement de fonctionnement présente chaque type d'établissement, son équipe éducative et précise les modalités d'accueil ainsi que la relation aux familles, notamment les conditions d'inscription, d'admission, les règles de vie quotidienne et les dispositions concernant la participation financière des familles.

Il y a quelques modifications donc qui ont été apportées à ce règlement de fonctionnement, notamment sur le dossier médical, puisqu'il fallait être en phase avec la nouvelle vaccination, je rappelle juste que le règlement nous est imposé par la CAF dont on a peu l'habitude, il fallait être conforme à la loi.

De plus on a rappelé certaines utilisations suite à des pratiques de parents, notamment la formation et la communication, l'utilisation du téléphone portable est désormais interdite au sein même des structures, ce qui n'était pas écrit explicitement dans le règlement, on a donc fait quelques modifications.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

Approuver le règlement de fonctionnement des établissements d'accueil du jeune enfant et son annexe concernant le règlement médical validé par les services de la Protection Maternelle et Infantile et de Santé ;

Autoriser Monsieur Le Maire à signer le règlement de fonctionnement des établissements de jeune enfant.

M. Le Maire : Des remarques ou des questions ? Non, on passe au vote.

Abstentions :

Votes Contre :

Votes Pour : 35

Adopté à l'unanimité

15/ Demande d'Adhésion à la Charte « MONALISA » *MOBilisation NAtionale de Lutte contre L'ISolement des Agés. Mobilisation citoyenne de prévention et repérage des personnes en situation d'isolement*

M. Le Maire : La collectivité participe à la lutte contre l'isolement des personnes âgées par les services et activités proposées par le service Seniors, le CCAS et le Centre socioculturel. Ils œuvrent au quotidien dans des actions de prévention du vieillissement pour tous les âges des seniors dans les domaines du maintien de l'autonomie, du lien social, de la qualité et équilibre alimentaire, du soutien des aidants, de l'implication citoyenne, de l'adaptation de l'habitat, de l'information aux pathologies gériatriques.

L'allongement de l'espérance de vie, augmente le nombre de personnes âgées en perte d'autonomie, dépendantes ou isolées. L'entourage se réduit. Un tiers de la population française déclare avoir déjà vécu une expérience de vie solitaire et douloureuse au cours de son existence.

Face à ce fléau, le gouvernement a pris part à la mobilisation en proclamant la lutte contre la solitude « grande cause nationale » en 2011 et lancé la mobilisation « MONALISA » en 2014.

Les personnes de plus de 75 ans, entrent dans l'isolement soit par la pauvreté, la perte de mobilité/d'autonomie, la perte du conjoint et/ou par des maladies invalidantes ou dégénératives.

Ces personnes deviennent « invisibles », se replient sur elles-mêmes. Elles perdent peu à peu la relation à l'autre, l'accès aux aides et services, à leurs droits.

A l'occasion du dispositif de veille saisonnière Canicule, depuis 3 ans, un réseau de bénévoles appellent, durant tout l'été, les personnes inscrites sur le registre communal Brétignolais. Les liens se sont créés avec ces personnes vulnérables et isolées et les bénévoles souhaitent s'investir dans une action pérenne de lutte contre l'isolement.

Lors des assises de la ville, les habitants ont évoqué la problématique de l'isolement des personnes âgées et ont fait des propositions de lutte contre l'isolement

La collectivité a décidé de se joindre à la mobilisation citoyenne de prévention et repérage des personnes en situation d'isolement, impulsées dans le cadre du dispositif soutenu par les pouvoirs publics et des institutions, « MONALISA ».

Le présent bulletin d'adhésion à la charte (pièces jointes) a pour objet de mobiliser et déployer une synergie avec les acteurs du territoire et des habitants par la constitution d'équipes citoyennes, de promouvoir la signature de la charte citoyenne de « MONALISA » par les acteurs, de repérer les personnes âgées isolées, vulnérables et des aidants, notamment par le biais des appels téléphoniques des bénévoles lors de leur anniversaire.

Objectifs :

- Informer sur les ressources du territoire en matière de maintien à domicile et d'activités.
- Développer le lien social : retrouver le goût de faire ensemble.
- Développer les liens de confiance avec le service Seniors.
- Favoriser l'implication des bénévoles de tous âges, de jeunes retraités dans la vie sociale de la commune).

L'adhésion à l'association implique un droit d'entrée unique d'un montant de 150 €.

Il y a une démarche au niveau national de partage des bonnes pratiques de mobilisation citoyenne collective sur ce sujet, nous souhaitons pouvoir adhérer à cette charte.

Des remarques ou des questions ? Non. On passe au vote.

Abstentions :

Votes Contre :

Votes Pour : 35

Adopté à l'unanimité

L'ordre du jour est épuisé, nous n'avons pas reçu de questions orales, est-ce qu'il y a des questions diverses ?

Questions diverses

M. GUSTAVE : Je viens de m'apercevoir que vous n'avez pas répondu par rapport aux caméras en endommagées à La Fontaine ?

M. CAMO : Je voulais aussi revenir sur La Fontaine, il y a eu des actes de vandalisme sur caméras qui font penser qu'elles ne sont peut-être pas placées aux bons endroits, en tout cas elles sont accessibles à ceux qui veulent dégrader, c'est au comité de quartier Nord.

M. Le Maire : Sur la question des caméras, oui, des caméras ont été dégradées, sur les modalités exactes l'enquête est en cours. Elles seront remplacées bien évidemment, d'ailleurs elles le seront sans coûts pour la commune car contractuellement c'est encore le prestataire qui est en charge de les mettre en place, et si ça montre quelque chose, c'est bien que ces caméras sont nécessaires, elles ne sont sans doute pas dégradées par hasard, et en tout cas elles seront remplacées.

M. CAMO : Il y a eu une intervention de la Police municipale hier et aujourd'hui rue Jean Rongière, j'ai eu quelques échos et donc je voulais poser la question : dans la nuit où il y a eu beaucoup de neige, certains riverains ont eu des amendes de 135 €, je crois que vous avez eu écho de cette affaire par le collectif de ce quartier, par les riverains. Je voudrais savoir de quelle façon on peut intervenir dans la nuit à 21h15 et à la demande de qui ? Il y a peut-être un contexte à préciser, sachant qu'on a toujours les mêmes problèmes de circulation de stationnement dans cette rue.

M. le Maire : La rue Jean Rongière pose plusieurs questions en termes de stationnement, de circulation, de vitesse. Il y a eu plusieurs réunions avec les habitants et les riverains pour à la fois faire un diagnostic de la situation et identifier les pistes pour essayer d'améliorer les choses. Lors de la réunion qui a eu lieu au mois de novembre, un certain nombre de pistes ont été actées, notamment le fait de renforcer les verbalisations en ayant bien rappelé lors de cette réunion que les policiers municipaux sont assermentés, donc s'ils passent pour verbaliser le stationnement, ils verbalisent à la fois les personnes dont on considère qu'elles sont extérieures à la rue et aussi les riverains. Une campagne de communication a été faite pour prévenir en disant : attention, il va y avoir des verbalisations, et donc la consigne a été passée, suite à ce choix collectif qui a été fait lors de la réunion du mois de novembre, j'ai fait passer l'ordre à la police municipale de verbaliser le stationnement.

Après, sur le détail du calendrier de la police municipale, c'est le fait de la police municipale qui en fonction de la composition de ses équipes choisit ses opérations, il n'y a pas de volonté particulière de faire ça à tel ou tel moment. Cette décision de verbaliser a été prise après discussion avec tous les participants à cette réunion. C'est évidemment une décision du Maire mais sur un sujet comme celui-là j'ai demandé un avis consultatif de la part des gens qui étaient présents, une très large majorité m'a indiqué qu'elle souhaitait une verbalisation.

J'ai été sollicité récemment par un certain nombre d'habitants qui m'ont fait part de problèmes qu'ils pouvaient rencontrer sur le sujet. Nous sommes convenus que de manière transitoire, provisoire, je suspendais les démarches de verbalisation sur une partie de la rue Jean Rongière, néanmoins ce n'est que provisoire à ce stade parce qu'on est vraiment sur une situation où l'état d'esprit de la municipalité est de chercher à trouver les meilleures solutions possibles, c'est bien pour cela que nous avons organisé plusieurs réunions de discussion collective avec les habitants, mais la difficulté est que certains habitants demandent des choses, d'autres autre chose, d'où l'importance d'avoir des réunions collectives, et j'ai rappelé qu'il y avait eu une communication faite aussi pour que le plus grand nombre possible puisse y participer, et donc c'est encore un sujet en discussion mais

je sais que cette verbalisation a soulevé un certain nombre de questions et c'est de façon transitoire que l'on suspend d'approfondir les choses.

Merci à tous et toutes d'avoir participé à nos travaux.

Fin de la séance à 00h02.

Le Maire

Nicolas MÉARY